



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Communes :

- Les Anses d'Arlet
- Le Diamant
- Le François
- Le Marin
- Rivière Pilote
- Rivière Salée
- Le Robert
- Sainte Anne
- Sainte Luce
- Saint Esprit
- Trinité
- Les Trois Ilets
- Le Vauclin

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

1^{er} trimestre 2015



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

1^{er} trimestre 2015

SOMMAIRE

1. COMMENTAIRES GENERAUX	3
 1.1. PRÉSENTATION GENERALE DU SERVICE	3
 1.1.1. <i>Description</i>.....	3
1.1.1.1. Présentation du Service	3
1.1.1.2. Présentation générale de la SME	4
1.1.1.3. Moyens en personnel.....	4
1.1.1.4. Organisation interne.....	5
1.1.1.5. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable	6
1.1.1.6. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'assainissement	6
 1.2. LA QUALITE DE SERVICE.....	7
 1.2.1. <i>Le baromètre satisfaction clients</i>.....	8
 1.2.2. <i>Le service client</i>.....	11
 1.2.3. <i>La qualité de l'assainissement et des prestations</i>.....	28
1.2.3.1. Taux de raccordement	28
1.2.3.2. Taux de collecte.....	28
1.2.3.3. Stations d'épuration	28
 1.3. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR.....	28
 1.3.1. <i>Stations d'épuration</i>.....	28
 1.3.2. <i>Réseaux et postes</i>.....	33
 1.3.3. <i>Boues des stations de traitement d'eaux usées</i>.....	35
 1.3.4. <i>L'assainissement non collectif</i>.....	40
 1.4. INDICATEURS TECHNIQUES	40
 1.4.1. <i>Indicateurs de performance</i>.....	40
 1.4.2. <i>Usagers assainissement collectif</i>.....	40
 1.4.3. <i>Fonctionnement des réseaux</i>.....	41
 1.4.4. <i>Fonctionnement des postes de relevage</i>.....	41
 1.4.5. <i>Fonctionnement des stations d'épuration</i>	48
1.4.5.1. Apports de matières de vidange	49
1.4.5.2. Taux de charge des stations d'épuration	50
1.4.5.3. Boues évacuées	50
1.4.5.4. Rendement des stations d'épuration	50
2. INDICATEURS FINANCIERS	51
 2.1. FONDS DE TRAVAUX	51
 2.2. OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	52
 2.3. TARIFS	53
 2.4. PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M³)	55

1. COMMENTAIRES GENERAUX

1.1. Présentation générale du service

1.1.1. Description

1.1.1.1. Présentation du Service

La SOCIETE MARTINIQUEAISE DES EAUX assure la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées sur le périmètre suivant :

COMMUNES	Clients Assujettis	m ³ facturés	Réseaux de collecte ml		Regards	Postes de relèvement	Stations d'épuration
			Gravitaire	Refoulement			
Anses d'Arlet	787	21 113	7 930	2 039	330	6	2
Diamant	1 417	48 108	14 806	3 386	609	7	3
François	2 040	47 829	22 755	5101	1 024	19	3
Marin	1 769	50 533	13 299	1184	594	5	2
Rivière Pilote	262	6 793	5 434	23	276	1	2
Rivière Salée	2 789	55 951	25 329	4 455	1 150	10	3
Robert	2 965	76 655	32 907	8 959	1 364	32	5
Saint Esprit	1 074	24 347	7 690	1 208	350	6	3
Sainte Anne	1 092	49 674	12 017	4 102	555	8	1
Sainte Luce	2 744	78 778	27 174	8 648	1 193	13	3
Trinité	3 428	93 396	40 391	7 035	1 796	30	3
Trois Ilets	2 552	113 789	33 986	5 240	1 448	17	2
Vauclin	2 026	47 996	16 215	1 690	701	7	2
TOTAL	24 945	714 962	259 934	53 069	11 390	159	34

Le périmètre du SICSM sera amené à évoluer au 1^{er} avril 2015 avec l'intégration de la commune de DUCOS.

COMMUNE	Clients Assujettis	m ³ facturés	Réseaux de collecte ml		Regards	Postes de relèvement	Stations d'épuration
Ducos	3 292	126 287	35 360	6 497	1 627	15	3

1.1.1.2. Présentation générale de la SME

Créée en 1977, la SME intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, dans la collecte et le traitement des eaux résiduaires, assure l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 21 communes :

- les 14 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph au travers du syndicat mixte SICSM / CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique), jusqu'au 31 Décembre 2014,
- les 7 communes du SCCNO (Syndicat des communes de la Côte Caraïbe Nord-Ouest).

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCNO.

Les Ressources Humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par son lien avec le groupe SUEZ-EAU FRANCE, la société peut accéder aux moyens de ce grand groupe, réputé pour son expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

1.1.1.3. Moyens en personnel

D'un effectif de 195 au 31 décembre 2015, les salariés de la SME disposent de véritable compétence, acquise à la fois par la mise en place d'actions de formation adaptées mais aussi grâce à l'expérience acquise au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en local et à l'international.

La SME consacre environ 3 % de sa masse salariale au développement, à l'acquisition et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation qualifiante et diplômante en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers – employés : 133

Agents de maîtrise : 50

Cadres : 12

1.1.1.4. Organisation interne

La SME est organisée par Agences et Directions.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la direction générale de la société, la direction administrative et financière, l'agence clientèle, la direction des ressources humaines, la direction de la performance et des travaux et la direction Technique et Environnement.

L'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, a été répartie en deux agences organisées comme suit :

- ⊕ Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD (Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;
- ⊕ Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Rivièrepilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, Rivièrep-Salée, Saint-Esprit et Trois-Îlets).

☞ Organisation de l'astreinte

La SME gère les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des 500 installations dont la SME à la gestion.

Le service d'astreinte (21 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en traitement d'eau, épuration, plomberie, terrassement, électromécanique et gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat technique de la SME.

L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- le responsable d'astreinte (cadre) :
Il représente la Direction de la SME, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.
- l'astreinte téléphonique :
L'objectif est de fournir à tous clients ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.

L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers les électromécaniciens en fonction de zones géographiques pré-définies.

- l'astreinte d'encadrement :

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

- l'astreinte d'intervention :

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

- L'astreinte mobilise au total 21 personnes par semaine.

Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte

- téléphones à domicile et téléphones portables,
- P.C. portables de télésurveillance,
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux,
- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne,
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...),
- camion hydrocurleur d'intervention,
- téléphones satellites en cas de nécessité.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement

1.1.1.5. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 156 réservoirs de stockage,
- 71 stations de pompage,
- 16,5 millions de m³ produits par an,
- plus de 2 500 km de réseau d'eau potable.

1.1.1.6. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'assainissement

- 70 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 194 000 équivalents-habitants,
- 249 postes de relevage,
- 4 millions de m³ épurés par an,
- 402 km de réseau d'assainissement.

Liste des ouvrages du SICSM

	Postes de relevage	Stations d'épuration < 2000 EH	Stations d'épuration > 2000 EH
Les Anses d'Arlets	6	1	1
Le Diamant	7	1	2
Le François	17	2	1
Le Marin	5	1	1
Rivière Salée	10	2	1
Rivière Pilote	1	2	-
Le Robert	32	1	4
Le Saint Esprit	6	3	-
Sainte Anne	8	-	1
Sainte Luce	13	2	1
La Trinité	30	1	2
Les Trois Ilets	17	1	1
Le Vauclin	7	1	1
SICSM	159	18	16

Ducos	15	2	1
-------	----	---	---

SICSM avec Ducos	174	20	17
-------------------------	------------	-----------	-----------

1.2. La qualité de service

La Société Martiniquaise des Eaux a entrepris dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre.

Ce certificat a été renouvelé en novembre 2013 et concerne :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,

- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'entretien et l'inspection des réseaux.
- L'analyse des eaux de baignade

Pour atteindre ses ambitions, la Société Martiniquaise des Eaux, à travers sa politique symbolisée par l'acrostiche « PROGRES », s'engage à :

- Produire une eau de qualité 24h/24, et Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes,
- Organiser nos activités de façon à préserver la santé et l'intégrité physique de chaque collaborateur,
- Garantir la pérennité de l'entreprise par l'optimisation de nos processus, la recherche continue d'amélioration et la progression de notre performance opérationnelle.
- Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- Encourager la démarche environnementale afin de prévenir les pollutions, réduire l'impact de nos activités sur le milieu récepteur notamment par la dépollution des eaux usées, l'optimisation des consommations des ressources naturelles, la maîtrise de la gestion de nos déchets,
- Suivre et encourager nos collaborateurs ainsi que les personnes en phase d'apprentissage de nos métiers et participer à l'action sociale de notre bassin de vie.

Afin de s'assurer de la mise en œuvre de cette politique, la Société Martiniquaise des Eaux s'engage à suivre l'évolution des pratiques et résultats, à accélérer la transformation de son organisation, à industrialiser ses méthodes de travail, à communiquer sur la situation et à promouvoir une amélioration continue des Systèmes de Management mis en place.

Le système Qualité en place est évalué en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

1.2.1. Le baromètre satisfaction clients

Depuis 2000, la SME a lancé un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

L'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom en Mars 2016.

On peut retenir les résultats suivants :

Image comparative avec d'autres services publics

Alors que les acteurs auxquels la SME est comparée enregistrent une baisse de leur note d'appréciation globale, la SME est stable.

La SME, en première position, bénéficie en 2015 d'une note d'appréciation globale de 6.68 / 10, contre 6,60 / 10 en 2014.

EDF, la CAF, France Télécom, La Poste enregistrent tous une baisse de leur note d'appréciation globale plus ou moins marquée pour la deuxième année consécutive.

Image institutionnelle

Cependant, cette stabilité de la SME recouvre des tendances d'évolution contrastées : Les indicateurs liés à l'image institutionnelle enregistrent, pour la plupart d'entre-eux, une augmentation ou une stabilisation après la baisse généralisée de 2014 :

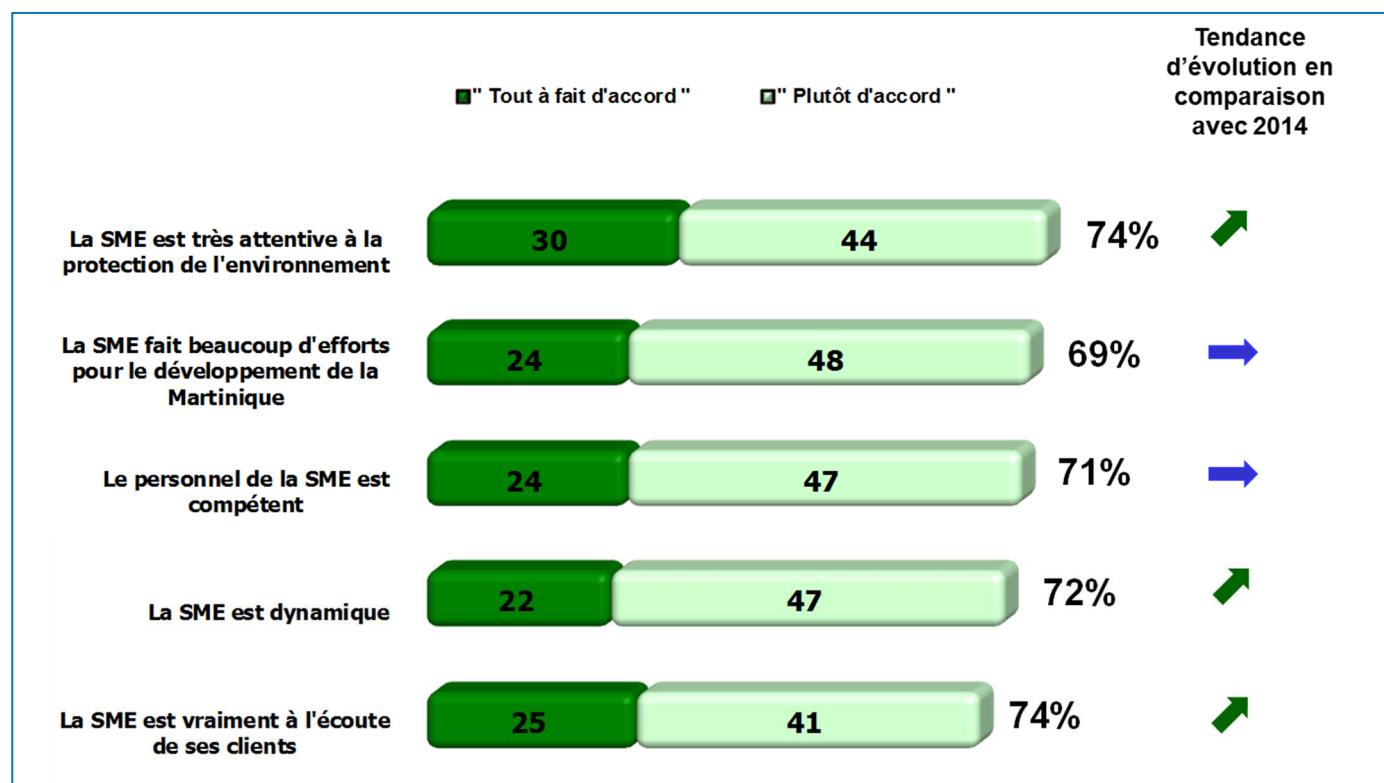
Sont en progression :

- La SME est très attentive pour la protection de l'environnement.
- La SME est dynamique.
- La SME est vraiment à l'écoute de ses clients.

Sont stables :

- La SME fait beaucoup d'efforts pour le développement de la Martinique.
- Le personnel de la SME est compétent.

Un indicateur en baisse : la prise en compte de la situation des plus démunis.



Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés

Les indicateurs liés à la qualité de service enregistrent une légère baisse.

Hormis en ce qui concerne « la qualité de l'eau » dont l'appréciation est stable, les autres indicateurs enregistrent tous une légère baisse se situant entre 0.24 et 0.56 points (sur la base d'une échelle de notation sur 10) :

- La rapidité d'intervention des travaux,
- La pression de l'eau,
- La qualité des informations et des conseils,
- La facilité à comprendre les factures,
- L'exactitude des relevés de consommation,
- L'information sur les prix,
- Les modes de paiement,
- L'efficacité et la rapidité du traitement des dossiers.



La perception de la gestion des coupures d'eau s'améliore :

40% des interviewés déclarent qu'au cours de l'année passée des travaux ont occasionné des coupures d'eau, contre 45% en 2014.

La perception des efforts pour limiter la fréquence et la durée des coupures progresse aussi après la chute enregistrée en 2014 (75% / 72%), ceci, sans pour autant retrouver un niveau équivalent.

Les clients déclarant avoir été prévenus avant une coupure d'eau sont globalement stables.

Le pourcentage de clients déclarant avoir des motifs d'insatisfaction envers la SME est stable ; « La facture trop élevée » est le principal motif d'insatisfaction exprimé.

Autre enseignement d'intérêt :

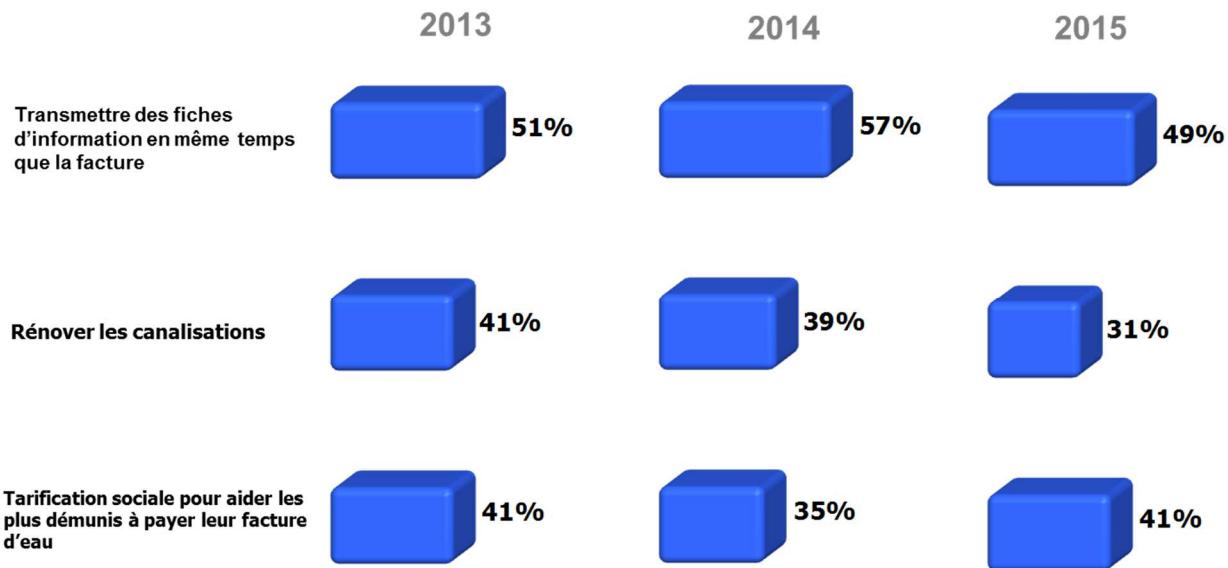
On constate une meilleure connaissance de la diversité des moyens de paiement.

Les souhaits des abonnés

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les projets qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité, les trois projets suivants, déjà les plus mentionnés en 2013 et 2014 sont confirmés en 2015 :

- Transmettre des fiches d'information en même temps que la facture,

- Mettre en place une tarification sociale pour aider les plus démunis à payer leur facture d'eau,
- Rénover les canalisations.



On constate que certains projets suscitent un intérêt croissant :

- Possibilité de recevoir sa facture tous les trimestres,
- Application smartphone,
- Meilleure gestion des ressources en eau,
- Amélioration de la qualité des eaux de baignades.

1.2.2. Le service client

Accueil de la Clientèle :

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du déléguétaire à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux
 Z.I. Place d'Armes
 LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Le numéro de l'accueil téléphonique de Place d'Armes est le [05 96 51 80 51](tel:0596518051)

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le [05 96 56 99 20](tel:0596569920).

Cependant, si le client appelle notre standard, en dehors des horaires de « réception client », il a la possibilité d'être réorienté directement sur notre service d'astreinte.

Information de la Clientèle

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

L'information des clients passe en particulier par l'envoi de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.

Le 17 décembre 2015 : le nouveau site internet SME a été mis en service. www.smeaux.fr



Le site propose désormais un accès à l'agence client en ligne afin de permettre aux clients de réaliser certaines démarches à distance.



La carte interactive informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable a été modernisée.

Il est désormais possible pour les usagers de signaler des fuites ou autres dysfonctionnements.



Une démarche de progrès

La SME poursuit ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

* *Amélioration de l'accueil téléphonique*

Dans un souci permanent d'amélioration notre qualité de service, nous avons créé en date du 2 décembre 2013, un centre de relation clientèle (CRC). Ce CRC comprend 4 collaborateurs (au lieu de 2 précédemment) dans un espace dédié avec 4 postes de travail.

Dans le cadre d'un plan de formation ambitieux, les collaborateurs du CRC ont acquis de nouvelles connaissances, afin d'améliorer la prise en charge des appels entrants.

Cette montée en compétence a été l'un des éléments permettant de réguler le flux client.

** Mise en place de nouveaux moyens de paiement*

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement fait partie de nos priorités. C'est une requête forte de la part des clients.

a/ Les bornes de paiement

La mise en service de deux bornes de paiement automatisées, au Lamentin, depuis le 5 décembre 2012, confirme bien la volonté de la SME d'améliorer sa qualité de service en apportant à ses clients des solutions toujours plus innovantes et adaptées à leurs besoins.

Les nouvelles « Otomatic » de l'Agence acceptent les paiements par cartes bancaires et espèces. Elles offrent aussi la possibilité de payer un ou plusieurs acomptes sur factures, et de solder les factures antérieures.

Ainsi, la mise en service de deux nouvelles bornes placées en extérieur avec un accès 24H/24 sur notre site de Place d'Armes au Lamentin, a permis de répondre à cette logique.

Le paiement est possible uniquement par carte bleue.

b/ Le télépaiement

Face au succès rencontré par le service du télépaiement, nous avons mis en place un serveur vocal automatisé accessible 7j/7 et 24H/24H depuis avril 2013, et ce sans changement de numéro téléphonique. Le télépaiement reste accessible au 0810 301 130. L'abonné garde toujours la possibilité d'effectuer un paiement total ou partiel de sa facture. Ce type de paiement est de plus en plus utilisé par nos abonnés.

c/ Le paiement en ligne

Depuis avril 2013 il est aussi possible via notre site internet d'effectuer le paiement total ou partiel de sa facture. Pour ce faire, nous avons créé un lien sur notre site permettant, en toute sécurité, d'accéder au paiement de sa facture en ligne.

Les chiffres enregistrés sur ce moyen de paiement sont en augmentation : près de 4 % sur l'ensemble de nos encaissements.

** Information des abonnés par d'autres vecteurs*

- Mise en place de rencontres régulières avec les associations de consommateurs (un interlocuteur privilégié par association).

- Mise en place d'une sensibilisation avec les C.C.A.S. des communes (disponibilité de nos interlocuteurs).
- Création d'une cellule « grands comptes », pour une gestion personnalisée des clients type « gros consommateurs ».
- Le dernier trimestre 2015 a vu naître le service « solutions recouvrement » qui a pour mission de prendre en charge les abonnées ayant une dette en portefeuille.

Avec 7 collaborateurs dédiés, cette nouvelle structure a pour objectif une meilleure prise en charge de la créance client.

Ce nouveau service organisé en pôle dynamique adapte le service au plus près de besoin de nos abonnés. C'est ainsi qu'une cellule est dédiée aux clients sociaux ou présentant de réelles difficultés économiques et sociales.

L'amélioration de nos encaissements et la diminution de nos impayés s'inscrivent dans l'amélioration de nos performances tout en respectant nos images respectives.

* *Système d'information Clientèle : e-GEE*

La SME a investi dans l'amélioration de son Système d'Information Clientèle afin de développer ses activités et de répondre aux exigences contractuelles.

Ce changement a été motivé par les opportunités contextuelles suivantes :

- Le décroisement nous a permis de bénéficier de l'expérience de Lyonnaise des Eaux dans le domaine des Systèmes d'Information.
- L'ancien Système d'Information clientèle n'était plus adapté aux nouvelles exigences de nos métiers.
- Le souci d'améliorer la satisfaction de nos clients à travers de nouveaux services.

Le basculement sur e-GEE, s'est déroulé en aout 2011.

e-GEE est un moteur de facturation qui gère plus de 4 millions d'abonnés dans le monde.

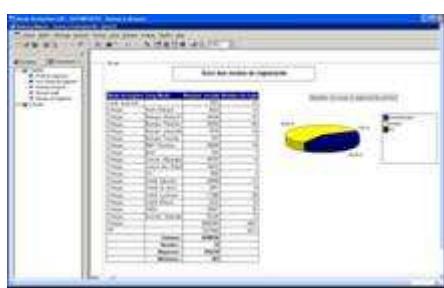
Il s'agit d'une application de type client-serveur développée pour répondre aux besoins des collectivités et des sociétés gestionnaires du domaine de l'eau et de l'électricité.

Les principales avancées sont :

- La mise en place d'un module de gestion de la relation client
- La vision client/branchement évolue vers une vision client/acteurs

- L'ancien Système d'Information nous permettait de distinguer difficilement dans nos bases de données le client propriétaire du client locataire et du client payeur.
- Le nouveau Système d'Information recentre l'intérêt sur le point de service de distribution autour duquel peuvent coexister distinctement 3 types de clients : propriétaire, locataire et payeur.
- Un environnement de reporting à la demande

La solution e-GEE dispose d'un infocentre nous permettant de disposer de requêtes sous technologie Business Object.



- Une image facture revisitée

La présentation a été améliorée afin de permettre aux clients de mieux comprendre leur facture. Nous avons révisé la lisibilité, rajouté des informations complémentaires et amélioré les palettes de couleurs, passant d'une bichromie à une coloration plus riche et plus agréable au visuel.



Aujourd'hui, nous continuons à investir sur notre logiciel clients, afin d'améliorer la qualité de service rendue à nos abonnés, clients et affiner encore plus nos données.

Ainsi, nous n'avons pas hésité à mettre en place des moyens supplémentaires (évolution du logiciel) visant à renforcer la qualité du traitement de nos demandes.

C'est ainsi que depuis juillet 2015 Egée Caraïbes est installé dans les locaux de la SME à Place d'Armes.

1.1. La communication externe

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

Depuis 2014, les opérations suivantes ont été réalisées :

Relations publiques

- Mise à disposition d'informations détaillées sur notre Société, nos services et notre métier sur le site internet : www.smeaux.fr ; informations en temps réel des interruptions programmées
- Travail en lien avec le tissu associatif via la participation à des réunions publiques à la demande d'associations de consommateurs pour présenter nos métiers et expliquer la facturation et les bonnes pratiques de consommation d'eau
- Participation au salon de l'agriculture pour faire connaître l'usine Terraviva et le process de traitement des boues de stations d'épuration (novembre 2014)
- Organisation de visites des installations (accueil du grand public à l'usine d'eau potable de Rivière-Blanche)
- Organisation de la Journée sur la précarité hydrique en partenariat avec l'Association des Aînés de la Martinique et l'Association Solidarité, Fraternité, 3ème âge
- Réalisation d'une exposition à partir de dessins réalisés par les enfants de l'école maternelle de Dostaly (François)
- En Novembre 2015 : témoignages de femmes exerçant à la SME dans le cadre du projet Famn d'Ilo - Eau et Femmes en Martinique mené par la journaliste Céline HERVE-BAZIN.

Interviews vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=mLd_MVY_UwQ

Blog: <http://ultramarines-cop21.com/>

Les portraits de femmes ont été dévoilés à l'occasion de la Cop21 à Paris.

Partenariats

- Sponsoring sportif :
- Criterium des quartiers (Lamentin Avril 2014)
- Longvilliers club (Lamentin)
- Club Franciscain (François)
- Club Ufolep (Robert)
- Sprint Club de Saint Joseph
- Club des Gommiers de la Martinique

- Partenariats éducatifs :
- Participation à l'organisation des cérémonies de remise des prix de plusieurs collèges (Collège Petit Manoir du Lamentin, Collège de Ducos, Collège de Sainte-Luce, Collège George Elisabeth, Collège Place d'armes, Lycée Acajou 2, ...)
- Participation à la bourse d'études Alizés pour l'accompagnement de jeunes martiniquais dans des voies d'excellence
- Accueil de lycéens de seconde dans le cadre de stages d'immersion dans le cadre de la Bourse d'études Alizés

- Ateliers découverte du cycle de l'eau en école maternelle (Dostaly – François)

Relations presse

- Communication dans les médias (presse écrite et radio) des informations de manque d'eau
- Prises de parole régulières dans les médias lors des interventions sur le terrain suite à la réparation des casses

Publicité

- Parution de visuels dans les agendas 2014 de nos partenaires (Agenda de l'Association des Maires, Agenda des villes du Robert, du Diamant, Marin, François et Vauclin)

Coopération internationale

La SME, en tant qu'entreprise martiniquaise, est sensible à tous les évènements qui peuvent concerter les îles de la Caraïbe. Aussi, les équipes de la SME se sont mobilisées pour apporter leur assistance et leur savoir-faire à la DINEPA (gestionnaire de l'eau sur le Grand Port au Prince) et à la WASCO (gestionnaire de l'eau sur l'ensemble de Sainte Lucie), en réponse aux catastrophes naturelles que ces deux organismes ont eu à gérer.

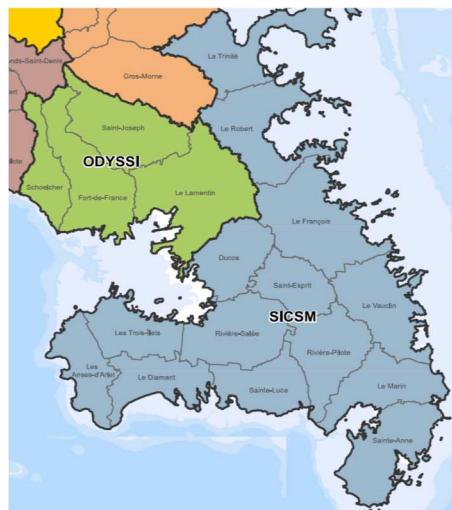
Pour Haïti, Lyonnaise des eaux a remporté à un appel d'offre international ; la mission consistant à superviser la remise en service des forages du sud de l'agglomération et les réparations des fuites sur les canalisations maîtresses.

Pour Sainte Lucie, en partenariat avec le SICSM la SME a proposé à WASCO une assistance technique en complément de la mission réalisée en 2010 après le passage de la tempête tropicale Earl.

1.2. Les faits marquants 2015

1.2.1. PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ✓ 1^{er} Janvier 2015 : reprise en régie de la distribution eau potable des communes du Lamentin et de Saint-Joseph par la CACEM. La régie communautaire Odyssi gère le réseau de ces deux communes à compter du 1^{er} janvier 2015. Transfert de 17 agents SME à la régie Odyssi.



- ✓ 19 mars 2015 : Signature des nouveaux contrats de délégation de service publics pour les services d'eau et d'assainissement du SICSM, pour un durée de 12 ans chacun.

1.3. Evolution de la réglementation Eau et Assainissement

Certains des textes publiés peuvent avoir des impacts contractuels. La SME se tient à disposition pour assister la collectivité dans l'évaluation de ces impacts et si besoin dans la préparation des projets d'avenant.

Contrats publics

Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence

Le décret du 17 septembre 2015 a relevé de 15 000 à 25 000 euros le seuil au-dessous duquel les marchés peuvent être passés de gré à gré, c'est-à-dire sans publicité ni mise en concurrence préalable.

[Décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics, JORF n°0218 du 20 septembre 2015 page 16629, texte n° 21](#)

Transposition des Directives « *Marchés Publics* »

L'ordonnance du 23 juillet 2015 procède à la transposition des directives européennes relatives aux marchés publics.

Le projet de décret d'application a également été publié et mis en concertation jusqu'au 4 décembre 2015. Il devrait être publié durant le premier trimestre 2016.

Le projet de décret vise à préciser un certain nombre de points concernant notamment le fonctionnement de la procédure négociée (aujourd'hui appelée « *procédure concurrentielle avec négociation* ») ou les conditions de passation des avenants.

Les contrats de partenariat laissent place aux marchés de partenariat dont les conditions de recours sont assouplies. En particulier, il ne sera plus utile de justifier d'une urgence ou de complexité particulière pour recourir au marché de partenariat : il suffira de démontrer, sur la base d'un bilan coût/avantages, que le marché de partenariat est la solution la mieux adaptée... Un seuil financier en dessous duquel il ne sera pas possible de choisir une telle procédure sera également appliqué. S'agissant des ouvrages d'infrastructure et de réseaux (le projet de texte précise « *notamment dans le domaine de l'assainissement* ») le seuil est fixé à 10M€.

Un projet de loi ratifiant l'ordonnance a été déposé au Sénat.

[Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, JORF n°0169 du 24 juillet 2015 page 12602, texte n° 38](#)

[Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics](#)

[Projet de décret relatif aux marchés publics](#)

Gestion des services d'eaux

Modalités d'exonération des frais liés au rejet de paiement d'une facture d'eau

A partir du 1er avril 2015, le fournisseur d'eau qui souhaite facturer des frais de rejet de paiement devra au préalable en informer par écrit le consommateur, si le fonds départemental ou local de solidarité pour le logement ne lui a pas signalé qu'il était saisi par cet abonné d'une demande d'aide relative à une situation d'impayé d'une facture d'eau.

Dans cette lettre, il signalera au consommateur qu'il peut être exonéré de ces frais s'il a bénéficié, pour le paiement d'une facture d'eau dans les douze mois précédent la facture rejetée ou pour ladite facture, d'une aide de l'un de ces fonds ou du centre communal d'action sociale, ou s'il bénéficie d'un tarif social de l'eau potable. Il sera également indiqué au consommateur qu'il dispose d'un délai, d'au moins 15 jours, pour justifier de cette condition d'exonération. Si le service est délégué, la collectivité responsable de sa gestion transmet au déléguétaire le nom et les coordonnées des personnes bénéficiaires d'une tarification sociale de l'eau, si elle l'a instaurée.

[Arrêté du 22 janvier 2015 relatif aux modalités d'exonération des frais liés au rejet de paiement d'une facture d'eau, JORF n°0026 du 31 janvier 2015 page 1494, texte n°57](#)

Gestion des eaux pluviales urbaines

A la suite de la suppression de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines par la loi de finances pour 2015, le décret du 20 août 2015 définit les obligations des collectivités au titre des eaux pluviales.

A cet égard, les collectivités chargées du service public de gestion des eaux pluviales urbaines doivent :

- définir les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif. Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux, destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales
- assurer la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

[Décret n°2015-1039 du 20 août 2015 relatif au service public de gestion des eaux pluviales urbaines, JORF n°0193 du 22 août 2015 page 14770](#)

Extension de la liste des collectivités retenues dans le cadre de l'expérimentation « *Loi Brottes* »

Le [décret du 31 juillet 2015](#) vient compléter la liste des collectivités (communes, communautés ou syndicats) retenues dans le cadre de l'expérimentation « *loi Brottes* ». Elles sont maintenant **cinquante**. On compte parmi elles notamment Bordeaux Métropole, la communauté urbaine du Grand Dijon, le syndicat de l'eau du Dunkerquois, le syndicat de communes Côtes Caraïbes Nord Ouest, le syndicat du Centre et du Sud de la Martinique.

Pour rappel, jusqu'au 15 avril 2018, ces collectivités et groupements volontaires auront la possibilité de mettre en place de nouvelles tarifications de l'eau et/ou de l'assainissement ainsi que des systèmes d'aides au paiement de la facture d'eau afin de garantir un meilleur accès de tous à ces services. A l'issue de cette expérimentation, les solutions mises en œuvre qui se seront révélées les plus pertinentes pourront, le cas échéant, être étendues à l'ensemble du territoire.

Nota : Il va de soi que toute modification des tarifs d'un contrat en cours ne peut se faire que par avenant et en respectant l'équilibre économique initial des contrats.

[Décret n° 2015-416 du 14 avril 2015 fixant la liste des collectivités territoriales et de leurs groupements retenus pour participer à l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau, JORF n°0089 du 16 avril 2015 page 6745, texte n°4](#)

[Arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau](#)

[Décret n° 2015-962 du 31 juillet 2015 modifiant et complétant la liste des collectivités territoriales et de leurs groupements retenus pour participer à l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau fixée par le décret n° 2015-416 du 14 avril 2015, JORF n°0179 du 5 août 2015 page 13401, texte n° 6](#)

Collectivités territoriales et intercommunalité

Réforme territoriale

La [loi portant nouvelle organisation territoriale de la République \(loi NOTRe\)](#) a été publiée le 8 juillet 2015.

A l'issue d'un long débat parlementaire qui a connu un nombre très important de revirements, le législateur a finalement décidé que l'eau et l'assainissement seraient soustraits à la compétence des communes pour devenir des compétences obligatoires des différentes intercommunalités à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles) dès le 1^{er} janvier 2020.

Les conditions et conséquences du transfert des compétences « *eau* » et « *assainissement* » sont explicitées dans la note publiée dans l'espace juridique (cf [lien](#)), notamment quant au devenir de ces syndicats. Les syndicats entièrement inclus dans une seule communauté disparaîtront et ceux ne comportant en leur sein moins de trois communautés seront très fragilisés.

La loi NOTRe comporte également un volet environnemental. A cet égard, le conseil régional devient l'autorité planificatrice en matière de déchet. Les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets devront être élaborés avant le 8 février 2017. En attendant, les divers plans départementaux ou spécialisés comme par exemple les plans d'élimination des matières de vidange restent en vigueur.

[Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, JORF n°0182 du 8 août 2015 page 13705, texte n° 1](#)

Gestion des services d'assainissement

Nouvel Arrêté assainissement

Le nouvel arrêté relatif aux systèmes d'assainissement collectif a été publié au JO du 19 août 2015. Il a été complété par une note technique en date du 7 septembre 2015. Cet arrêté apporte un certain nombre d'éléments nouveaux, en particulier concernant les exigences en termes de déversements des réseaux d'assainissement par temps de pluie. La conformité du réseau de collecte sera désormais évaluée en fonction du respect de l'un des trois critères suivants : le nombre de jours déversement devra être inférieur à 20 par an, ou la pollution déversée devra être inférieure à 5% de la pollution collectée durant l'année, ou le débit déversé devra être inférieur à 5% du débit collecté durant l'année. Ce critère d'évaluation, identique chaque année, sera fixé par arrêté préfectoral sur proposition du Maître d'Ouvrage.

En cas de non-conformité de son système de collecte, le Maître d'Ouvrage aura alors deux ans pour déposer une étude définissant le calendrier de mise en œuvre des actions destinées à mettre le système en conformité. Ce calendrier ne devra pas excéder dix ans (ce délai ne s'applique évidemment pas aux collectivités disposant d'un arrêté dont les exigences seraient conformes aux critères indiqués ci-dessus. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage sera tenu sans délai de respecter les prescriptions de son arrêté). En cas de « coût excessif » de ces actions, des dérogations pourront néanmoins être accordées.

Par ailleurs, les exigences en terme de surveillance en continue des réseaux sont renforcées mais la possibilité de modéliser le système en lieu et place de l'installation de systèmes de mesure en continu est introduite. Les maîtres d'ouvrage doivent également effectuer des diagnostics (un diagnostic tous les dix ans devra être effectué pour les systèmes en deçà de 10.000 eqh, au-delà un diagnostic permanent devra être mis en place dans un délai de 5 ans).

Enfin, un certain nombre de prescriptions relatives aux stations d'épuration sont introduites (définition du débit de référence, cahier de vie, installations de dépôtage de matière de vidange, capacité minimale de stockage de boues en cas de valorisation sur les sols, etc ...)

Cet arrêté entre en vigueur au 1/01/2016. Cependant, les dispositions relatives à l'autosurveillance devront être opérationnelles au 31/12/2015. Ce dernier point sera donc pris en compte pour l'évaluation de la conformité des systèmes sur l'année 2015.

[Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif](#)

recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, JORF n°0190 du 19 août 2015 page 14457 , texte n° 2

Environnement

Délimitation des zones vulnérables

Un arrêté du 5 mars 2015 a été adopté en application du décret du 5 février 2015 relatif à la délimitation des zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Les masses d'eau superficielles dont la teneur en nitrates dépasse les 18 mg/l en percentile 90 sont considérées comme subissant ou susceptibles de subir une eutrophisation des eaux douces superficielles. En conséquence, les communes en intersection avec les bassins versants qui alimentent ces masses d'eaux sont désignées en tant que zone vulnérable.

Pour les eaux souterraines, les zones vulnérables sont désignées en fonction des masses d'eau. Dès qu'un point d'une masse d'eau présente une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l, la totalité de cette masse d'eau est considérée comme atteinte par la pollution par les nitrates. Les communes dont une partie du territoire est sus-jacent à la masse d'eau sont alors désignées comme zone vulnérable.

Décret n° 2015-126 du 5 février 2015 relatif à la désignation et à la délimitation des zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, JORF n°0032 du 7 février 2015 page 1849, texte n° 1

Arrêté du 5 mars 2015 précisant les critères et méthodes d'évaluation de la teneur en nitrates des eaux et de caractérisation de l'enrichissement de l'eau en composés azotés susceptibles de provoquer une eutrophisation et les modalités de désignation et de délimitation des zones vulnérables définies aux articles R. 211-75, R. 211-76 et R. 211-77 du code de l'environnement, JORF n°0059 du 11 mars 2015 page 4414 , texte n° 12

Etablissements Publics Territoriaux de Bassin et Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La loi a introduit les Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), comme nouvelles structures de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Elle précise également le rôle des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB). Les EPAGE et les EPTB sont des syndicats mixtes pouvant exercer la compétence GEMAPI :

- un EPTB a pour vocation de « *coordonner* » et de « *faciliter* » la mise en œuvre des politiques de l'eau sur un bassin versant. Son périmètre peut regrouper plusieurs EPAGE, dont il assure alors la coordination ;

- un EPAGE a une vocation directement opérationnelle de maître d'ouvrage d'études et de travaux. Il doit assurer à la fois la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur son territoire de compétence.

Le décret du 20 août 2015 précise les conditions dans lesquelles sont fixés les périmètres des EPAGE et des EPTB.

[Décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau, JORF n°0193 du 22 août 2015 page 14769, texte n° 5](#)

Programme de surveillance de l'état des eaux

L'arrêté du 25 janvier 2010 détermine le contenu des programmes de surveillance élaborés par chaque préfet coordonnateur de bassin en application de la directive-cadre sur l'eau pour suivre l'état des masses d'eau. Il définit les modalités de sélection des sites de surveillance, les paramètres suivis, la fréquence de suivi ainsi que les protocoles de prélèvement.

Les programmes de surveillance sont mis à jour tous les six ans, conformément à la directive-cadre, en parallèle de la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures associés qui doivent aboutir d'ici à la fin 2015.

La modification de l'arrêté du 25 janvier 2010 par l'arrêté du 7 août 2015 a pour objectif de mettre à jour les modalités de surveillance en intégrant les nouvelles exigences de la directive relative aux substances, les avancées scientifiques et techniques tout en développant les synergies avec d'autres surveillances pour maîtriser les coûts de la surveillance.

[Arrêté du 7 août 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement, JORF n°0198 du 28 août 2015 page 15119, texte n° 6](#)

Secteur d'information sur les sols

Le décret du 26 octobre 2015 définit la procédure d'élaboration des secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'[article L. 125-6 du code de l'environnement](#) : ces secteurs comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement.

Ces secteurs d'information sur les sols renforcent la connaissance des tiers, acquéreurs potentiels ou locataires, de terrains pollués et seront intégrés aux documents d'urbanisme. C'est un nouvel outil utile à consulter lors de projets d'équipements nouveaux.

Le décret détaille ainsi le dispositif suivant :

- La liste des secteurs d'information avec les parcelles concernées est arrêtée par le préfet, par commune et avant le 1^{er} janvier 2019 après consultation des collectivités compétentes en matière de documents d'urbanisme. Cette consultation comporte une note de présentation des informations disponibles sur les parcelles et des documents graphiques de délimitation du secteur. Les collectivités peuvent demander des

modifications sur la base de document sur l'état des sols. Les propriétaires sont informés d'un tel classement par courrier du préfet. Une consultation du public est organisée dans les conditions fixées par l'[article L. 120-1 du code de l'environnement](#).

- Cette liste est mise à jour par le préfet sur la base des informations reçues par les collectivités ou le propriétaire de la parcelle inscrite.
- Ces secteurs d'information sur les sols sont annexés aux documents d'urbanisme ([article R.123-13 du code de l'urbanisme](#)) et l'Etat reportera les secteurs d'information sur les sols dans un SIG qui regroupera toutes les bases de données déjà créées en matière de sites pollués.
- Le contenu du certificat d'urbanisme est complété. Il devra ainsi indiquer si le terrain est situé sur un SIS. L'obtention de ce document, avant tout projet est donc encore plus utile.

[Décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers, JORF n°0250 du 28 octobre 2015 page 20048, texte n° 1](#)

Note d'information – saison balnéaire

[Note d'information du Ministre de la santé 2 juin 2015 relative aux échéances de la saison balnéaire 2015, aux modalités de prévention et de gestion des risques sanitaires liés à la présence de cyanobactéries ou d'amibes, à l'information du public à proximité des sites de baignades et à la mise à disposition du manuel pour l'utilisation de l'application SISE-Eaux de baignade](#)

Consommation

Procédure de recouvrement des petites créances

La loi dite « *Loi Macron* » crée une nouvelle procédure de recouvrement des petites créances sans recours aux tribunaux.

Cette procédure sera d'une mise en œuvre plus rapide, moins contraignante et onéreuse que les procédures classiques.

Le cadre de cette procédure devrait être précisé par décret.

Dans l'immédiat, il est donc impossible de savoir si cette procédure pourra être mise en œuvre par nous. Elle présente en tout état de cause un inconvénient important : elle sera aux frais exclusifs du créancier.

[Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, JORF n°0181 du 7 août 2015 page 13537, texte n° 1](#)

Urbanisme

Réduction des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le décret du 9 juillet modifie les délais dans lesquels des autorisations ou des avis relevant de législations connexes au droit de l'urbanisme doivent intervenir afin de respecter, au total, un délai maximum de cinq mois pour délivrer une autorisation d'urbanisme.

Sont notamment concernés les délais applicables aux autorisations ou avis relatifs aux immeubles de grande hauteur ou aux établissements recevant du public.

[Décret n° 2015-836 du 9 juillet 2015 relatif à la réduction des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme, JORF n°0158 du 10 juillet 2015 page 11770, texte n° 2](#)

Sécurité

Sécurité des systèmes informatiques d'importance vitale

Le décret précise les conditions et limites dans lesquelles :

- sont fixées les règles de sécurité nécessaires à la protection des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale ;
- sont mis en œuvre les systèmes de détection d'événements affectant la sécurité de ces systèmes d'information ;
- sont déclarés les incidents affectant la sécurité ou le fonctionnement de ces systèmes d'information ;
- sont contrôlés ces systèmes d'information ;
- sont qualifiés les systèmes de détection d'événements et les prestataires de service chargés de leur exploitation ou du contrôle des systèmes d'information ;
- sont proposées les mesures pour répondre aux crises majeures menaçant ou affectant la sécurité des systèmes d'information.

[Décret n° 2015-351 du 27 mars 2015 relatif à la sécurité des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale et pris pour l'application de la section 2 du chapitre II du titre III du livre III de la première partie de la partie législative du code de la défense, JORF n°0075 du 29 mars 2015 page 5676, texte n°3](#)

Nouveau dispositif de la défense extérieure contre l'incendie

Le décret du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie a été publié après de longues années de réflexion. Ce décret est pris en application des articles 77 et 79 de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit de 2011.

Un mémo de présentation du décret de février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie a été élaboré en collaboration avec la Direction technique. Même si le dispositif réglementaire n'est pas encore complet (un arrêté important n'est pas encore paru), il nous semble utile d'attirer votre attention sur ce texte attendu depuis quelques années, qui a le mérite de clarifier l'organisation du service public de défense contre l'incendie et son lien avec

le service public d'eau potable. Concrètement il n'y a pas d'action à court terme à lancer auprès des clients des collectivités, au-delà de l'information de la parution du décret. D'ici un ou deux ans, les départements puis les communes ou groupements de communes devraient lancer des consultations pour l'élaboration ou la mise à jour de leurs schémas de défense incendie.

D'ici deux ou trois ans, les communes ou groupements de communes devraient lancer des consultations pour des travaux visant à améliorer leur dispositif de défense incendie au regard des schémas élaborés.

[Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, JORF n°0051 du 1 mars 2015 page 4011, texte n° 15](#)

[Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, JORF n°0115 du 18 mai 2011 page 8537, texte n° 1](#)

1.2.3. La qualité de l'assainissement et des prestations

1.2.3.1. Taux de raccordement

La donnée est calculée pour une année civile et sera disponible dans le Rapport Annuel du Déléguétaire du nouveau contrat de Délégation de Service Public.

1.2.3.2. Taux de collecte

La donnée est calculée pour une année civile et sera disponible dans le Rapport Annuel du Déléguétaire du nouveau contrat de Délégation de Service Public.

1.2.3.3. Stations d'épuration

Les résultats sont calculés pour une année civile et seront disponibles dans le Rapport Annuel du Déléguétaire du nouveau contrat de Délégation de Service Public.

1.3.Orientations pour l'avenir

1.3.1. Stations d'épuration

1. COMMUNE DES ANSES D'ARLET

Les travaux de réhabilitation de cette installation sont en cours.
Le déstockage des boues de lagune est en cours.

2. COMMUNE DU DIAMANT

Station La Cherry

L'abandon de cette station sera réalisé fin d'année avec raccordement des effluents sur la station de Dizac.

Station de Dizac

Les travaux d'augmentation de capacité de cette installation sont en cours.

3. COMMUNE DU FRANÇOIS

Station de Pointe Courchet

Il devient urgent de réaliser la réhabilitation du bâtiment de la station car les tôles et l'armature métallique de la toiture, ainsi que l'ensemble des portes d'accès sont dans un état très avancé de dégradation (commentaires déjà signalés dans les précédents RAD).

Cette situation empêche l'exploitation optimale de l'ouvrage, notamment le pré-traitement et la filière boue, compte tenu des risques importants d'accident pour le personnel exploitant.

Les portes donnant accès à la partie prétraitements ont été remplacées après que l'une d'entre elles se soit dégondée. L'accident, grave, a été évité de peu ce jour-là.

Conformément à notre obligation d'alerte, un courrier de la SME en date du 28/02/11 a été envoyé au SICSM mentionnant cette situation.

La conduite en amiante-ciment reliant le bassin d'aération au clarificateur se dégrade et doit être remplacée. Une étude est en cours afin de trouver le meilleur procédé à mettre en œuvre.

Le filtre à bandes actuellement en place est sous dimensionné et devrait être remplacé par une centrifugeuse permettant d'obtenir une siccité compatible (de l'ordre de 20 %) avec les filières d'élimination en place sur la Martinique (compostage des boues).

Station de Chopotte

Cette station subit des variations de charge très importantes liées à l'activité de l'école.

4. COMMUNE DU MARIN

Station des 4 Chemins

Les prétraitements de cette installation montrent des défaillances qui peuvent avoir un impact sur la pérennité des membranes d'ultrafiltration. Plusieurs audits et analyses déjà réalisés doivent permettre d'expliquer le manque d'efficacité des 2 tamiseurs en relation avec le constructeur de la station et son fournisseur.

Une démarche en vue de modifier l'arrêté préfectoral de rejet sur le paramètre phosphore total permettra de lever la non-conformité sur ce paramètre. Elle a pour but de relever le seuil de rejet de 1 mg/l à 5 mg/l ou 10 mg/l moyennant une étude d'impact sur le milieu. Ceci permettra d'éviter l'utilisation de chlorure ferrique qui présente un risque important pour le béton des ouvrages et les équipements électromécaniques du fait de sa très forte acidité.

S'il devait y avoir des intrusions d'eaux salines dans le réseau de collecte du bourg, cela provoquerait des phénomènes de développement de mousses dans le bassin d'aération, générant des désordres d'exploitation. Une attention particulière est nécessaire dans les projets de réhabilitation de réseaux du Marin afin de privilégier ceux à proximité du bord de mer.

5. COMMUNE DU RIVIERE SALEE

Station du bourg

La surcharge hydraulique de la station lors des pluies demanderait la construction d'un bassin tampon si l'on veut minimiser l'impact sur le milieu récepteur.

Compte tenu de la charge importante reçue par la station, l'installation d'une centrifugeuse est indispensable pour une continuité de l'extraction des boues sur l'année, tout en permettant d'obtenir une siccité compatible (de l'ordre de 20 %) avec les filières d'élimination en place sur la Martinique (compostage des boues).

Nous continuons à militer pour des travaux d'amélioration du clarificateur de l'ancienne file consistant à installer un racleur de surface afin de récupérer les flottants.

6. COMMUNE DU ROBERT

Station Courbaril

La réhabilitation puis la transformation de cette station en poste de refoulement est prévue à court terme du fait de sa vétusté. Elle sera raccordée à la nouvelle station de Ponthaléry.

Station Pointe Lynch

Cette station sera transformée en poste de refoulement et ces ouvrages en bassin tampon avec les trop-pleins s'évacuant vers la mangrove. Ses eaux usées refouleront vers le nouveau poste de Courbaril (ex station transformée). Ces travaux sont prévus à court terme.

Station de Four à Chaux

La station nécessite une réhabilitation à court terme du fait de sa vétusté, de l'état du génie civil (bassin + local technique).

Les lits de séchages ont été refaits et améliorent la gestion de la filière boue.

Station Moulin à vent

Cette station sera transformée en poste de refoulement et ces ouvrages en bassin tampon avec les trop-pleins s'évacuant vers la ravine Mansarde-Catalogne. Ses eaux usées refouleront vers le nouveau poste de Courbaril (ex station transformée). Ces travaux sont prévus à court terme.

Station de Rivière-pomme

Cette station est en sous-chARGE. Pour un fonctionnement optimum de cet ouvrage, il faudrait augmenter le nombre de raccordés.

7. COMMUNE DE SAINTE ANNE

Station Belfond

La filière boue est actuellement limitée par la capacité de la benne en place. Il est souhaitable de prévoir des travaux d'aménagement pour une benne de plus grande capacité, de manière à permettre l'extraction d'une quantité suffisante de boues.

8. COMMUNE DE SAINTE LUCE

Station Fond Henry

L'installation a été mise à l'arrêt en 2013 et les effluents sont transférés sur la station de Gros raisin.

Station Gros Raisin

Des travaux d'extension sont en cours.

9. COMMUNE DE SAINTE ESPRIT

Station de Petit Fond

La réalisation de l'extension de la station d'épuration est en cours.

Station de Peter Maillet

Les résultats d'autosurveillance sont conformes, malgré un taux de charge organique très supérieur au nominal 253%. Les rendements épuratoires sont quand même de l'ordre des 90%. Tout de même un seul bilan annuel réglementaire ne suffit cependant pas à bien caractériser les taux de charge réels de cette installation.

10. COMMUNE DE TRINITE

Station Cité Bac

La mise en place d'un tamisage en entrée, la réhabilitation du génie civil dégradé, la réhabilitation des lits de séchage et la sécurisation du site pour le personnel exploitant sont les priorités à mettre en œuvre sur cet ouvrage.

La mise en place de point de prélèvement amont/aval et de comptage en entrée ou sortie permettrait de connaître précisément la charge reçue.

Station de Tartane

La filière boue est insuffisante actuellement pour la charge reçue nous rappelons donc l'urgence des travaux d'extension des lits de séchage.

La couverture des lits de séchage a de nouveau été détériorée suite à des intempéries climatiques (Chantal)

Comme évoqué dans le courrier de la SME en date du 14 octobre 2010, il est à noter la corrosion anormalement rapide de l'équipement de prétraitement mis en place lors de la réhabilitation récente de l'ouvrage (mise en service début 2009)

Station de Desmarinières

Des travaux d'insonorisation des suppresseurs ont été effectués afin de diminuer les nuisances sonores. Le résultat n'étant pas encore probant, d'autres travaux devraient être effectués. L'installation d'une centrifugeuse permettrait d'améliorer l'extraction des boues, tout en permettant d'obtenir une siccité compatible (de l'ordre de 20 %) avec les filières d'élimination en place sur la Martinique (compostage des boues).

11. COMMUNE DES TROIS-ILETS

Station Anse Marette

L'installation d'une centrifugeuse permettrait d'améliorer l'extraction des boues, tout en permettant d'obtenir une siccité compatible (de l'ordre de 20 %) avec les filières d'élimination en place sur la Martinique (compostage des boues).

1.3.2. Réseaux et postes

De manière générale, le réseau d'assainissement du SICSM se détériore d'année en année du fait de sa vétusté, de la présence de nombreuses canalisations en amiante-ciment et de l'action de l' H_2S ce qui entraîne régulièrement des rejets d'eaux brutes dans le milieu naturel.

Il devient donc urgent que soit engagé un programme pluriannuel de réhabilitation de ces conduites, particulièrement sur les communes du François, de Trinité, de Trois Ilets , du Vauclin, du Saint Esprit et de Sainte Luce.

L'action de l' H_2S se répercute également sur les postes de relèvement avec des plaintes des riverains. Des études ou des essais de traitement seraient à programmer pour résorber ces phénomènes.

En outre il serait important que les accès aux différents ouvrages ainsi que les clôtures soient réalisés, voir détail paragraphe ci-dessous.

Depuis la fermeture de la décharge de la Trompeuse au 1^{er} Janvier 2014, nous constatons régulièrement des déversements sauvages de produits de curage et de graisses directement dans le réseau. Un plan d'action sera à établir par le maître d'ouvrage avec la police de l'eau et nos services.

MARIN

Réhabilitation du poste Club Nautique en cours.

Le changement de typologie du poste ne semble pas répondre au cahier des charges établi.

Suite aux travaux d'extension de la zone de carénage, le déléguétaire a suggéré le déplacement et le renforcement du réseau de refoulement du poste de relèvement « PR Artimer ». Des travaux d'adaptation devront être prévus pour permettre au déléguétaire d'exploiter cette installation dans des conditions normales.

TROIS ILETS

- La réhabilitation en cours des postes Golf et Wallon en cours. L'augmentation de la capacité de la bâche de pompage du PR Golf devra être étudiée pour éviter les débordements dans la mangrove en heures de pointe. Le changement de typologie du poste de Wallon ne semble pas répondre au cahier des charges établi.
- Le renouvellement des réseaux gravitaires du bourg, de l'Anse Mitan et du réseau de collecte des effluents de l'anse à l'âne arrivant à la STEP Anse Marette (parcours dans la forêt domaniale de l'ONF) est à prévoir de manière urgente.
- Le déplacement de la canalisation parcourant le terrain privé de l'hôtel BAMBOU est urgent, car le réseau actuel passe sous les nouveaux bâtiments construits.

SAINTE-ANNE

- La construction du nouveau poste de relevage PR Caritan ainsi que la reprise du refoulement a généré un phénomène de dégazage d' H_2S au droit de la résidence Mélody Caritan.
- Réhabilitation du poste Baréto en cours. Le changement de typologie du poste ne semble pas répondre au cahier des charges établi.

VAUCLIN

- Compte tenu de l'état dégradé du réseau notamment côté bourg du fait de l'action de H_2S et des raccordements d'eau pluviales sur le réseau d'eaux usées, il devient urgent de prévoir des travaux de réhabilitation dans ce secteur (bourg, lotissement Sigy, lotissement Massy-Massy) ;
- Une large proportion du réseau de collecte situé dans la partie sud du bourg a été posée par les particuliers. Ces réseaux sont à mettre en conformité d'autant que des projets touristiques vont accroître les exigences environnementales notamment sur la Pointe Faula.
- L'accès du PR Château Paille 4 (PR « Chien ») reste toujours problématique dans le cadre du désaccord existant entre la propriétaire et la mairie.
- Le compteur EDF du PR Château Paille 2 (PR « Snack ») alimente toujours le snack avec l'accord de la mairie ce qui pour le déléguétaire est une situation anormale.

1.3.3. Boues des stations de traitement d'eaux usées

Rappel de la réglementation nationale

La réglementation en vigueur au 1^{er} juillet 2002 interdit la mise en décharge des déchets non ultimes.

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;
- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;
- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;
- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

Usine de compostage de Terraviva : nouvelle filière d'élimination des boues des stations d'épuration du Département

La pose de la première pierre de cette nouvelle unité a eu lieu en Octobre 2012.

Elle a été mise en service le 17 juin 2013. Depuis cette date, les boues des stations d'épuration du Département sont acheminées vers cette toute nouvelle unité qui est une filière de traitement réglementaire.

La situation était jusqu'alors difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants puisque le seul exutoire existant était la décharge de la Trompeuse, à Fort-de-France. Ce site permettait une mise en décharge déclarée mais non réglementaire. Il a été fermé définitivement au 31 décembre 2013.

L'inauguration officielle de Terraviva en présence des élus et du public a eu lieu en Octobre 2013.

Le projet consistait à réaliser un investissement privé porté par deux acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue ;
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrains chimiques pour les terres cultivées ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;
- une réalisation rapide de l'usine.

Terraviva - Usine de compostage des boues de station d'épuration – Ducos





D'autres voies d'élimination des boues à l'étude

A ce jour, en matière d'élimination des boues en MARTINIQUE, d'autres solutions sont en cours d'étude de faisabilité. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le Département. On peut citer en particulier le cas du **Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)**

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles, issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine, en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

Il est à noter que l'ensemble de boues produites par les stations d'épuration du SICSM sont évacuées selon une filière réglementaire pérennisée.

□ CAS DES STATIONS DU SICSM

- Commune des ANSES D'ARLET :

La filière de traitement des boues est composée d'une déshydratation par filtre bande. Les travaux en cours par le SICSM devront permettre d'améliorer ce poste.

- Commune du DIAMANT :

Les stations de traitement d'eaux usées de la Cherry, de Dizac et de Taupinière disposent respectivement d'une capacité nominale de traitement de 3 000 équivalents habitants, 3 200 équivalents habitants et 200 équivalents habitants.

La filière de traitement des boues est composée de lits de séchage pour la Cherry et Dizac.

Le surplus des boues de Dizac est acheminé vers la station des Anses d'Arlet pour être déshydraté.

L'abandon de la station de la Cherry et la mise en route de la nouvelle station de Dizac permettra d'améliorer ce poste.

- Commune du FRANÇOIS :

Les stations de traitement d'eaux usées du François disposent d'une capacité nominale de traitement de 6 666 équivalents habitants

La station de Pointe Courchet possède un filtre à bandes.

Concernant le site de Chopotte, les boues sont extraites liquides et amenées à la station de Pointe Courchet pour y être déshydratées.

- Commune du MARIN :

Les stations de traitement d'eaux usées du Marin disposent d'une capacité nominale de traitement de 12 650 équivalents habitants.

La mise en service de la nouvelle station avec une filière boue dotée de centrifugeuses et d'une serre solaire permet d'obtenir des boues à très forte siccité. Des essais de compostage ont été réalisés et ont démontré que cette filière était compatible.

Concernant le site de Duprey, les boues sont extraites liquides et amenées à la station Gros Raisin à Sainte Luce pour y être déshydratées.

- Commune de RIVIERE PILOTE :

Compte tenu de l'absence de traitement des boues sur les stations d'en Camée ou de Manikou, les boues de ces sites sont soutirées liquides et transportées à la station de Gros Raisins à Sainte Luce pour y être déshydratées.

- Commune de RIVIERE SALEE :

Les stations de traitement d'eaux usées de Rivière Salée disposent d'une capacité nominale de traitement de 7 700 équivalents habitants.

La station du Bourg possède un filtre bande et des lits de séchage.

Les boues de Fond Masson et Kanel sont soutirées liquides et envoyées sur la station du Bourg pour y être déshydratées.

- Commue du ROBERT :

Les stations de traitement d'eaux usées du ROBERT disposent d'une capacité nominale de traitement de 11 000 équivalents habitants

La filière de traitement des boues est composée uniquement pour deux d'entre elles d'une déshydratation par filtre bande et pour les 3 autres d'un séchage sur lit. Dans tous cas les boues traitées sont compostées depuis juin 2013 sur l'usine de Terraviva.

- Commune de SAINTE ANNE :

La station de traitement d'eaux usées de Sainte Anne, d'une capacité nominale de traitement de 8 000 équivalents habitants, dispose d'un filtre-bande et les boues traitées sont compostées depuis juin 2013 sur l'usine de Terraviva.

- Commune de SAINTE LUCE :

Les stations de traitement d'eaux usées de Petit Fond et Régale possèdent des lits de séchage qui ne sont toutefois pas suffisants, notamment en période de pluie (non couverts). Celle de Peter Maillet n'est pas équipée d'un traitement des boues.

- Commune du SAINT ESPRIT :

Les stations de traitement d'eaux usées de Petit Fond et Régale possèdent des lits de séchage qui ne sont toutefois pas suffisants, notamment en période de pluie (non couverts). Celle de Peter Maillet n'est pas équipée d'un traitement des boues.

- Commune de TRINITE

Les stations de traitement d'eaux usées de TRINITE disposent d'une capacité nominale de traitement de 13 100.

Les boues de la station de Desmarinières sont traitées avec un filtre à bandes et les boues traitées sont compostées depuis juin 2013 sur l'usine de Terraviva.

Pour la station de Tartane, la capacité de traitement en boue a été renforcée avec la mise en place d'un filtre drainant dans le silo et la couverture des lits.

La station de Cité Bac dispose de lits de séchage. Les boues séchées de ces deux stations sont compostées depuis juin 2013 sur l'usine de Terraviva.

- Commune des TROIS ILETS :

Les stations de traitement d'eaux usées de Trois Ilets disposent d'une capacité nominale de traitement de 15 200 équivalents habitants.

Les boues de la station d'Anse Marette sont traitées avec un filtre à bandes avant d'être compostées (depuis juin 2013) sur l'usine de Terraviva.

Pour la station de la Ferme d'une capacité de 200 équivalents habitants, les boues sont soutirées liquides et transportées à la station d'Anse Marette pour y être déshydratées.

1.3.4. L'assainissement non collectif

Cette activité ne fait pas partie du champ d'application du présent contrat.

1.4. Indicateurs techniques

1.4.1. Indicateurs de performance

Les indicateurs de performance sont calculés pour année civile entière et seront disponibles dans le Rapport Annuel du Déléguétaire du nouveau contrat de Délégation de Service Public.

1.4.2. Usagers assainissement collectif

GROS CONSOMMATEURS (> 6 000 m³) – VOLUMES FACTURES

PDI	DENOMINATION	COMMUNE	DN COMPT.	m ³ T1	m ³ /j
5265	CENTRE PENITENTIAIRE	Ducos	80	22 179	61
79786	SMVV (STE QMAISE DE VVF)	Sainte Anne	60	15 052	41
75618	S.G.H.T.I SARL	Les Trois Ilets	60	14 962	41
84304	PIERRE ET VACANCES	Sainte Luce	60	10 649	29
75863	HOTEL BAKOUA	Les Trois Ilets	60	4 736	13
84271	HOTEL LES AMANDIERS	Sainte Luce	60	4 187	11
2717	ETABLISSEMENTS MARINOTEL	Diamant	40	4 143	11
76272	HOTEL CALALOU	Les Trois Ilets	60	3 775	10
70743	HOPITAL DE TRINITE	Trinité	100	3 469	10
94685	VILLE DU VAUCLIN	Vauclin	60	3 725	10
18865	VILLE DU FRANCOIS	François	100	3 165	9
5651	SOGEP SARL	Ducos	60	3 089	8
75477	SOCACO HOTEL BAMBOU	Les Trois Ilets	40	2 848	8
75594	CHAMBRE DE COMMERCE & IE	Les Trois Ilets	20	2 836	8
42707	SAEPP SA CPTEUR GENERAL	Marin	60	2 637	7
75585	S A I P B	Les Trois Ilets	60	2 636	7
42384	HOPITAL DU MARIN	Marin	60	2 529	7
82894	HOPITAL DU SAINT-ESPRIT	Saint Esprit	60	2 522	7
70330	SEH LA GOELETTE	Trinité	60	2 276	6
71244	GENDARMERIE NATIONALE	Trinité	60	2 092	6
12621	LYCEE CENTRE SUD	Ducos	60	1 906	5
70331	SEP HOTEL LA GOELETTE	Trinité	30	1 892	5
5266	CENTRE PENITENTIAIRE	Ducos	60	1 861	5
61949	RESIDENCES DU MONT-VERT	Robert	100	1 717	5
84292	VILLAGE PLEIN SUD	Sainte Luce	30	1 673	5
84276	HOTEL AMYRIS	Sainte Luce	60	1 651	5

78423	VILLE DE SAINTE ANNE	Sainte Anne	30	1 601	4
44715	GESTIONNAIRE	Marin	60	1 579	4
77218	HAMEAU DE BEAUREGARD	Sainte Anne	40	1 569	4
12477	S I M B I	Ducos	40	1 520	4
TOTAL FACTURATION ASSAINISSEMENT				130 474	357

1.4.3. Fonctionnement des réseaux

COMMUNES	Désobstruction (u)	Curage (ml)	Visite regards	ITV (ml)	Tests à la fumée (u)	Tests colorimétriques (u)	Réparation sur canalisation (u)	Réparation sur regards (u)	Réparation sur branchements (u)
SICSM	12	2 971	151	452	13	7	23	24	17
Ducos	2	57	3	0	1	2	2	0	1

1.4.4. Fonctionnement des postes de relevage

Poste de refoulement (1er trimestre 2015)	heures	m3	kWh
ANSES D'ARLET			
PR de Grand Anse	768	14 775	1 875
PR de Batterie	1 144	28 600	1 055
PR du Bourg	462	6 468	1 293
PR Coin des Pères	90	1 800	160
PR Touristique	161	3 220	-
Total Les Anses d'Arlet		54 863	4 383
DIAMANT			
PR Cherry	46	1 012	302
PR Marine Hôtel	1 075	16 116	4 993
PR Tamarin	159	5 724	1 360
PR Cimetière	243	15 066	790
PR Anse Cafard	303	9 090	536
PR Dizac	1 824	45 600	-
PR Lucito	349	5 106	641
Total Le Diamant		97 714	8 622
FRANCOIS			

Poste de refoulement (1er trimestre 2015)	heures	m3	kWh
PR Zone Industrielle	314	5 652	1 111
PR Martienne	743	13 374	1 197
PR Cotonnerie	92	2 300	193
PR EucalypTus	998	52 894	5 532
PR Mécanicien	1 480	53 280	1 934
PR Snack	11	396	5 422
PR Presqu'ile	107	2 996	809
PR Port de Pêche	553	7 189	2 170
PR La Jetée	2 197	186 745	12 752
PR Le Môle	927	39 861	1 500
PR Soleil Levant	646	27 778	286
PR n° 1 Mansarde nord	18	324	114
PR n° 1' Mansarde sud	79	869	466
PR n° 2 Mansarde nord	309	1 869	458
PR n° 2' Mansarde sud	12	48	85
PR n° 3' Mansarde nord	2	11	67
PR n° 4' Mansarde nord	19	198	122
PR Champion	295	12 685	382
PR Ecole de voile	914	39 302	-
Total Le Francois		447 771	34 600
MARIN			
PR Principal	1 094	71 110	21 931
PR Club Nautique	535	34 775	852
PR Cité scolaire	395	14 220	616
Poste Artimer	776	10 088	1 455
Poste Zone portuaire	424	27 560	31

Poste de refoulement (1er trimestre 2015)	heures	m3	kWh
Total Le Marin		157 753	24 885
RIVIERE PILOTE			
PR Ecole Maternelle	54	653	-
Total Riviere Pilote		653	-
RIVIERE SALEE			
PR Thoraille	347	34 700	2 361
PR La Haut	957	10 527	1 618
PR Ibis	273	4 641	741
PR Carrière	147	14 700	136
PR Campêche	1 279	17 011	3 355
PR Plaisance	498	29 880	1 263
PR Marine	800	92 000	5 852
PR Carrefour	912	20 064	3 954
PR Stade	421	12 630	929
PR Mimosas	327	4 427	944
Total Riviere Salee		240 580	21 153
ROBERT			
PR Ponthaléry	11	198	257
PR Gendarmerie	559	17 894	2 161
PR Courbaril	52	1 456	97
PR Mansarde	55	1 760	143
PR Miramar	2 826	50 868	2 971
PR Pointe Lynch	760	15 200	802
PR Suez Panama	1 889	34 002	6 370
PR Ecole Maternelle	15	420	-
PR Gaschette	859	17 180	5 170
PR Route Nationale	1 301	33 826	7 617
PR Moulin à Vent (cité)	478	23 900	1 919
PR Trou Terre	240	5 952	983

PR A (Alain Mérine)	18	90	64
PR B (André berceau)	18	90	64
PR C (Yves Brenna)	18	90	44
PR D (Fardiny)	1	5	32
PR E (Duchet)	571	2 855	-
PR F (Jeanville)	2 171	10 855	-
PR G (Coco Baby)	11	55	54
PR H (piscine municipale)	20	100	241
	7	35	30
PR I (Bonnaventure)	44	220	120
PR J (Deleray – Fibeuil)	219	1 095	775
PR K (Priam Yves)	10	50	23
PR L (Larmure Yves)	95	475	146
PR M (Ste Croix Fernande)	98	490	43
PR N (Chéry félicité)	70	350	194
PR O (Ardes Abel)	83	415	257
PR R (Biométal)	3	15	4
PR RHI (Trou Terre)	2 781	25 029	1 561
PR Pointe royale	141	4 653	393
PR SEMAIR	35	1 155	33
Total Le Robert		250 778	32 568
SAINTE ANNE			
PR Caritan	457	12 796	2 972
PR Anse Tonnoir	123	2 706	466
PR Beauregard	85	2 720	431
PR Bourg	693	42 966	5 862
PR Bareto	988	34 580	5 280

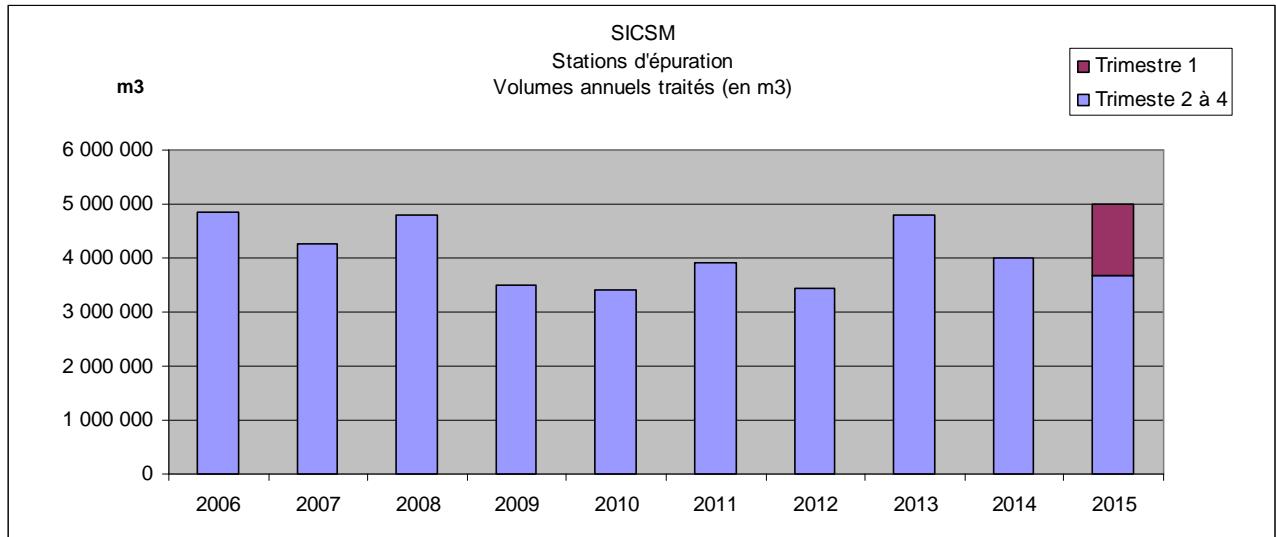
PR Belfond	124	1 500	246
PR Joli Coeur	436	15 042	1 277
PR Val d'Or	103	2 369	267
Total Sainte Anne		114 679	16 801
SAINTE LUCE			
PR 3 Rivières	1 235	44 460	34 297
PR Désert	2 473	41 292	857
PR Les Amandiers		67 766	
	739		3 795
PR VVF EDF	77	1 694	-
PR Pierre et Vacances		7 245	
	315		-
PR Les Moubins		5 472	
	76		
PR Gros Raisin		17 949	
	193		732
PR Bourg	406	19 082	1 706
PR ZAC Pont café 1		2 440	
	294		337
PR ZAC Pont café 2		8 700	
	870		1 087
PR ZAC Pont café 3		380	
	38		99
PR Corps de Garde		900	
	36		-
PR Les Coteaux		1 550	
	62		606
Total Sainte Luce		218 930	43 516
SAINT ESPRIT			
PR Solitude Ti-Jacques	436	6 592	1 365
PR Gueydon	430	25 800	889
PR Magasin Municipal	501	35 070	1 709
PR Hôpital	620	40 300	2 083
PR Carreau	205	1 564	224
PR Petit Fond	854	25 620	-
Total Saint ESPRIT		134 946	6 270
TRINITE			
	3 033	97 056	12 456
PR Autre Bord			
PR CFPA	593	29 650	6 039
PR Epinette	1 005	95 475	10 522
	1 947	75 933	21 135
PR Zac Beauséjour			
PR Cosmy	436	6 976	720

Poste de refoulement (1er trimestre 2015)	heures	m3	kWh
PR Rivière Crabe	144	2 736	334
PR La Crique	180	1 980	335
PR La Grosillière	146	3 650	544
PR PTT	444	15 984	890
	503	27 162	900
PR Pharmacie			
PR Brésil	46	1 012	147
	184	5 520	273
PR Raisiniers			
	454	19 522	1 059
PR Bourg (Tartane)			
PR VVF	518	10 360	2 734
	269	3 228	433
PR Anse Bonneville 1			
	138	1 656	942
PR Anse Bonneville 2			
	208	3 120	305
PR Pont Bellune			
	45	810	37
PR Vieux Galion			
PR Limol	25	175	95
PR Parking	5	90	121
	314	5 652	295
PR Bord de mer			
PR Infirmière	74	888	114
PR Bac	221	2 652	331
	154	1 848	447
PR Petite rivière salée			
	405	11 340	1 666
PR Ecole de Pêche			
	1 479	66 555	3 297
PR Fond Bazile			
PR Bobi	565	13 776	664
PR Beltant	308	3 080	265
PR Japon	636	6 360	704
	16	176	51
PR RHI La crique			
Total La Trinite		514 422	67 855

Poste de refoulement (1er trimestre 2015)	heures	m3	kWh
TROIS ILETS			
PR Desgrottes 1	27	405	39
PR Desgrottes 2	44	539	142
PR Marina	1 074	129 954	2 843
PR Collège	60	2 280	189
PR Anse Mitan	1 074	192 246	-
PR Impératrice Village	181	2 534	399
PR Bord de mer	61	854	468
PR Anse à l'Ane	709	76 572	1 226
PR Xavier	702	64 093	33
PR Citron	747	46 314	4 229
PR Golf	Poste arrêté		
PR Vallon	539	34 927	3 780
PR Rue Neuve	426	6 816	121
PR Vatable	146	3 066	558
PR Trou Etienne	15	135	52
PR Alamanda	319	4 785	-
PR Les Hameaux d'Alet	131	1 179	1 741
Total Les Trois Illets		566 699	15 820
VAUCLIN			
PR Château Paille 1	558	26 114	1 053
PR Château Paille 2	218	7 521	1 864
PR Château Paille 3	80	1 472	423
PR Château Paille 4	16	397	3
PR Château Paille 5	189	3 478	301
PR Petite Ravine	199	5 851	550
PR Pointe Faula	62	2 381	841
Total Le Vauclin		47 214	5 035

1.4.5. Fonctionnement des stations d'épuration

Stations d'épuration		m3	Trimestre 1
Anses d'Arlet	Bourg	21 243	59 553
Diamant	La Cherry	22 852	13 557
	Dizac	45 600	1 622
François	Pointe Courchet	355 844	40 454
	Chopotte		
	Mansarde Rancée	1 047	3 131
Marin	4 chemins	51 584	224 751
	Duprey	1 913	3 068
Rivière Pilote	Manikou	2 492	9 742
	En camée	3 150	5 109
Rivière salée	Bourg	61 622	22 509
	Fond Masson	5 130	6 525
	Kanel	5 130	771
Robert	Courbaril	28 170	23 062
	Moulin à Vent	33 577	23 062
	Pointe Lynch	49 202	18 386
	Four à chaux	11 500	11 154
	Rivière Pomme	6 916	845
Sainte Anne	Belfond	58 450	23 904
Sainte Luce	Les Coteaux	20 790	45 206
	Bellevue Ladour	2 064	1 717
	Gros raisin	91 850	24 781
Saint Esprit	Petit Fond	27 469	28 201
	Régale	1 700	3 689
	Peter Maillet	3 648	4 173
Trinité	Desmarinières	51 263	68 219
	Cité Bac	7 391	8 275
	Tartane	34 200	46 363
3 Illets	Anse Marette	271 352	72 215
	La ferme	4 845	2 046
Vauclin	Petite ravine	38 850	19 382
	Grand case		1 939
Total SICSM		874 258	817 411



1.4.5.1. Apports de matières de vidange

Au premier trimestre 2015, il n'y a pas eu d'apports de matières de vidanges sur les installations du SICSM.

1.4.5.2. Taux de charge des stations d'épuration

Les résultats sont calculés pour une année civile et seront disponibles dans le Rapport Annuel du Déléguétaire du nouveau contrat de Délégation de Service Public.

1.4.5.3. Boues évacuées

Année 2015



SME		Janvier	Février	Mars	TOTAL ANNEE
SICSM					
STEU LA CHERRY		12,62	17,68		30
STEU ANSE MARETTE		30,62	38,80	44,42	114
STEU BELFOND		18,70	10,52	20,40	50
STEU BOURG ANSE D'ARLET		7,58	2,90		10
STEU CITE BAC					0
STEU COURBARIL			13,56	8,18	22
STEU DESMARINIERES		42,00	21,86	28,40	92
STEU DIZAC		2,06	22,26		24
STEU FOUR A CHAUX		3,24		3,18	6
STEU GROS RAISIN		35,36	23,74	46,00	105
STEU MARIN	Presse	12,88	15,50	14,26	43
	Serre				0
STEU MOULIN A VENT		29,90	16,24	26,83	73
STEU LES COTEAUX			1,32	3,22	5
STEU PAYS NOYE	Presse	18,08	13,48	29,92	61
	Lits	13,02	3,98	6,64	24
STEU PETIT FOND		4,52	6,80		11
STEU PETITE RAVINE		25,33	17,08	29,86	72
STEU POINTE COURCHET		32,04	23,60	32,62	88
STEU POINTE LYNCH		7,18	7,38		15
STEU RIVIERE-SALEE BOURG	Presse	22,44	13,80	15,10	51
	Lits		5,88	4,54	10
STEU RIVIERE POMME		5,44	2,10	2,56	10
RIVIERE BLANCHE					0
Total SICSM		323	278	316	918

1.4.5.4. Rendement des stations d'épuration

Les résultats sont calculés pour une année civile et seront disponibles dans le Rapport Annuel du Déléguétaire du nouveau contrat de Délégation de Service Public.

2. INDICATEURS FINANCIERS

2.1.Fonds de travaux

Exercice du 1er janvier 2015 au 31 mars 2015	Montant
Solde précédent	-9 478,44
Dotation	0,00
Montant disponible	-9 478,44
Montant des travaux	
- En cours n-1	
+ En cours n	
Solde 31 mars 2015	-9 478,44

2.2. Opérations de renouvellement

CODE	COMMUNES	OUVRAGES	OPERATIONS DE RENOUVELLEMENTS	MONTANTS
RU13034	ANSE D'ARLET	STEU BOURG ANSES D'ARLETS	DEGRILLEUR	29 787,00
RU14148	DUCOS	PR CHASSAING (3)	VENTILATEUR CENTRIFUGEUSE	121,20
RU14149	DUCOS	PR RIV MANCHE (4)	VENTILATEUR CENTRIFUGEUSE	121,20
RU14150	DUCOS	PR VAUDRANCOURT (6)	VENTILATEUR CENTRIFUGEUSE	121,20
RU14151	DUCOS	PR LOURDES (7)	VENTILATEUR CENTRIFUGEUSE	121,20
RU14032	FRANCOIS	STEP PTE COURCHET	AIRFLOW	295,00
RU14137	FRANCOIS	PR COTONNERIE	PANNIER DEGRILLEUR	-67,50
RU14142	FRANCOIS	STEP PTE COURCHET	HYDRAULIQUE	434,65
RU14157	MARIN	STEP 4 CHEMINS	PRELEVEUR REFRIGERE	0,00
RU14147	RIV SALEE	PR THORAILLE	PORTAIL	0,00
RU14043	ROBERT	STEP MOULIN A VENT	AIRFLOW DEGRAISSEUR	295,00
RU14072	ROBERT	STEP MOULIN A VENT	MOTOREDUCTEUR FILTRE A BANDE + VERIN + CAPTEUR	169,00
RU14135	ROBERT	PR SUEZ PANAMA	PANIER DEGRILLEUR	-56,53
RU14143	ROBERT	PR SEMAIR	PANIER+TRAPPES+GRILLAGES	-337,80
RU14144	ROBERT	PR MOULIN A VENT	TRAPPE+GRILLE ANTICHUTE	-246,20
RU14145	ROBERT	PR MANSARDE	TRAPPES+GRILLES	-186,10
RU14028	STE ANNE	STEP BELFOND	TRANSMETTEUR ET SONDES	0,00
RU14029	STE LUCE	STEP GROS-RAISNS	TRANSMETTEUR ET SONDES	0,00
RU14119	STE LUCE	PR AMANDIERS	POMPES	2 042,70
RU14036	TRINITE	STEP DESMARINIERES	2 SURPRESSEURS	1 380,64
RU14038	TRINITE	STEP TARTANE	POMPE RECIRCULATION	-164,40
RU14099	TRINITE	PR PHARMACIE	ARMOIRE ELECTRIQUE + COFFRET	11 380,00
RU14100	TRINITE	PR PTT	ARMOIRE ELECTRIQUE + COFFRET	10 980,00
RU14101	TRINITE	PR LAGROSILLIERE	ARMOIRE ELECTRIQUE + COFFRET	10 980,00
RU14140	TRINITE	STEP TARTANE	TRAPPES + GRILLES	-394,30
RU14141	TRINITE	PR PORT DE PËCHE	PANIER DEGRILLAGE	-56,53
RU14155	VAUCLIN	PR POINTE FAULA	VENTILATEUR	121,20
RU0000			RENOUVELLEMENT EU	-226,00
TOTAL				66 614,63

2.3. Tarifs

**Assainissement des Eaux Usées
Le Diamant, Rivière Pilote, Le Robert, La Trinité, Les Trois Ilets, Le Vauclin**

	Part du déléguétaire		Part de la Collectivité 01/01/2014
	prix de base 01/11/2005	prix actualisé 01/01/2014	
Actualisation K	1,0000	1,2249	
Abonnement	23,00	28,17	8,50
Consommation	0,8660	1,0608	0,5700

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix 01/01/2015	Destinataires
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte TVA	0,1500 2,1 %	ODE Trésor public

**Assainissement des Eaux Usées
Ducos**

	Part du déléguataire		Part de la Collectivité 01/01/2015
	prix de base 01/02/2003	prix actualisé 01/01/2015	
Actualisation K	1,0000	1,3555	
Abonnement	21,00	28,47	9,375
Consommation	0,7326	0,9930	0,6400

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix 01/01/2015	Destinataires
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte TVA	0,1500 2,1 %	ODE Trésor public

2.4. Prix de l'eau (facture 120 m³)

Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique
Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2015

	M ³	Prix unitaire	Montant
		2015	2015
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES			
Part du déléguétaire			
Abonnement semestriel		28,17	56,34
Consommation	120	1,0608	127,30
Part de la Collectivité			
Consommation	120	8,50	17,00
		0,5700	68,40
Organismes publics			
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte	120	0,1500	18,00
Sous-total hors TVA			287,04
TVA à 2,1 %			6,03
Total TTC			293,07
m3 TTC			2,44
m3 TTC hors abonnement			1,82

Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique
Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2015

Ducos

	M³	Prix unitaire	Montant
		2015	2015
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES			
Part du déléguétaire			
Abonnement semestriel		28,47	56,94
Consommation	120	0,9930	119,16
Part de la Collectivité			
Consommation	120	9,375 0,6400	18,75 76,80
Organismes publics			
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte	120	0,1500	18,00
Sous-total hors TVA			289,65
TVA à 2,1 %			6,08
Total TTC			295,73
m3 TTC			2,46
m3 TTC hors abonnement			1,82



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Communes :

- Le François
- Le Robert
- Trinité

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 1^{er} trimestre 2015 Partie 2 sur 4



SOMMAIRE

COMMUNE DU FRANCOIS	5
1. RESEAU DU BOURG.....	5
1.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	5
1.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	6
1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune).....	6
1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement (pour l'ensemble de la commune).....	6
1.2.3. Postes de refoulement	6
1.2.4. Stations de traitement d'eaux usées de Pointe Courchet.....	6
1.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	8
1.3.1. Réseaux de Pointe Courchet.....	8
1.3.2. Postes de refoulement.....	8
1.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Pointe Courchet	9
1.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	9
1.4.1. Réseaux eaux usées.....	9
1.4.2. Postes de refoulement	10
1.5.3 Station de traitement d'eaux usées.....	10
2. RESEAU DE CHOPOTTE.....	12
2.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES	12
2.2. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	12
2.3. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	12
COMMUNE DU ROBERT	13
1. RESEAU DU BOURG.....	14
1.1. SCHEMA D'ENSEMBLE	14
1.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	15
1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune)	15
1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement (pour l'ensemble de la commune).....	15
1.2.3. Postes de refoulement	15
1.2.4. Station de traitement d'eaux usées du Bourg	15
1.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	17
1.3.1. Réseaux du Bourg.....	17
1.3.2. Postes de refoulement	17
Opérations particulières d'entretien	17
1.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg	17
Opérations particulières d'entretien	17
1.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS.....	18
1.4.1. Réseaux	18
Réseau Mansarde	18
Réseau Lotissement Sémaphore	18
1.4.2. Stations de traitement d'eaux usées.....	18
2. RESEAU DE POINTE LYNCH.....	20
2.1. SCHEMA D'ENSEMBLE	20

2.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	21
2.2.1. Réseaux de collecte.....	21
2.2.2. Poste de refoulement.....	21
2.2.3. Station de traitement d'eaux usées de Pointe Lynch.....	21
2.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	23
2.3.1. Réseaux de Pointe Lynch.....	23
2.3.2 Postes de refoulement.....	23
Opérations particulières d'entretien.....	23
2.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Pointe Lynch.....	23
2.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT.....	24
2.4.1. Réseaux eaux usées	24
2.4.2. Poste de refoulement	24
2.4.3. Station de traitement d'eaux usées	24
3. RESEAU DE MOULIN A VENT	26
3.1. SCHEMA D'ENSEMBLE	26
3.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	27
3.2.1. Réseaux de collecte.....	27
3.2.2. Postes de refoulement.....	27
3.2.3. Station de traitement d'eaux usées de Moulin à Vent.....	27
3.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	29
3.3.1. Réseaux de Moulin à Vent.....	29
3.3.2. Postes de refoulement.....	29
Opérations particulières d'entretien.....	29
3.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Moulin à Vent.....	29
3.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	30
3.4.1. RESEAUX EAUX USEES.....	30
3.4.2. Postes de refoulement.....	30
3.4.3. Station de traitement d'eaux usées.....	30
4. RESEAU DE FOUR A CHAUX	32
4.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	32
4.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	33
4.2.1. Réseaux de collecte.....	33
4.2.2. Postes de refoulement.....	33
4.2.3. Station de traitement d'eaux usées de Four à Chaux.....	33
5.5 FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	35
5.5.2 Réseaux de Four à Chaux	35
5.5.2 Postes de refoulement	35
Opérations particulières d'entretien	36
5.5.2 Station de traitement d'eaux usées de Four à Chaux.....	36
5.6 LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	36
5.6.2 Réseaux de collecte.....	36
5.6.2 Postes de refoulement	36
5.6.2 Station de traitement d'eaux usées	37
6 RESEAU DE RIVIERE POMME	39
6.3 SCHEMA D'ENSEMBLE	39
6.4 INVENTAIRE DES OUVRAGES	39
6.4.2 Réseau de collecte.....	39

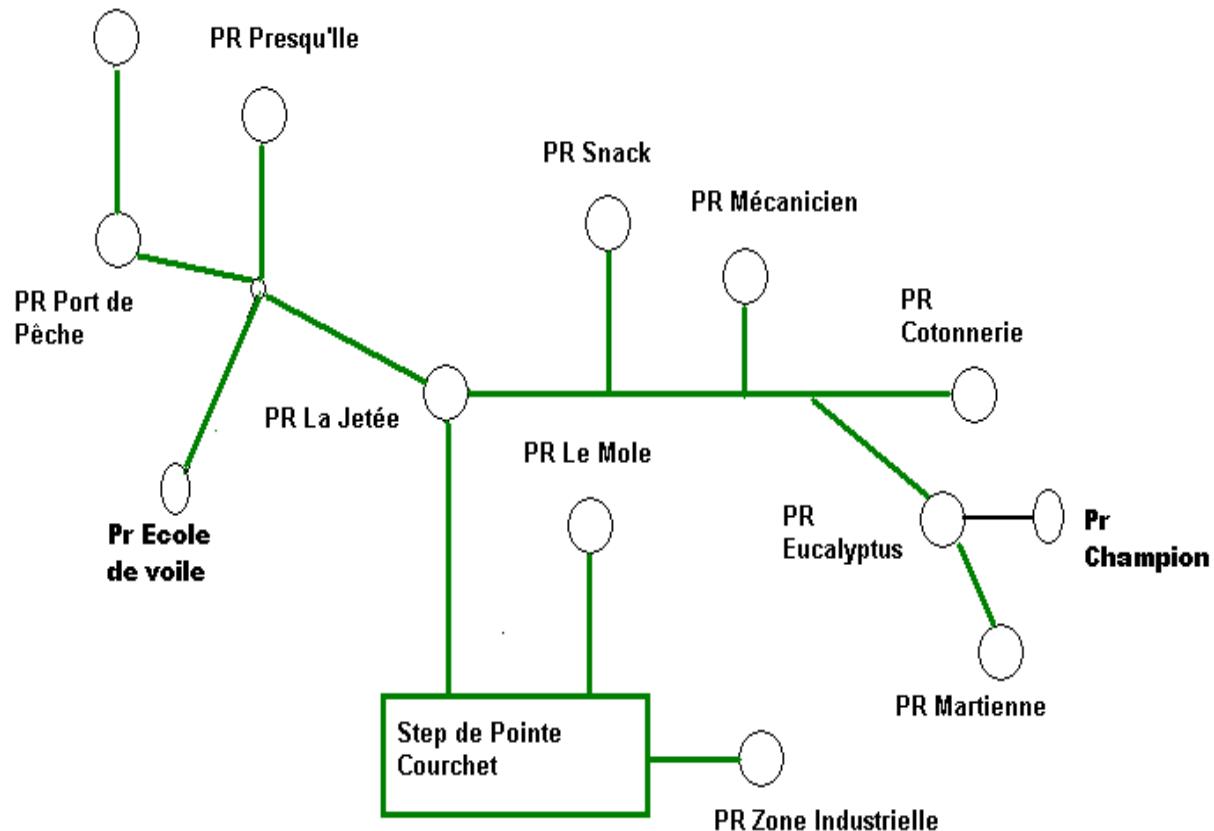
<i>6.4.2 Postes de relèvement.....</i>	39
<i>6.4.2 Station de traitement d'eaux usées de rivière Pomme.....</i>	39
6.5 FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	41
<i>6.5.2 Réseaux de Rivière Pomme.....</i>	41
<i>6.5.2 Postes de refoulement.....</i>	41
<i>6.5.2 Station de traitement d'eaux usées.....</i>	41
6.6 LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS.....	41
<i>6.6.2 Réseaux eaux usées.....</i>	41
<i>6.6.2 Stations de traitement d'eaux usées.....</i>	41
C O M M U N E D E T R I N I T E	42
1 RESEAU DU BOURG.....	43
1.1 SCHEMA D'ENSEMBLE.....	43
1.2 INVENTAIRE DES OUVRAGES	44
<i>1.2.1 Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune).....</i>	44
<i>1.2.2 Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune).....</i>	44
<i>1.2.3 Postes de refoulement</i>	44
<i>1.2.4 Station de traitement d'eaux usées de Desmarinières.....</i>	44
1.3 FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	46
<i>1.3.1 Réseaux de Trinité.....</i>	46
<i>1.3.2 Postes de refoulement</i>	46
<i>Opérations particulières d'entretien.....</i>	47
<i>1.3.3 Station de traitement d'eaux usées de Desmarinières.....</i>	47
1.4 LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS.....	48
<i>1.4.1 Réseaux eaux usées</i>	48
<i>1.4.2 Postes de refoulement</i>	48
<i>1.4.3 Station de Desmarinières.....</i>	49
2 RESEAU DU BAC	51
2.1 SCHEMA D'ENSEMBLE	51
2.2 INVENTAIRE DES OUVRAGES	52
<i>2.2.2. Caractéristiques du poste de refoulement.....</i>	52
<i>2.2.3. Station de traitement d'eaux usées Cité Bac</i>	52
2.3 FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	54
<i>Opérations particulières d'entretien.....</i>	54
2.4 LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS.....	55
3 RESEAU DE TARTANE.....	57
3.1 SCHEMA D'ENSEMBLE	57
<i>3.1.1 Principe de fonctionnement</i>	57
3.2 INVENTAIRE DES OUVRAGES	58
<i>3.2.1 Réseaux de collecte</i>	58
<i>3.2.2 Postes de refoulement</i>	58
<i>3.2.3 Station de traitement d'eaux usées de Tartane.....</i>	58
3.3 FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	60
<i>3.3.1 Réseaux de Tartane</i>	60
<i>3.3.2 Postes de refoulement</i>	60
<i>Opérations particulières d'entretien.....</i>	60
<i>3.3.3 Station de traitement d'eaux usées.....</i>	60
3.4 LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	61

COMMUNE DU FRANCOIS

1. RESEAU DU BOURG

1.1. Schéma d'ensemble

PR Soleil Levant 2



1.2. Inventaire des ouvrages

1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériaux					Total
	Amiante ciment	Autres	Foncée	PVC	(vide)	
150	39,3		127,0	30,7		197,0
160		18,7		1 904,4		1 923,1
200	3 883,6	40,5		14 488,3	51,1	18 463,5
250	1 248,7			9,5		1 258,1
300				34,6		34,6
400	165,8					165,8
(vide)		114,2		193,6	411,7	719,5
	5 337,4	173,4	127,0	16 661,0	462,8	22 761,5

1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériaux				Total
	Autres	Foncée	Polyéthylène	PVC	
63			553,94		553,94
75				605,33	605,33
90				151,34	151,34
110			539,93	1 541,66	2 081,59
140				120,34	120,34
160				203,15	203,15
200		625,57			625,57
250				676,67	676,67
(vide)	82,99				82,99
	82,99	625,57	1 093,87	3 298,49	5 100,92

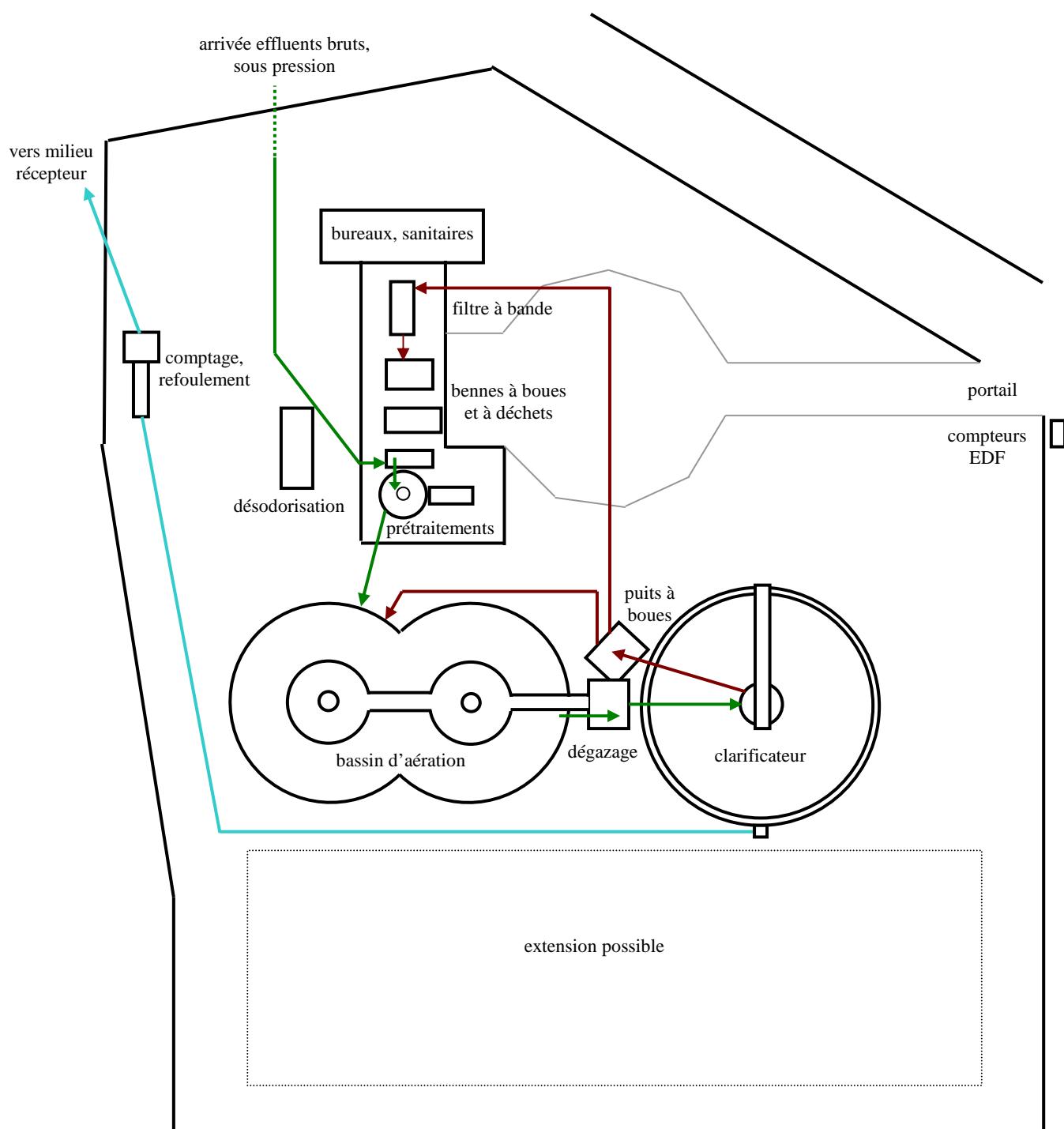
1.2.3. Postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.2.4. Stations de traitement d'eaux usées de Pointe Courchet

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

Principe de fonctionnement de la station de traitement d'eaux usées de Pointe Courchet



1.3. Fonctionnement des ouvrages

1.3.1. Réseaux de Pointe Courchet

RAS

1.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalière
Poste ZONE INDUSTRIELLE	314	3,5	5 652	63	1 111	12,3
Poste EUCALYPTUS	998	11	52 894	588	5 532	61,5
Poste MARTIENNE	743	8,3	13 374	149	1 197	13,3
Poste COTONNERIE	92	1	2 300	25,6	193	2,1
Poste SNACK	11	0,1	396	4,4	5 422	60
Poste MECANICIEN	1 480	16,4	53 894	592	1 934	21,5
Poste LA JETEE	2 197	24,4	186 745	2 075	12 752	142
Poste PRESQU'ILE	107	1,2	2 996	33,3	809	9
Poste PORT DE PECHE	553	6,1	7 189	80	2 170	24
Poste LE MOLE	927	10,3	39 861	443	1 500	16,7
Poste LE SOLEIL LEVANT	646	7,2	27 778	309	286	3,2
Poste n° 1 Mansarde nord	18	0,2	324	3,6	114	1,3
Poste n° 1 Mansarde sud	79	0,9	869	9,7	466	5,2
Poste n° 2 Mansarde nord	309	3,4	1 869	21	458	5,1
Poste n° 2 Mansarde sud	12	0,1	48	0,5	85	0,9
Poste n° 3 Mansarde nord	2	0	11	0,1	67	0,7
Poste n° 4 Mansarde nord	19	0,2	198	2,2	122	1,4
Poste Champion	295	3,3	12 685	141	382	4,2
Poste Ecole de voile	914	10,2	39 302	437	-	-

1.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Pointe Courchet

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des paramètres de fonctionnement de la station de traitement d'eaux usées de Pointe Courchet. Le détail mois par mois se situe en annexe.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalière</i>
Volume traité	-	-	355 844	3 953	-	-
Aération*	1 287	14.3	-	-	-	-
Recirculation	866	9,6	115 032	1 278	-	-
Pompes rejet en mer	275	3	38 823	431	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	40 454	449

* moyenne sur 2 aérateurs

1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

1.4.1. Réseaux eaux usées

Fonctionnement hydraulique :

Le réseau de la Rue de la Poste au Bourg présente des obstructions fréquentes dues à la présence de graisses. Une enquête approfondie est à réaliser sur la non-conformité des bacs à graisse des restaurants.

Structure :

Un certain nombre d'habitations proches du réseau existant pourraient être raccordées au réseau collectif d'assainissement conditionné par la réalisation de petites extensions de réseau. On trouve :

- **Zone industrielle**

La SME a recensé cinq immeubles à raccorder, y compris le Service Technique de la Mairie.

Travaux à réaliser : 150 ml de réseau gravitaire PVC 200 mm + 3 regards y compris boîte de branchement PVC 315 mm.

- **Extension Presqu'île**

De petites extensions sont à réaliser afin de raccorder les quelques maisons qui ne le sont pas encore.

Travaux à réaliser : 150 ml de réseau gravitaire PVC 200mm + boîte de branchements

D'autres tronçons face à la mer réclament la mise en place de micro-postes de refoulement, il n'en sera pas fait état dans cet estimatif.

Ces éléments ont déjà été signalés dans le rapport 2012.

1.4.2. Postes de refoulement

Poste Zone industrielle

Nous rappelons que les problèmes d'accès demeurent, malgré la mise en place d'une passerelle sécurisée par le Fermier.

L'entrée par cette passerelle risque de ne plus exister du fait de l'urbanisation rapide de la zone.

Deux projets sont en cours autour de l'entrée.

L'accès par le stade a été fermé, aussi se posera dans peu de temps, le problème de l'entretien de cette installation.

Le Fermier propose, pour des raisons de sécurité, la mise en place d'une clôture (grillage gantois).

Poste La Jetée

Ce poste est situé sur la route de Presqu'île à proximité de la route, face au lotissement Soleil Levant.

Le Fermier propose d'aménager un accès gravillonné vers le poste et pour des raisons de sécurité, de mettre en place une clôture autour de l'installation.

Poste Snack

Ce poste ne reprend que les eaux du snack. Il pourrait être supprimé au profit d'un raccordement sur le réseau gravitaire menant au PR la Jetée.

La SME attend la validation du SICSM sur cette proposition.

Ces éléments ont déjà été signalés dans le rapport 2012.

1.5.3 Station de traitement d'eaux usées

• STATION DE POINTE COURCHET

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité supérieure à 2 000 équivalents habitants, cette station devrait être équipée de prélevateurs fixes en eau brute et en eau traitée asservis au débit. Ce n'est actuellement pas le cas. Il serait également important de mettre en place un débitmètre en eau brute.

Les installations de prétraitement et de déshydratation des boues d'épuration de cette station ont été mise en place à l'intérieur d'un bâti de tôle équipé d'un faux plafond.

Ce bâtiment présente une déstructuration avancée des panneaux de tôles et des éléments de faux plafond comme illustré sur les photos jointes. Cette situation est extrêmement dangereuse pour le personnel exploitant exposé à des risques de chute de matériaux divers à l'intérieur du hangar.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans les rapports précédents, la réhabilitation de ce bâtiment s'avère urgente afin de rétablir des conditions de sécurité adéquate pour le personnel évoluant sur le site.

L'étude géotechnique à l'endroit du clarificateur : l'ouvrage semble pencher et une étude devra donc être menée afin d'infirmer ou confirmer ce point.

Diagnostic de l'état du génie civil des ouvrages : à la demande du SICSM, la vidange complète des deux bassins a été effectuée par la SME afin d'expertiser le génie-civil. Cette opération a permis de constater :

- un bâtiment avec des bardages très vétustes à remplacer mais une structure métallique en bon état
- un bassin d'aération en assez bon état mais avec un tirant à reprendre
- un bassin clarificateur en assez bon état avec de la corrosion d'armatures apparentes

Par ailleurs, un certain nombre d'équipement seront à reprendre par la SME : le pont racleur, racleur de fond, la cloison siphoïde du clarificateur et la jupe.

Le filtre-bande actuel est sous-dimensionné par rapport à la quantité de boue à traiter. Le choix d'une centrifugeuse avec épaisseur en amont semble la meilleure solution par rapport à la filière d'élimination des boues par compostage choisie et actuellement en construction.

Liaison bassin aération-clarificateur : la conduite en amiante-ciment se dégrade et doit être remplacée. Une étude est en cours afin de trouver le meilleur procédé.

Cette station n'est pas secourue en cas de suppression de l'alimentation électrique. Il convient d'étudier la possibilité de mise en place d'un groupe électrogène adapté avec inverseur automatique.

L'armoire électrique ancienne devra être renouvelée par le fermier au cours de l'exercice prochain. Il convient de noter cependant qu'à ce jour il n'existe pas d'équipement permettant un démarrage progressif des turbines d'aération.

2. RESEAU DE CHOPOTTE

2.1. Inventaire des ouvrages

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.2. Fonctionnement des ouvrages

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes*		Consommation E.D.F**.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalière
Aération	640	7,1				
Recirculation	575	6,4	17 250	192		
Extraction boues	--	--				

Absence de point de comptage eaux usées

Absence de compteur EDF dédié.

2.3. Limites des ouvrages et projets de renforcement

Cette installation est relativement difficile à gérer car l'arrivée des effluents est fonction du calendrier scolaire : à savoir que la station s'arrête lors des fermetures de l'établissement pendant les vacances scolaires.

- **STATION DE CHOPOTTE**

La station de traitement d'eaux a été équipée fin 2007 d'un regard de prélèvement et d'un canal de comptage. Les travaux ne sont toutefois pas réceptionnés.

COMMUNE DU ROBERT

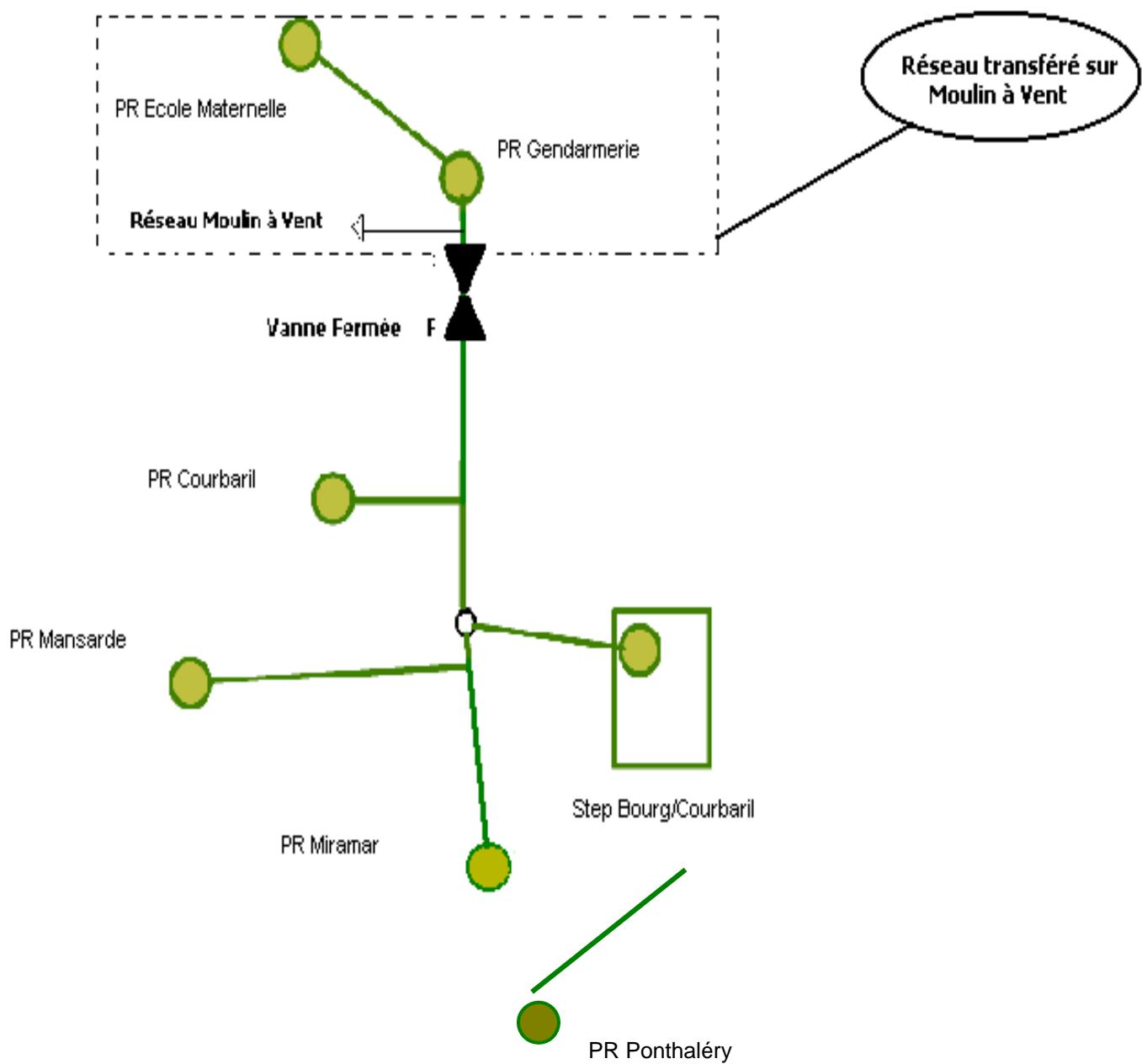
RESEAU DU BOURG



Station de Traitement d'eaux usées du Bourg

1. RESEAU DU BOURG

1.1. Schéma d'ensemble



1.2. Inventaire des ouvrages

1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériaux						Total
	Amiante ciment	Béton	Fonte	Polyéthylène	PVC	(vide)	
75					22,0		22,0
90					10,6		10,6
100					474,8		474,8
120					21,7		21,7
125	53,6		48,4		16,3		118,3
140					59,2		59,2
150	443,8						443,8
160	29,8				1 893,3	20,7	1 943,8
175	1 102,5	8,0			9,1		1 119,5
200	3 955,1		78,6	173,1	18 156,1	43,2	22 406,0
250	2 449,4		13,2				2 462,6
300					1 223,9		1 223,9
315	12,0				21,1		33,1
(vide)					44,0	2 524,1	2 568,1
	8 046,1	8,0	140,2	173,1	21 951,9	2 588,0	32 907,2

1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement (pour l'ensemble de la commune)

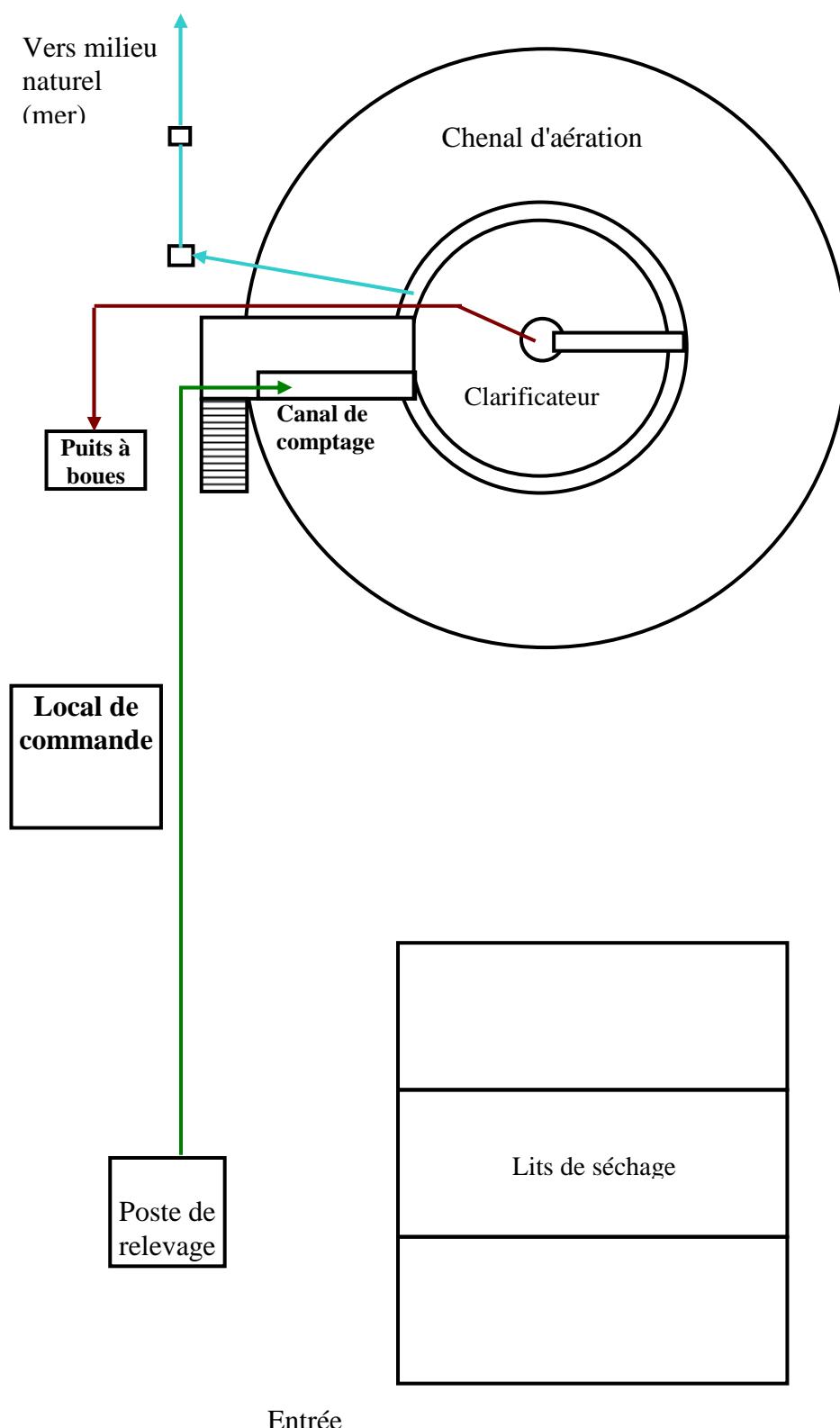
Diamètre	Matériaux			(vide)	Total
	Autres	Fonte	PVC		
63			122,18		122,18
75			695,23		695,23
90			2 475,99		2 475,99
110			4 699,84		4 699,84
160			678,46	8,78	687,24
(vide)	250,99	27,21			278,20
	250,99	27,21	8 671,70	8,78	8 958,68

1.2.3. Postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.2.4. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées du Bourg

1.3. Fonctionnement des ouvrages

1.3.1. Réseaux du Bourg

RAS

1.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalière
Poste COURBARIL	52	0,6	1 456	16,2	97	1,1
Poste MANSARDE	55	0,6	1 760	19,6	143	1,6
Poste MIRAMAR	2 826	31,4	50 868	565	2 971	33
Poste PONTHALERY	11	0,1	198	2,2	257	2,9

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

1.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalière
Pompage entrée station	-	-	28 170	313	-	-
Aération	1 158	12,9	-	-	-	-
Recirculation	1 022	11,4	36 792	409	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	23 062	256

Opérations particulières d'entretien

- Remplacement des poires de niveaux poste eaux brutes
- Remplacement des matériaux drainants des 3 lits de séchages
- Remplacement câble d'alimentation hydroéjecteur

1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

Les professionnels de la restauration ne sont pas ou peu équipés de bacs à graisse au niveau du Bourg notamment. Des dysfonctionnements des réseaux sont dus à des déversements de graisses ou des mauvais entretiens des bacs à graisse.

1.4.1. Réseaux

Réseau Mansarde

Le réseau de Mansarde est sous dimensionné : 140 mm de diamètre au lieu de 200 mm de diamètre minimum réglementairement. Le collecteur se situe sur une grande partie en terrain privé.

Un passage caméra dans les conduites a permis de constater que la structure du réseau en amiante ciment se désagrège très rapidement engendrant des obstructions fréquentes.

Les efforts sont à poursuivre dans cette zone d'habitats où les réseaux ont été réalisés par la SODEM (réseaux sous dimensionnés et posés en partie dans la propriété privée).

Réseau Lotissement SémaPhore

Nous rappelons que le réseau du Lot. SémaPhore pose des problèmes d'étanchéité et de débordement.

Le fermier propose de réaliser un diagnostic complet du réseau et de fournir à la collectivité, un rapport détaillé sur les interventions à réaliser d'urgence et à moyen terme, afin de mettre ce lotissement en conformité (un devis de ce diagnostic a été fourni à la municipalité et au SICSM).

1.4.2. Stations de traitement d'eaux usées

La station est en cours de réhabilitation avec une fin de travaux prévue en 2015. Un bassin d'aération et un épaisseur a été construit. Mais le SICSM prévoit à terme la transformation de cette station en un poste de refoulement qui refoulera vers la nouvelle station de Ponthaléry. Le nouveau bassin d'aération fera office de bassin tampon

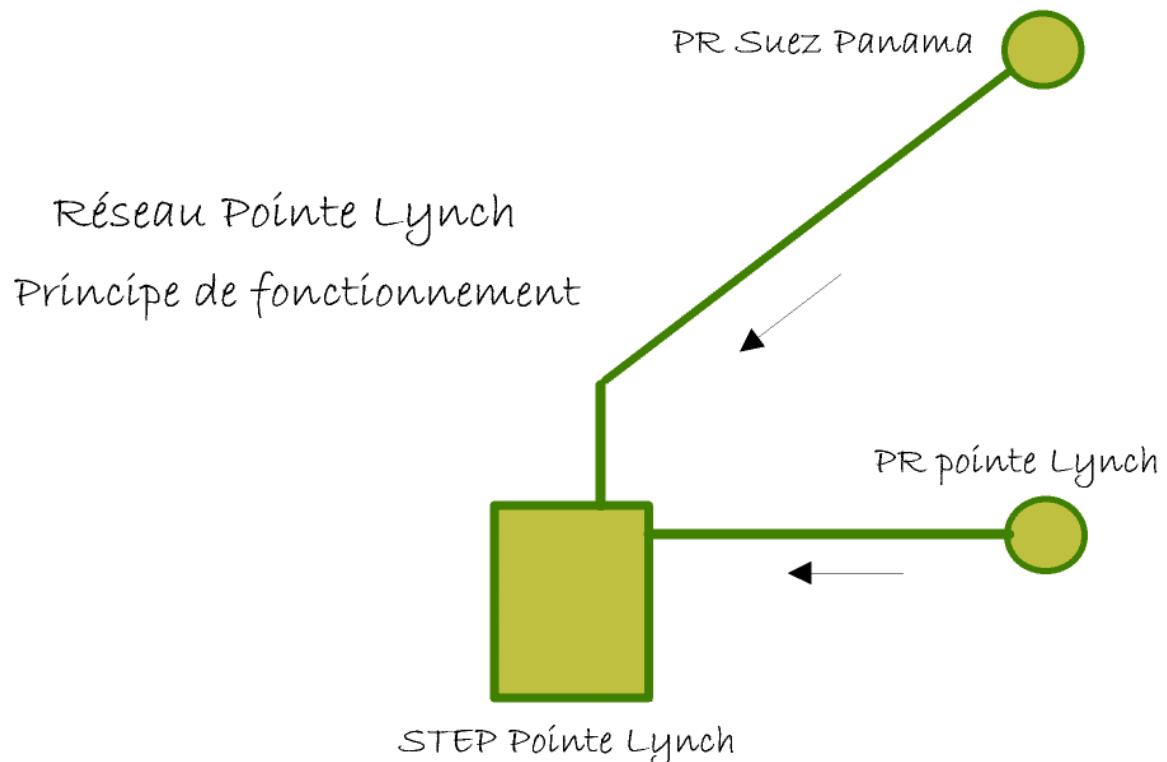
COMMUNE DU ROBERT

RESEAU POINTE LYNCH



2. RESEAU DE POINTE LYNCH

2.1. Schéma d'ensemble



2.2. Inventaire des ouvrages

2.2.1. Réseaux de collecte

Les données sont intégrées dans la partie « Bourg »

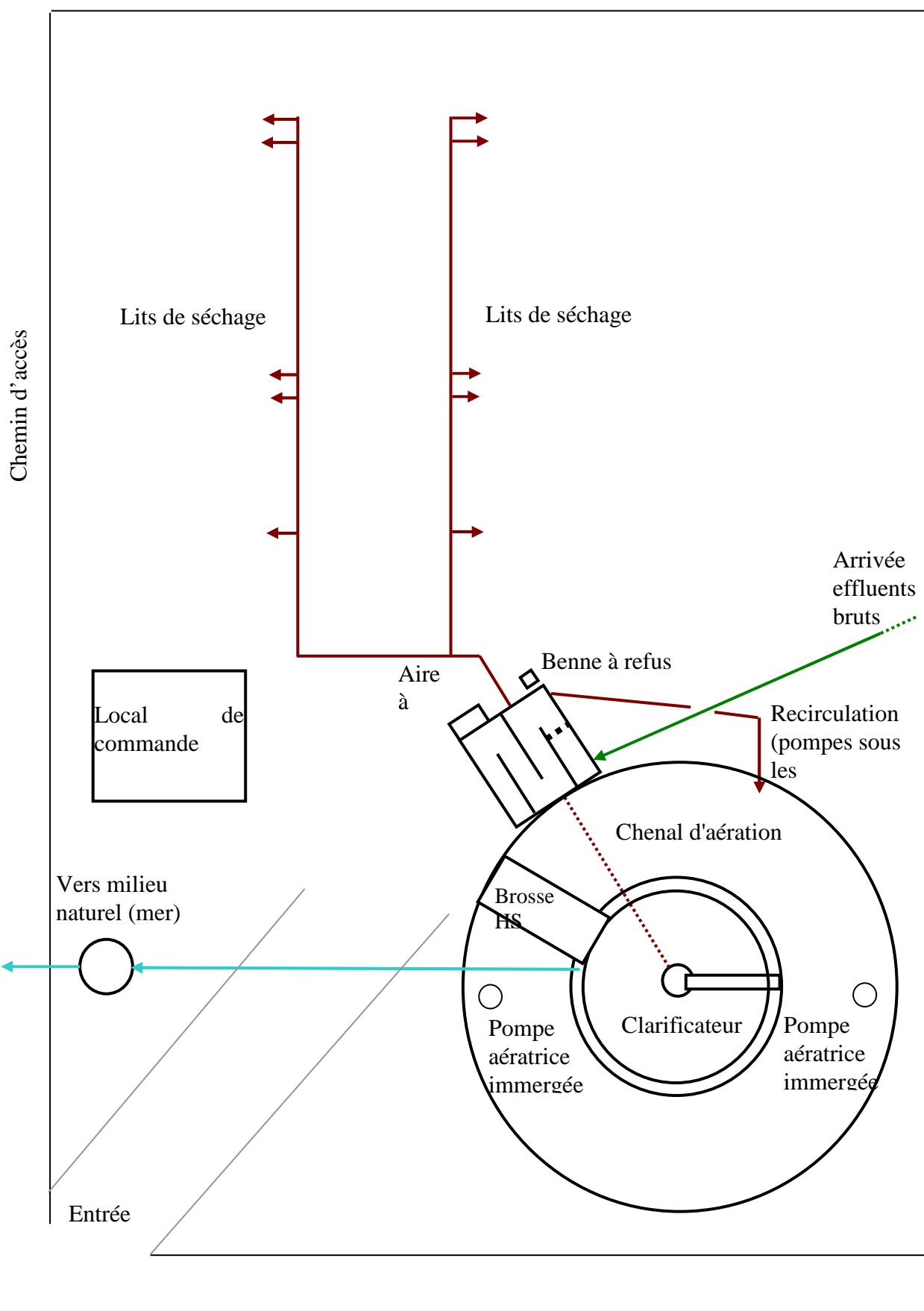
2.2.2. Poste de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.2.3. Station de traitement d'eaux usées de Pointe Lynch

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées de POINTE LYNCH



2.3. Fonctionnement des ouvrages

2.3.1. Réseaux de Pointe Lynch

RAS

2.3.2 Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES*		CONSOMMATION E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalière
Poste POINTE LYNCH	760	8,4	15 200	169	802	8,9
Poste SUEZ PANAMA	1 889	21	34 002	378	6 370	71

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

2.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Pointe Lynch

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalière
Volume entrée station*	-	-	49 202	547	-	-
Recirculation	1 049	11,6	31 470	350	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	18 386	204

* Arrivée poste Pointe Lynch + poste Suez Panama

2.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

2.4.1. Réseaux eaux usées

Les réseaux du Lotissement « Aux 4 Vents » Mme LAROTTE pour lequel un certificat de conformité a été délivré par la D.D.E, n'ont toujours pas été réceptionnés par la S.M.E. Des désordres ont été constatés visuellement.

Un devis de passage caméra a été transmis pour diagnostic resté sans suite.

Le dossier correspondant a été adressé aux services techniques de la commune, une réunion s'est tenue en Mairie fin 2002 et la SME a proposé de réaliser l'inspection télévisée.

Cette inspection télévisée est impossible à mettre en œuvre du fait du diamètre trop faible des collecteurs.

Le réseau du lotissement Cité Pointe Lynch ne dispose pas de boîte de branchement. Un dossier complet de remise en état a été transmis à la commune et au SICSM.

2.4.2. Poste de refoulement

RAS

2.4.3. Station de traitement d'eaux usées

Le SICSM prévoit à terme la transformation de cette station en poste de relèvement et le raccordement des effluents à la future installation de Ponthaléry.

La pose d'une clôture plus résistante (type tige NYLOFLOR) devrait rendre la destruction, systématique, de l'existant plus difficile.

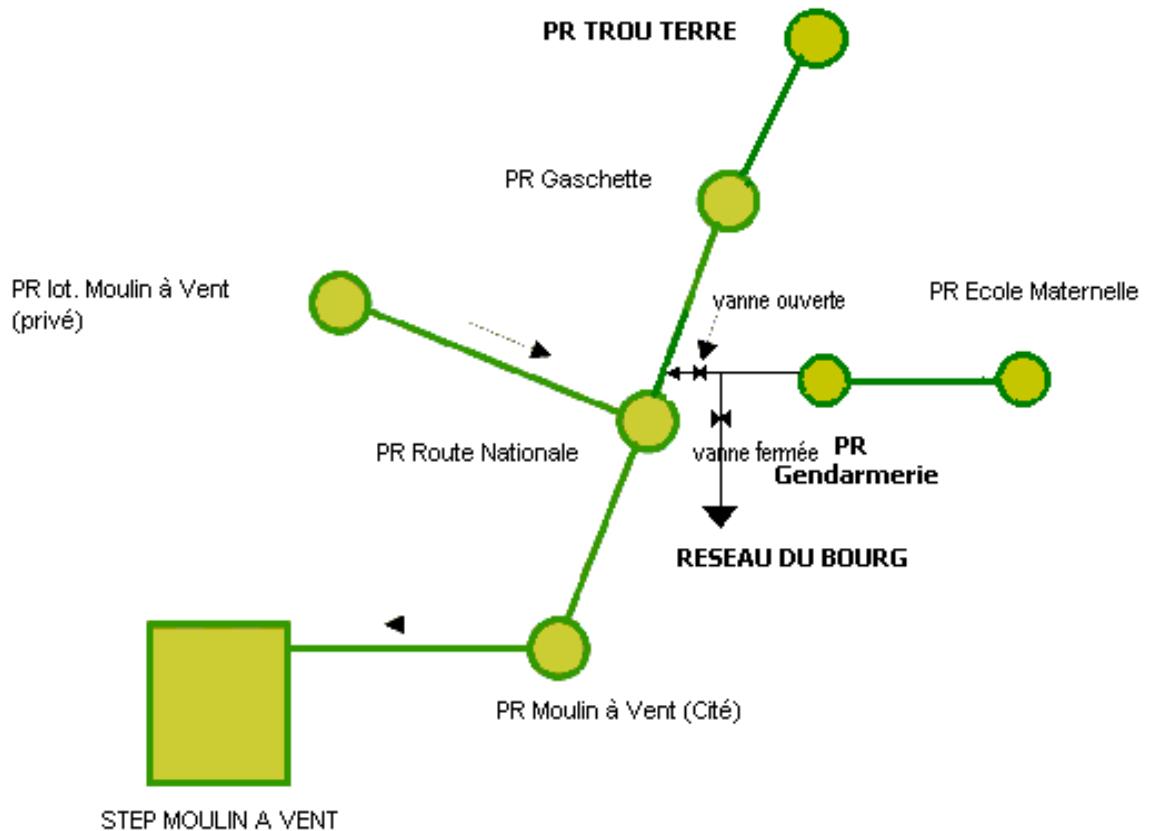
COMMUNE DU ROBERT

RESEAU MOULIN A VENT



3. RESEAU DE MOULIN A VENT

3.1. Schéma d'ensemble



3.2. Inventaire des ouvrages

3.2.1. Réseaux de collecte

Les données sont intégrées dans la partie « Bourg »

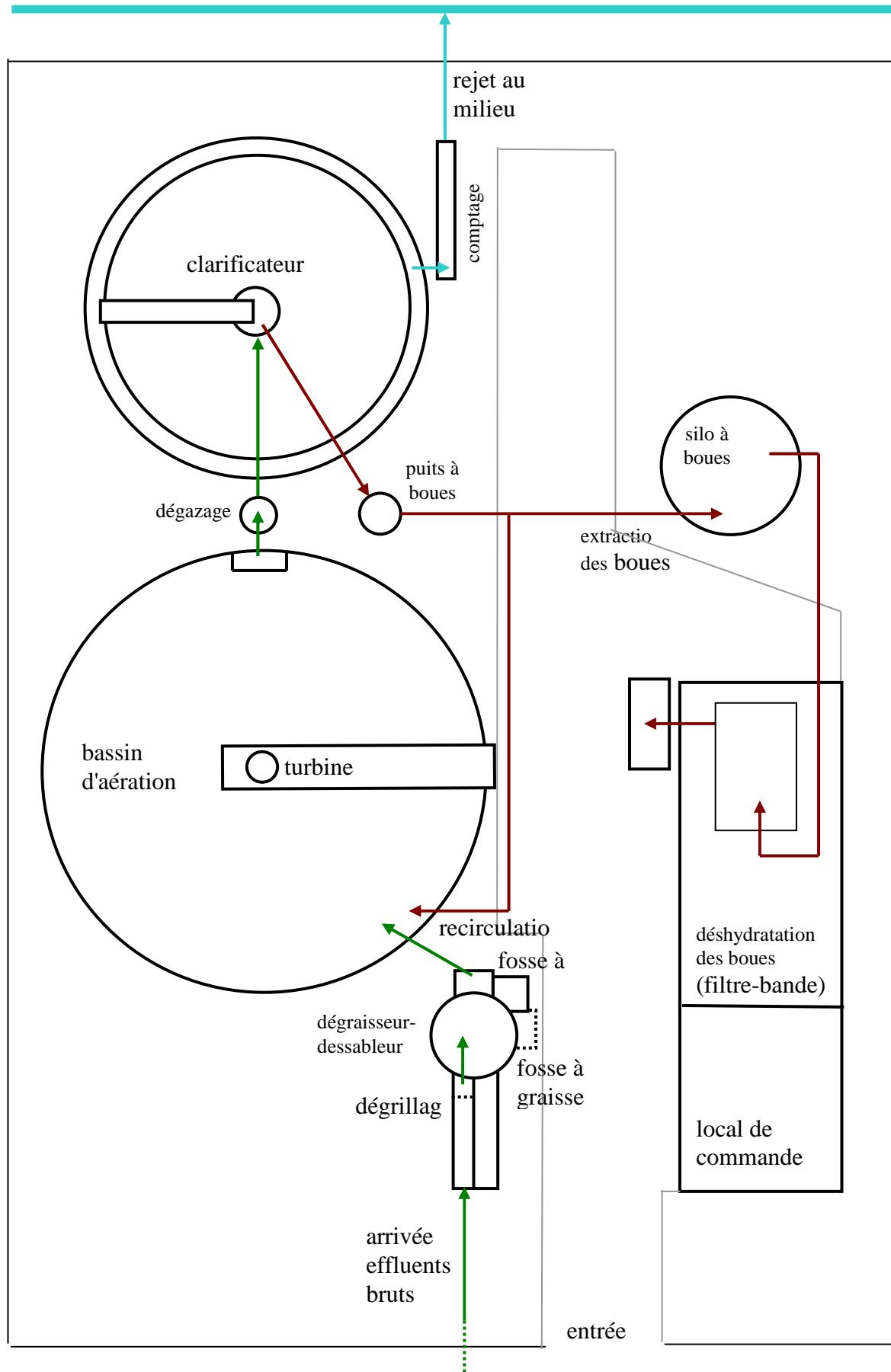
3.2.2. Postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

3.2.3. Station de traitement d'eaux usées de Moulin à Vent

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usée MOULIN A VENT



3.3. Fonctionnement des ouvrages

3.3.1. Réseaux de Moulin à Vent RAS

3.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES*		CONSOMMATION E.D.F.	
	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalière</i>
Poste GENDARMERIE	559	6,2	17 894	199	2 161	24
Poste ECOLE MATERNELLE	15	0,2	420	4,7	-	-
Poste GASCHETTE	859	9,5	17 180	191	5 170	57
Poste ROUTE NATIONALE	1 301	14,5	33 826	376	7 617	85
Poste MOULIN A VENT CITE	478	5,3	23 900	266	1 919	21
Poste TROU TERRE	240	2,7	5 952	66	983	11
Poste RHI	2 781	31	25 029	278	1 561	17,3

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

3.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Moulin à Vent

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalière</i>
Débit traité	-	-	33 577	373	-	-
Recirculation	1 125	12,5	50 625	562	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	23 062	256

3.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

3.4.1. Réseaux eaux usées

Cité Symphor

Cité Symphor, un tronçon des réseaux eaux usées est à retrouver et des mises en conformité doivent être réalisées sur les regards de visite.

Actuellement, ces regards sont scellés par des plaques en béton qui devraient être remplacées par des tampons hydrauliques.

En ce qui concerne les regards de branchement, ils sont de type dessableur (non conformes aux prescriptions techniques réglementaires) et posent des problèmes d'odeur du fait de la stagnation d'une partie des effluents.

Ils sont à reprendre en totalité.

3.4.2. *Postes de refoulement*

▪ Poste de Route Nationale

Ce poste a été réhabilité entièrement par le SICSM ; Il est de type pompage en ligne.

3.4.3. *Station de traitement d'eaux usées*

La station fonctionne avec une charge hydraulique élevée (83%) et avec une surcharge organique (153 %) par rapport à sa capacité nominale.

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2007, la station de traitement d'eaux du bourg devrait disposer d'un dispositif de prélèvement des eaux brutes (entrée de station) et d'eau traitée (sortie de station) et d'une mesure de débit en sortie.

Le SICSM prévoit à terme d'abandonner cette station, ainsi que celles de Pointe Lynch et Bourg. Un poste de relèvement est en cours de construction et sera livré en 2016

COMMUNE DU ROBERT

RESEAU FOUR A CHAUX

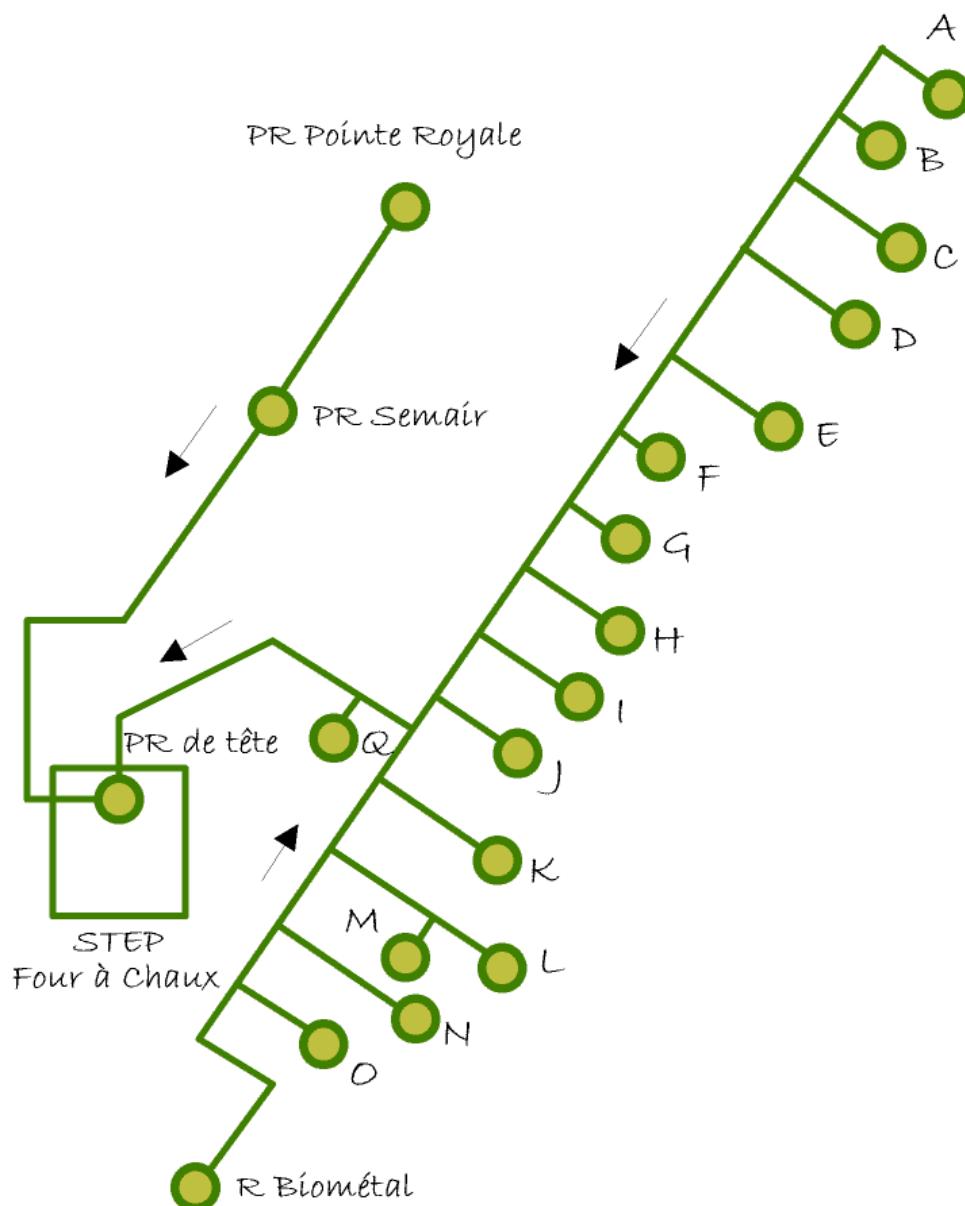


4. RESEAU DE FOUR A CHAUX

4.1. SCHEMA D'ENSEMBLE

Réseau du quartier Four à Chaux

Principe de fonctionnement



4.2. Inventaire des ouvrages

4.2.1. *Réseaux de collecte*

Les données sont intégrées dans la partie « Bourg »

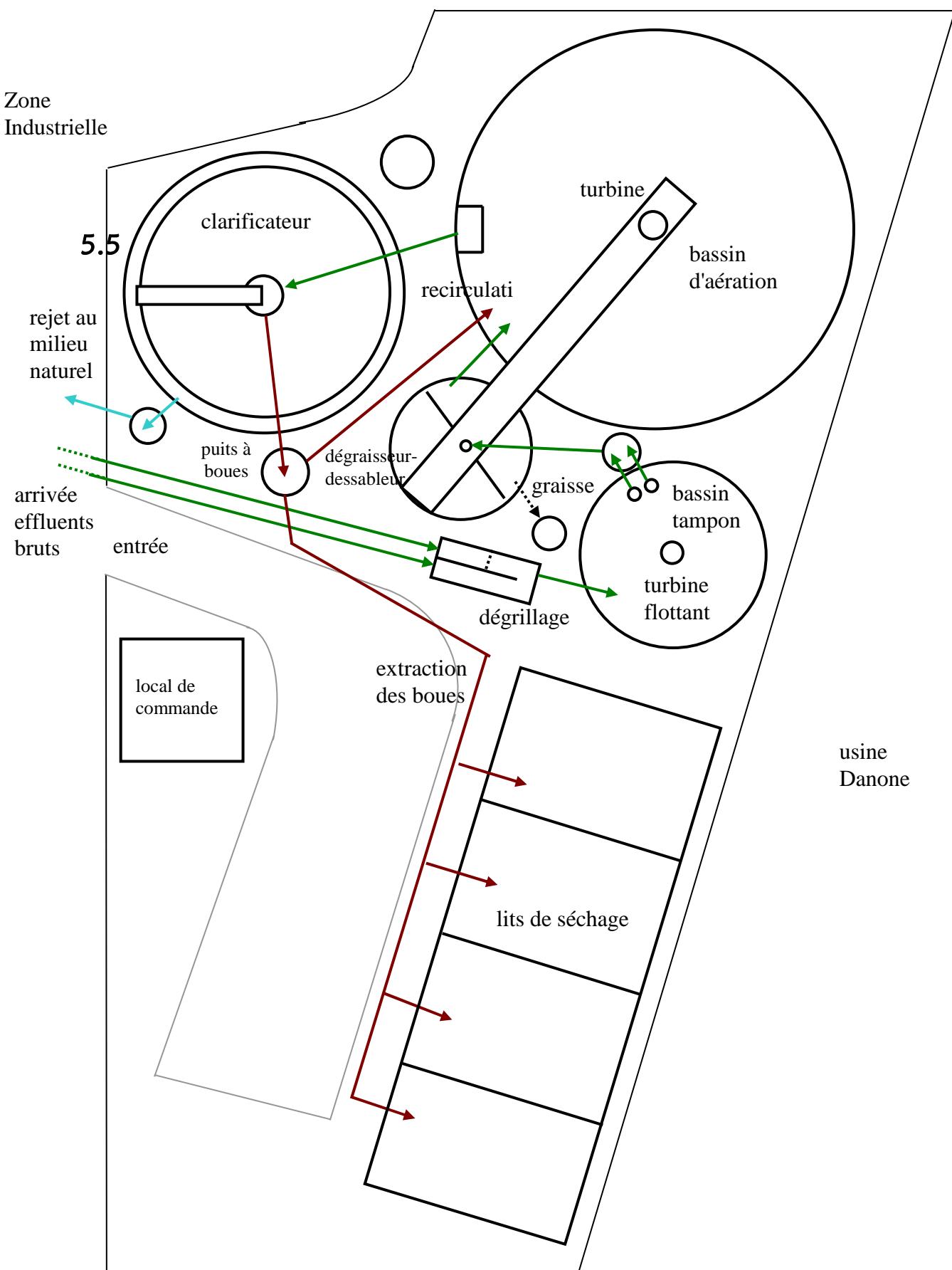
4.2.2. *Postes de refoulement*

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

4.2.3. *Station de traitement d'eaux usées de Four à Chaux*

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées de FOUR A CHAUX



5.5 Fonctionnement des ouvrages

5.5.2 Réseaux de Four à Chaux

RAS

5.5.2 Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalière
Poste A	18	0,2	90	1	64	0,7
Poste B (André berceau)*	18	0,2	90	1	64	0,7
Poste C (Yves Brena)	18	0,2	90	1	44	0,5
Poste D (Fardiny)	1	0	5	0,1	32	0,4
Poste E (Duchet)	571	6,3	2 855	31,7	-	-
Poste F (Jeanville)	2 171	24	10 855	121	-	-
Poste G (Coco Baby)	11	0,1	55	0,6	54	0,6
Poste H (piscine municipale)	20	0,2	100	1,1	241	2,7
Poste I (Bonnaventure)	7	0,1	35	0,4	30	0,3
Poste J (Deleray – Fibueil)	44	0,5	220	2,4	120	1,3
Poste K (Priam Yves)	219	2,4	1 095	12,2	775	8,6
Poste L (Larmure Yves)	10	0,1	50	0,6	23	0,3
Poste M (Ste Croix Fernande)	95	1,1	475	5,2	146	1,6
Poste N (Chéry félicité)	98	1,1	490	5,4	43	0,5
Poste O (Ardes Abel)	70	0,8	350	3,9	194	2,2
Poste R (Biométal)	3	0	15	0,2	4	0
Poste Q (Meubles labour)*	83	0,9	415	4,6	257	2,9
Poste POINTE ROYALE	141	1,6	4 653	51,7	393	4,4
Poste SEMAIR	35	0,4	1 155	12,8	33	0,4

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

5.5.2 Station de traitement d'eaux usées de Four à Chaux

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalière
Pompage entrée station (575	6,4	11 500	128	-	-
Aération	947	10,5	-	-	-	-
Recirculation	947	10,5	28 410	316	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	11 154	124

5.6 Limites des ouvrages et projets de renforcements

5.6.2 Réseaux de collecte

Zone de la Semair

Une dizaine de regards sont à reprendre ou à retrouver et à mettre à niveau.

Nous rappelons que sans la présence des regards de visite, il nous est impossible d'assurer correctement l'entretien des réseaux.

Recherche de regards, test à la fumée et mise à niveau

5.6.2 Postes de refoulement

Auto-surveillance des postes de refoulement

Les postes suivants sont équipés de télésurveillance

- 7 Postes Pression : A, K, N, F, R, L et Q

Il restera au SICSM à faire équiper les 10 postes pression restants conformément à l'arrêté du 22/06/07.

Sécurité

Les postes suivants ne disposent pas de dispositif anti-chute :

- 16 postes Pression.

5.6.2 Station de traitement d'eaux usées

Les taux de charge actuels de cette station sont faibles en hydraulique (15 %) et en pollution organique (30%) et permettent normalement de nouveaux raccordements. Toutefois ces valeurs sont estimées car il n'existe pas de comptage en entrée ou sortie de station.

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2007, la station de traitement d'eaux du bourg devrait disposer d'un dispositif de prélèvement des eaux brutes (entrée de station) et d'eau traitée (sortie de station) et d'une mesure de débit en sortie.

Le SICSM prévoit à terme la réhabilitation de cette station.

COMMUNE DU ROBERT

RESEAU RIVIERE POMME

6 RESEAU DE RIVIERE POMME

La nouvelle station a été construite par CISE-GETELEC en 1999, livrée en 2000.

La SME exploite cette installation dans le cadre de son intégration dans le périmètre affermé. Cette intégration a fait l'objet de l'avenant n°4.

6.3 Schéma d'ensemble

Le réseau est uniquement gravitaire.

Il collecte les effluents du lotissement les Ananas et cité Les Ananas.

Un réseau a été posé en 2003 par SOGEA, ces réseaux doivent collecter les eaux usées des riverains de Rivière Pomme.

6.4 Inventaire des ouvrages

6.4.2 Réseau de collecte

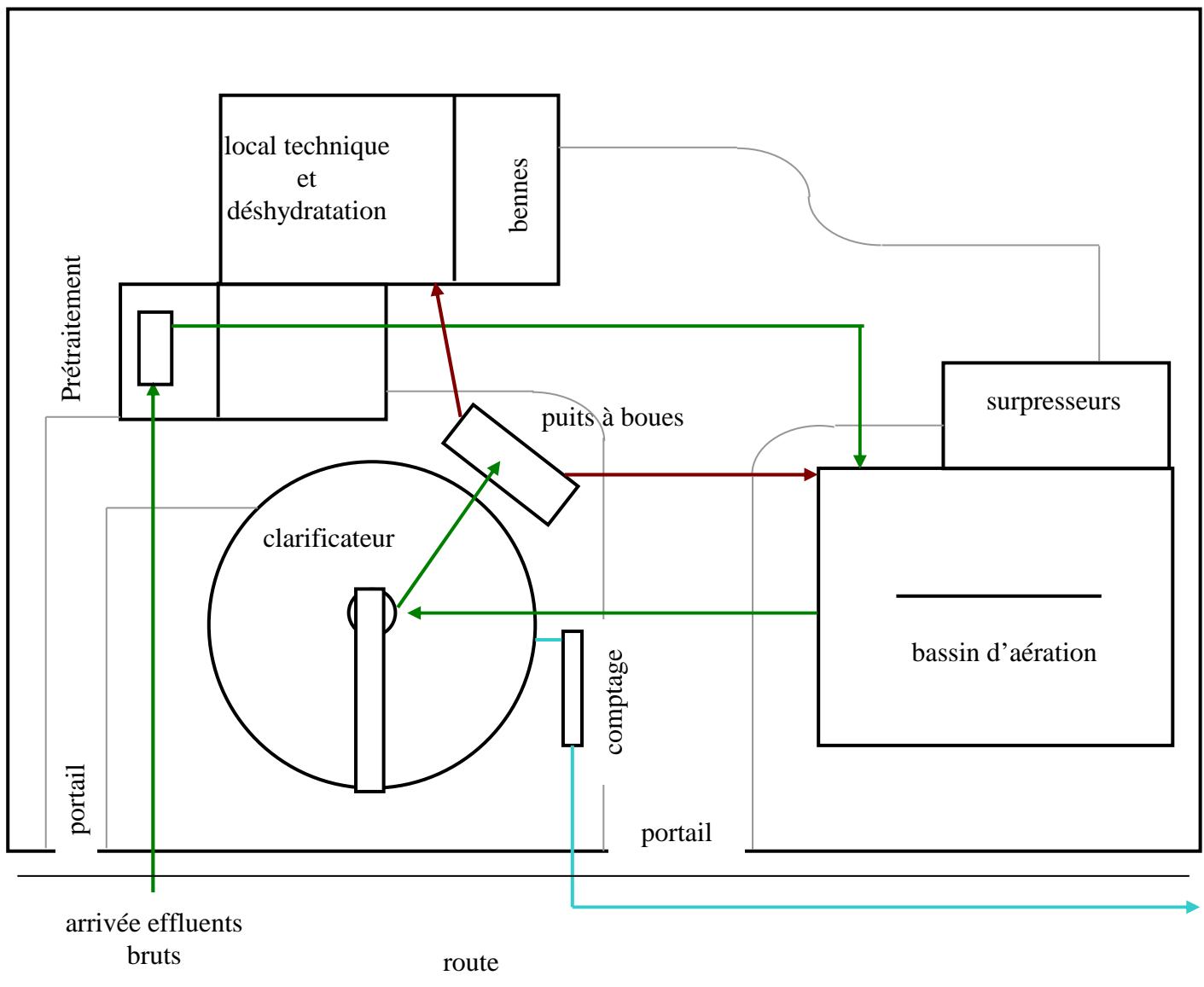
Les données sont intégrées dans la partie « Bourg »

6.4.2 Postes de relèvement

Aucun poste de refoulement sur le réseau de Rivière Pomme

6.4.2 Station de traitement d'eaux usées de rivière Pomme

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées de Rivière Pomme

6.5 Fonctionnement des ouvrages

6.5.2 Réseaux de Rivière Pomme

RAS

6.5.2 Postes de refoulement

Sans objet.

6.5.2 Station de traitement d'eaux usées

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalière
Débit Entrée Station	-	-	6 916	77	-	-
Aération	1 200	13,3	-	-	-	-
Recirculation	882	9,8	54 684	608	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	845	9,4

6.6 Limites des ouvrages et projets de renforcements

6.6.2 Réseaux eaux usées

RAS

6.6.2 Stations de traitement d'eaux usées

Les taux de charge actuels de cette station sont faibles en hydraulique (16 %) et en pollution organique (25 %).

Cette sous-charge ne facilite pas l'exploitation de la station et de nouveaux raccordements permettraient d'optimiser son fonctionnement.

COMMUNE DE TRINITE

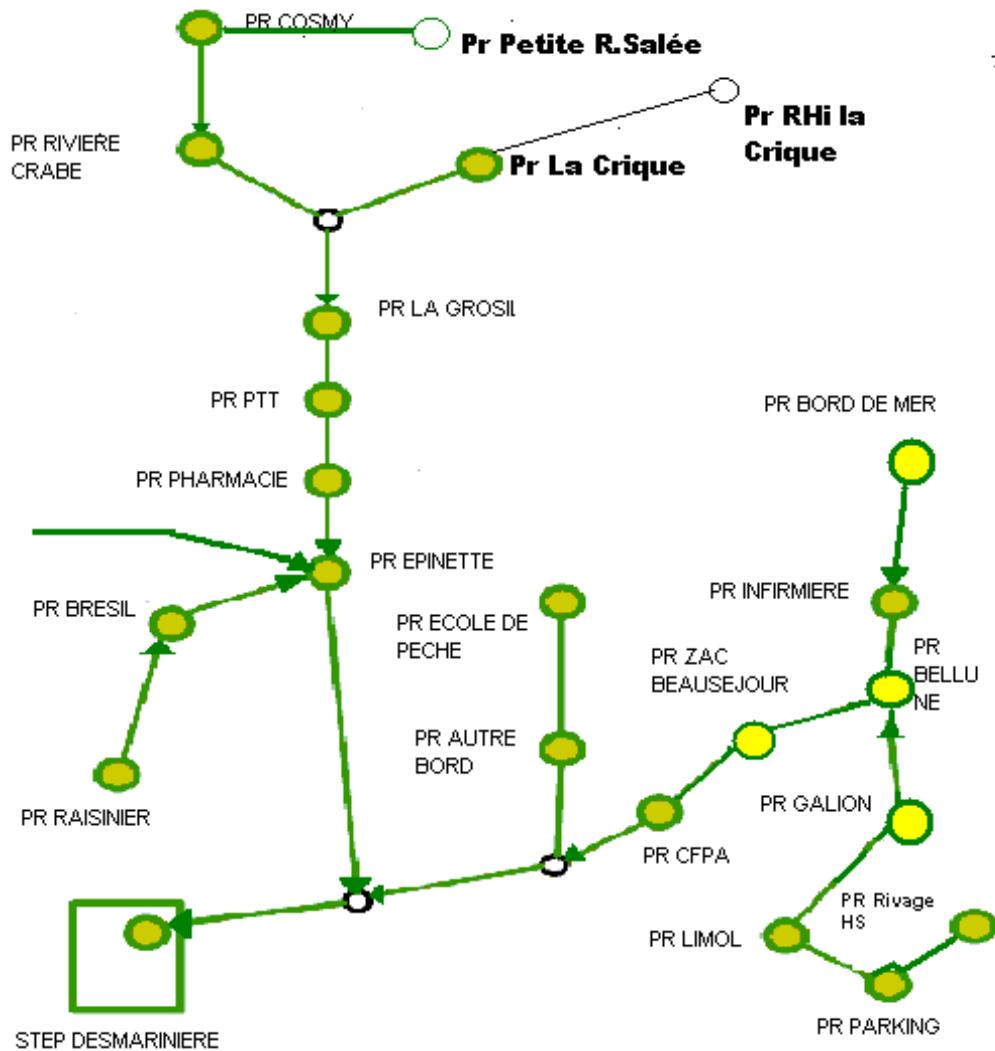
RESEAU DU BOURG



Clarificateur

1 RESEAU DU BOURG

1.1 Schéma d'ensemble



1.2 Inventaire des ouvrages

1.2.1 Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériau								Total
	Amiante ciment	Autres	Béton	Fonte	Inconnu	Polyéthylène	PVC	(vide)	
100							9,3	19,0	28,3
110							23,5		23,5
120							35,1		35,1
125								53,5	53,5
140							24,5		24,5
150	682,3			19,2	46,4				747,9
160	975,0						2 397,6		3 372,5
200	4 732,3		17,4		45,2	21,5	23 989,0	231,1	29 036,4
250	137,6						1 909,9		2 047,4
300	30,5						100,1	19,3	149,9
315							380,0		380,0
350							7,5		7,5
(vide)		58,3	4,6		141,3		203,1	4 077,1	4 484,4
	6 557,7	58,3	22,1	19,2	232,9	21,5	29 079,5	4 399,9	40 391,0

1.2.2 Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériau					(vide)	Total
	Autres	Fonte	Polyéthylène	PVC			
63				177,97			177,97
65			283,78				283,78
80				51,83			51,83
90			963,24	813,41			1 776,65
100		103,64					103,64
110				2 275,68			2 275,68
125				345,44			345,44
140				547,36			547,36
160				1 334,56			1 334,56
(vide)	70,57				67,24		137,81
	70,57	103,64	1 247,02	5 546,25	67,24		7 034,72

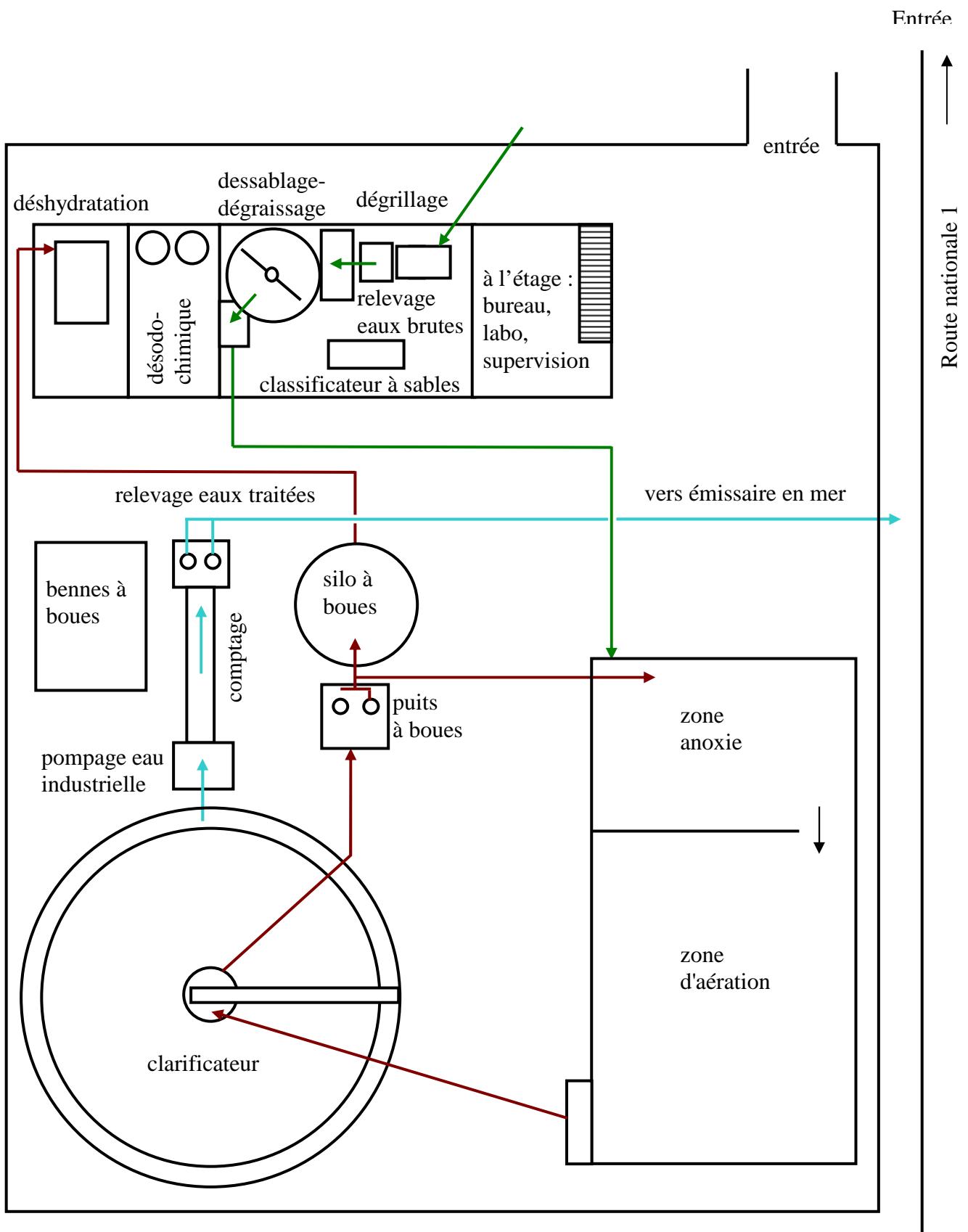
1.2.3 Postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.2.4 Station de traitement d'eaux usées de Desmarinières

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées de Desmarinières



1.3 Fonctionnement des ouvrages

1.3.1 Réseaux de Trinité

RAS

1.3.2 Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalière</i>
Poste COSMY	436	4,8	6 976	77,5	720	8
Poste RIVIERE CRABES	144	1,6	2 736	30,4	334	3,7
Poste LA CRIQUE	180	2	1 980	22	335	3,7
Poste LAGROSILLIERE	146	1,6	3 650	40,6	544	6
Poste PTT	444	4,9	15 984	178	890	10
Poste PHARMACIE	503	5,6	27 162	302	900	10
Poste EPINETTE	1 005	11,2	95 475	1 061	10 522	117
Poste BRESIL	46	0,5	1 012	11,2	147	1,6
Poste BORD DE MER	314	3,5	5 652	62,8	295	3,3
Poste INFIRMIERE	74	0,8	888	9,9	114	1n3
Poste LIMOL	25	0,3	275	1,9	95	1,1
Poste VIEUX GALION	45	0,5	810	9	37	0,4
Pr BOBI	565	6,3	13 776	153	664	7,4
Pr BELTANT	308	3,4	3 080	34	265	2,9
Pr JAPON	636	7,1	6 360	71	704	7,8
Pr RHI LA CRIQUE	16	0,2	176	2	51	06
Poste PONT BELLUNE	208	2,3	3 120	34,7	305	3,4
Poste PARKING	5	0,1	90	1	121	1,1
Poste ZAC BEAUSEJOUR	1 947	21,6	75 933	844	21 135	235
Poste CFPA	593	6,6	29 650	329	6 039	67

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalière
Poste ECOLE DE PECHE	405	4,5	11 340	126	1 666	18,5
Poste AUTRE BORD	3 033	33,7	97 056	1 078	12 456	138
Poste RAISINIER	184	2	5 520	61,3	273	3

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

1.3.3 Station de traitement d'eaux usées de Desmarinières

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des paramètres de fonctionnement de la station de traitement d'eaux usées de Desmarinières.

Le détail mois par mois se situe en annexe.

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre)	Journalière
Débitmètre entrée station	-	-	51 263	569	-	-
Aération (3 aérateurs)	2 950	32,7	-	-	-	-
Recirculation	2 114	23,5	179 211	1 991	-	-
Débitmètre sortie station	-	-	47 931	532	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	68 2019	758

1.4 Limites des ouvrages et projets de renforcements

1.4.1 Réseaux eaux usées

Le SICSM a procédé à la reprise intégrale du réseau du bourg : depuis la gendarmerie jusqu'à la pharmacie « NAJAR »

Le tronçon aval qui est aussi en amiante ciment est fortement dégradé.

1.4.2 Postes de refoulement

Le SICSM a procédé à la réhabilitation des postes suivants :

- Pr Parking
- Pr Infirmière

Poste de C.F.P.A.

Il est urgent de procéder à la reprise du talus et à l'évacuation des terres excédentaires.

La réhabilitation du mur reste d'actualité, reprendre le mur bétonné du poste sur environ 8 ml à une hauteur de 1,50 m.

Poste du Brésil

Rappel : Poste équipé actuellement d'une pompe, ce poste reprend les eaux usées des riverains de la rue du Brésil et de la rue Carnot, mais également les nouveaux riverains du lotissement Raisiniers. Actuellement, ce lotissement est en pleine phase d'aménagement et les habitations se raccordent de plus en plus.

La SME propose de réaménager ce poste conçu au départ pour une vingtaine d'habititations en rajoutant une deuxième pompe en secours et en reprenant l'hydraulique (barres de guidage, pieds d'assise, armoire électrique...).

Ces travaux ont un caractère d'urgence au vu du nombre d'abonnés sans cesse croissants sur cette installation.

Sécurité

Les postes suivants ne disposent pas de dispositif anti-chute :

- Poste Brésil ;
- Poste Bord De Mer ;
- Poste Limol ;
- Poste Vieux Galion ;

1.4.3 Station de Desmarinières

Les taux de charge actuels de cette station sont faibles en hydraulique (28 %) et en pollution organique (24 %) et permettent normalement de nouveaux raccordements.

Après les travaux de réhabilitation effectués par le SICSM et la SME en 2011 les travaux d'insonorisation du local surpresseur restent encore à finaliser.

A noter que le Groupe électrogène sensé venir en secours ne prend pas en charge tout le process de la station. Le SICSM devrait envisager d'augmenter la puissance du groupe afin de palier toute défaillance prolongée du réseau EDF.

COMMUNE DE TRINITE

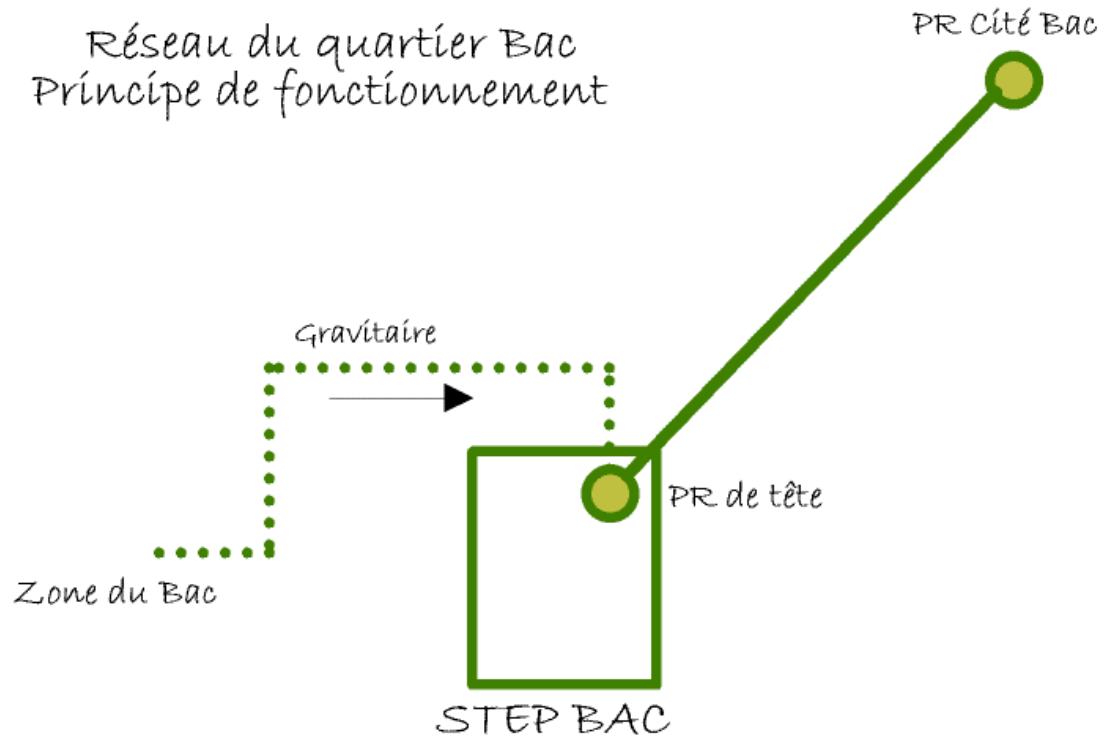
RESEAU DU BAC



Station de traitement d'eaux usées du Bac

2 RESEAU DU BAC

2.1 Schéma d'ensemble



2.2 Inventaire des ouvrages

2.2.1. Réseaux de collecte

Les données sont intégrées dans la partie « Desmarinières »

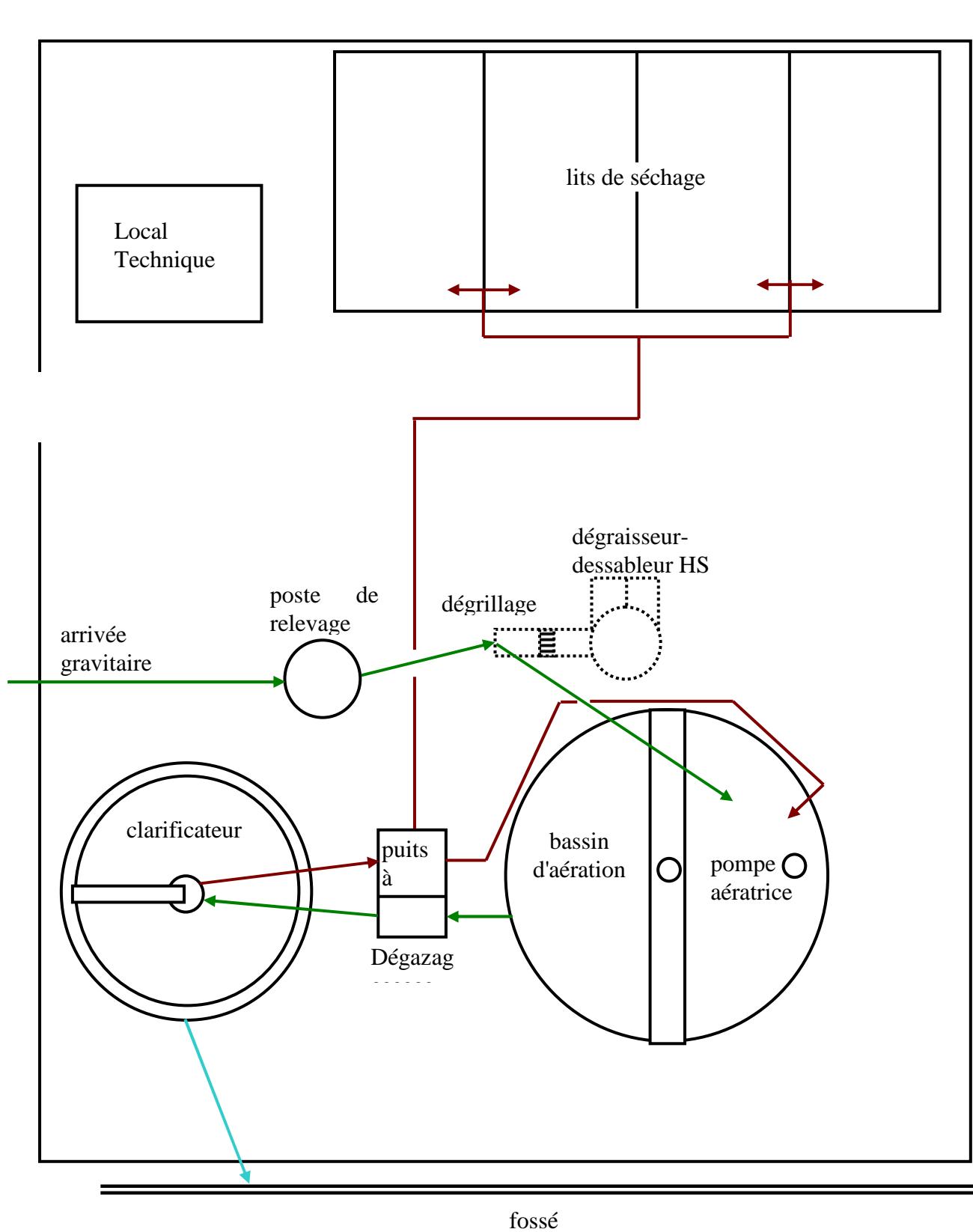
2.2.2. Caractéristiques du poste de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.2.3. Station de traitement d'eaux usées Cité Bac

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées de Cité Bac



2.3 Fonctionnement des ouvrages

2.3.1.Réseaux

RAS

2.3.2. Poste de relevage

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre)</i>	<i>Journalière</i>
Poste CITE BAC	221	2,5	2 652	62,8	331	3,7

Opérations particulières d'entretien

Le poste de relevage « Cité bac » a fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

2.3.3. Station de traitement des eaux usées Cité Bac

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des paramètres de fonctionnement de la station de traitement d'eaux usées de CITE BAC. Le détail mois par mois se situe en annexe.

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1^{er} trimestre</i>	<i>Journalière</i>
Relèvement	389	4,3	7 391	82	-	-
Aération	684	7,6	-	-	-	-
Recirculation	914	10 ,1	10 968	122	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	8 275	92

2.4 Limites des ouvrages et projets de renforcements

2.4.1. Extensions réseaux

Réseau Cité Bac

Une quinzaine de maisons peuvent être raccordées sur le réseau de la station de Bac. Cela représente 300 ml de réseau gravitaire de diamètre 200 mm et la pose de 6 regards.

2.4.2. Station de traitement des eaux usées

Les taux de charge actuels de cette station sont faibles en hydraulique (28 %) et en pollution organique (18 %) et permettent normalement de nouveaux raccordements. Toutefois ces valeurs sont estimées car il n'existe pas de comptage en entrée ou sortie de station.

La station de traitement d'eaux usées du Bac ne présente pas les caractéristiques nécessaires au niveau d'épuration demandé par la réglementation en vigueur (zone sensible) et imposé par le cours d'eau récepteur qui se rejette dans la mangrove avoisinante.

Des modifications importantes seraient à réaliser sur cette station pour sa mise à niveau : le fermier propose de remplacer la station existante par un poste de refoulement qui rejette les effluents vers la station de traitement de Desmarinières.

Des travaux d'équipement d'auto-surveillance se sont terminés en 2008 avec l'aménagement d'un canal aval conformément à l'arrêté du 22 juin 2007, pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure à 2 000 équivalents habitants. Toutefois, les travaux n'ont pas été réceptionnés.

Il est à noté que la passerelle supportant la turbine d'aération est très endommagé. Il est urgent d'envisager des travaux de réhabilitation du génie civil avant son affaissement, afin de ne pas se retrouver dans la même situation que la step de Pointe Courchet.

COMMUNE DE TRINITE

RESEAU DE TARTANE

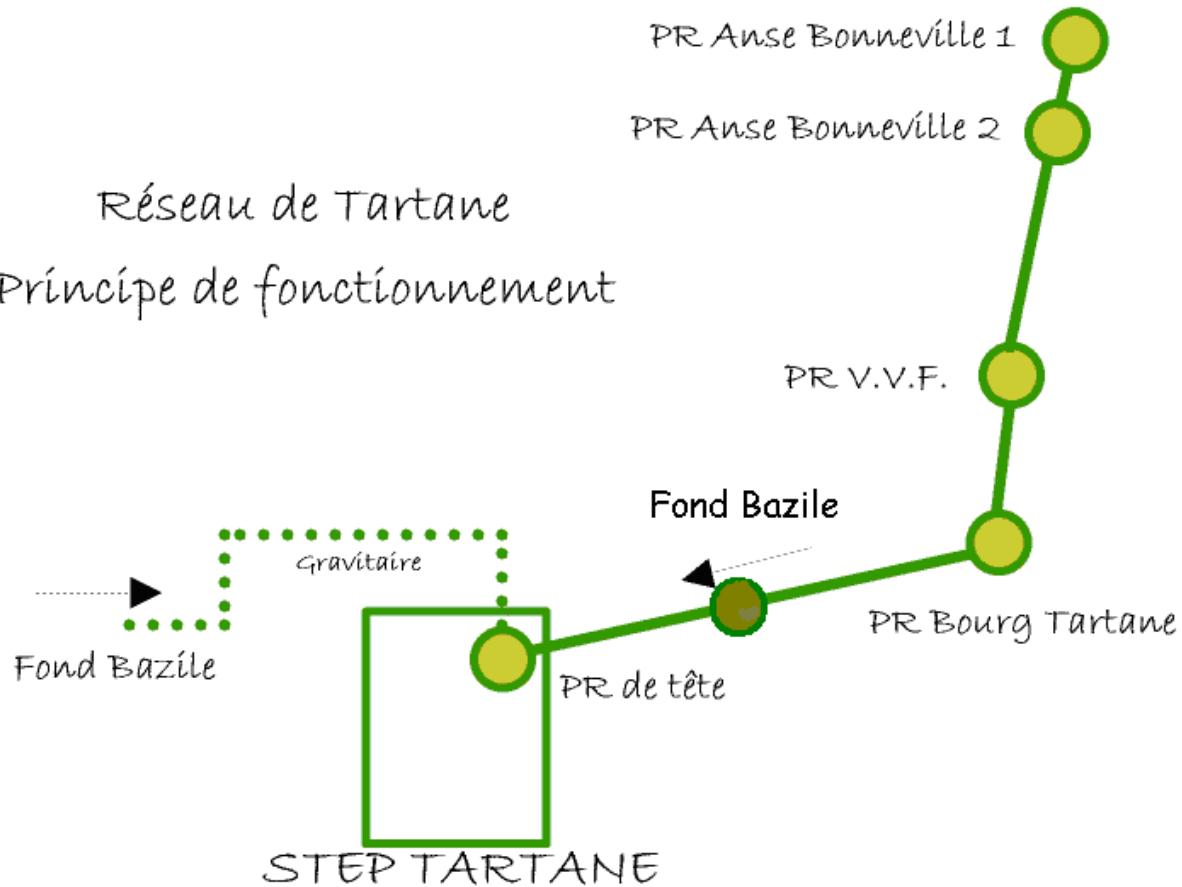


Station de traitement d'eaux usées de Tartane

3 RESEAU DE TARTANE

3.1 Schéma d'ensemble

3.1.1 *Principe de fonctionnement*



3.2 Inventaire des ouvrages

3.2.1 Réseaux de collecte

Les données sont intégrées dans la partie « Desmarinières »

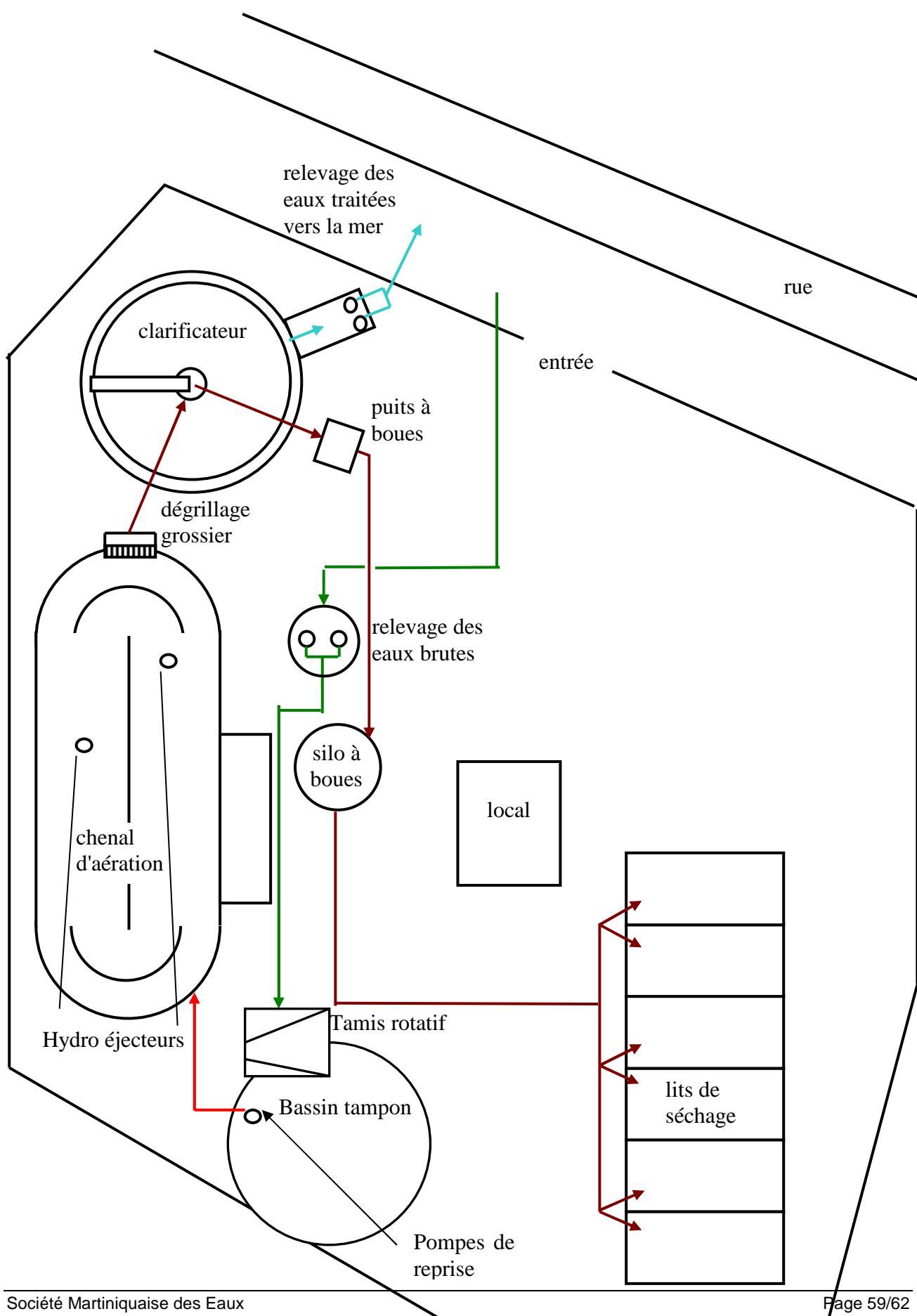
3.2.2 Postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

3.2.3 Station de traitement d'eaux usées de Tartane

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées de Tartane



3.3 Fonctionnement des ouvrages

3.3.1 Réseaux de Tartane

Le SICSM a procédé au prolongement de la canalisation de refoulement du poste Fond Basile jusqu'à la station d'épuration.

3.3.2 Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	<i>1er trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1er trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1er trimestre</i>	<i>Journalière</i>
Poste VVF	518	5,8	10 360	115	2 734	30,4
Poste Bourg	454	5	19 522	217	1 059	11,8
Poste Fond Bazile	1 4579	16,4	66 555	739	3 297	36,6
Poste Anse Bonneville 1	269	3	3 228	36	433	4,8
Poste Anse Bonneville 2	138	1,5	1 656	18,4	942	10,5
Poste Petite Rivière Salée	154	1,7	1 848	20,5	447	5

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevages ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

3.3.3 Station de traitement d'eaux usées

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des paramètres de fonctionnement de la station de traitement d'eaux usées de Tartane. Le détail mois par mois se situe dans les pages suivantes.

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	<i>1er trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1er trimestre</i>	<i>Journalier</i>	<i>1er trimestre</i>	<i>Journalière</i>
Relèvement	1 140	12,6	34 200	380	-	-
Aération (3 aérateurs)	3 202	35,6	-	-	-	-
Recirculation	1 594	17,7	90 858	1 009	-	-
Eau traitée	-	-	32 813	365	-	-
Pompes Rejet en Mer	739	8,2	-	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	46 363	515

3.4 Limites des ouvrages et projets de renforcements

3.4.1. Réseaux eaux usées

Le réseau d'assainissement gravitaire du Bourg de Tartane est composé de canalisations en amiante ciment de diamètre 200 mm. Le réseau présente de fréquentes casses (4 en 2004, 1 en 2006) qui induisent des débordements sur la voie publique et un risque de rejet d'eaux usées non traitées sur la plage. Le fermier a proposé de remplacer dans un premier temps 100 ml de canalisation aux endroits les plus vulnérables et ayant le plus d'impact sur le milieu récepteur.

Chiffrage :

Le montant approximatif des travaux à réaliser est de 200 k€ environ (y compris réception définitive : inspection caméra, tests à la fumée).

Sur ce même réseau le fermier a signalé les défauts de mise à niveau de tampon de regards qui induisent des entrées d'eaux pluviales et des casses à répétition. Il reste environ 15 regards à mettre à niveau.

Tartane

Les réseaux eaux usées du bourg de tartane sont constitués en grande partie de tuyaux amiante-ciment de diamètre 200 mm qui sont en mauvais état.

En cours d'exercice, le SICSM a réalisé un diagnostic complet du collecteur principal ; Le fermier reste en attente quant aux suites des travaux à venir.

3.4.2. Postes de relevage

Poste du Bourg de Tartane

Le génie civil de ce poste supportant l'armoire électrique menace de tomber et est à reprendre dans son ensemble.

Pour des raisons de sécurité, il faut envisager la réalisation d'une clôture avec portail.

3.4.3. Station de traitement des eaux usées

Les taux de charge actuels de cette station sont supérieurs à sa capacité nominale en hydraulique (135 %) et en pollution organique (58 %) et permettent normalement de nouveaux raccordements. Toutefois ces valeurs sont estimées car il n'existe pas de comptage en entrée ou sortie de station.

Inondation local électrique :

Malgré le drain réalisé autour du local technique, lors des fortes pluies, ce dernier est entièrement inondé.

Tamiseur :

Le matériau inox de cet équipement est anormalement dégradé. La corrosion est importante et les point de piquage de rouille nombreux.



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Communes :

- Les Anses d'Arlet
- Le Diamant
- Le Marin
- Rivière Pilote
- Rivière Salée

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 1^{er} trimestre 2015 Partie 3 sur 4



SOMMAIRE

COMMUNE DES ANSES D'ARLET	6
1. RESEAU DU BOURG.....	7
1.1. Schéma d'ensemble	7
1.1.1. Principe de fonctionnement	7
1.1.2. Localisation.....	8
1.2. Inventaire des ouvrages.....	9
1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire	9
1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement.....	9
.....	9
1.2.3. Postes de refoulement.....	9
1.2.4. Stations de traitement d'eaux usées du Bourg.....	9
1.3. Fonctionnement des ouvrages.....	9
1.3.1. Réseaux du Bourg	9
1.3.2. Postes de refoulement.....	9
1.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....	10
1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement	11
1.4.1. Réseaux eaux usées.....	11
1.4.2. Postes de refoulement.....	11
1.4.3. Station de traitement d'eaux usées.....	11
COMMUNE DU DIAMANT	13
1. RESEAU DU BOURG.....	14
1.1. Schéma d'ensemble.....	14
1.1.1. Principe de fonctionnement	14
1.1.2. Localisation.....	14
1.2. Inventaire des ouvrages.....	15
1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune).....	15
1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement (pour l'ensemble de la commune)	15
.....	15
1.2.2. Postes de refoulement.....	15
1.2.4. Station de traitement d'eaux usées de la Cherry.....	15
1.3. Fonctionnement des ouvrages.....	15
1.3.1. Réseaux La Cherry	15
1.3.2. Postes de refoulement.....	16
1.3.3. Station de traitement d'eaux usées du LA CHERRY.....	16
1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements.....	17
1.4.1. Réseaux eaux usées.....	17
1.4.2. Postes de refoulement.....	17
1.4.3. Station de traitement d'eaux usées	17
2. RESEAU DE DIZAC	19
2.1. Schéma d'ensemble.....	19
2.1.1. Principe de fonctionnement	19

2.1.2. Localisation	19
2.2. Inventaire des ouvrages.....	20
2.2.1. Réseaux de collecte	20
2.2.2. Postes de relèvement	20
2.2.3. Station de traitement d'eaux usées de Dizac.....	20
2.3. Fonctionnement des ouvrages.....	20
2.3.1. Réseaux de Dizac	20
2.3.2. Postes de refoulement	20
2.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Dizac.....	21
2.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement	21
2.4.1. Réseaux eaux usées.....	21
2.4.2. Postes de refoulement	21
2.4.3. Station de traitement d'eaux usées.....	22
3. RESEAU DE TAUPINIÈRE	24
3.1. Inventaire des ouvrages.....	24
3.2. Fonctionnement des ouvrages.....	24
3.2.1. Réseaux de Taupinière	24
3.2.2. Station de traitement d'eaux usées de Taupinière	24
3.3. Limites des ouvrages et projets de renforcement	24
3.3.1. Stations de traitement d'eaux usées de Taupinière	24
COMMUNE DU MARIN	25
1. RESEAU DU BOURG.....	26
1.1 Schéma d'ensemble.....	26
1.1.1 Principe de fonctionnement	26
1.1.2 Localisation	26
1.2 Inventaire des ouvrages	27
1.2.1 Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune).....	27
1.2.2 Réseaux de collecte en refoulement (pour l'ensemble de la commune)	27
1.2.3 Poste de refoulement	27
1.2.4 Station de traitement d'eaux usées de 4 Chemins.....	27
1.3 Fonctionnement des ouvrages.....	27
1.3.1 Réseaux	27
1.3.2 Postes de refoulement.....	28
1.3.3. Station d'épuration.....	28
1.4 Limites des ouvrages et projets de renforcement	29
1.4.1 RESEAUX EAUX USEES	29
1.4.2 Postes de refoulement.....	29
1.4.3 Station de traitement d'eaux usées.....	30
2. RESEAU DUPREY	32
2.1 Schéma d'ensemble	32
2.2. Inventaire des ouvrages.....	33
2.2.1 RESEAUX DE COLLECTE	33

2.2.2 Postes de refoulement	33
2.2.3 Station de traitement d'eaux usées de Duprey	33
2.3 Fonctionnement des ouvrages	33
2.3.1 RESEAUX DE COLLECTE	33
2.3.2 Station de traitement d'eaux usées	33
2.4 Limites des ouvrages et projets de renforcement.....	34
2.4.1 Réseaux.....	34
2.4.2 Station de traitement d'eaux usées	34
COMMUNE DE RIVIERE PILOTE.....	35
1. RESEAU EN CAMEE	36
1.1 Réseau de collecte gravitaire.....	36
1.2 Station d'épuration.....	36
1.3 Fonctionnement des ouvrages.....	38
1.4 Limites des ouvrages et projets de renforcement.....	38
1.4.1 Réseaux	38
1.4.2 Station d'épuration	38
2. RESEAU DE MANIKOU.....	39
2.1. Inventaire des ouvrages.....	39
2.1.1 Réseaux de collecte	39
2.1.2 Caractéristiques du poste de refoulement.....	39
2.1.3. Station de traitement d'eaux usées de Manikou.....	39
2.2 Fonctionnement des ouvrages.....	39
2.3 Limites des ouvrages et projets de renforcement	40
COMMUNE DE RIVIERE SALEE.....	41
1. RESEAU DU BOURG.....	42
1.1. Schéma d'ensemble.....	42
1.1.1. Principe de fonctionnementLocalisation	42
1.2. Inventaire des ouvrages.....	44
1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune).....	44
1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement (pour l'ensemble de la commune)	44
1.2.3. Postes de refoulement.....	44
1.2.4. Station de traitement d'eaux usées du Bourg	44
1.3. Fonctionnement des ouvrages.....	47
1.3.1. Réseaux	47
1.3.2. Postes de refoulement	47
1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements.....	48
1.4.1. Réseaux eaux usées.....	48
1.4.2. Postes de refoulement	49
1.4.3. Station de traitement d'eaux usées	49

2. RESEAU FOND MASSON.....	50
2.1. Inventaire des ouvrages.....	50
2.1.1. Réseaux de collecte	50
2.1.2. Station de traitement d'eaux usées de Fond Masson.....	50
2.2. Fonctionnement des ouvrages.....	52
2.2.1. Réseaux	52
2.2.2. Station de traitement d'eaux usées de Fond Masson	52
2.3. Limites des ouvrages et projets de renforcements.....	52
2.3.1. Réseaux eaux usées.....	52
2.3.2. Station de traitement d'eaux usées.....	52
3. RESEAU DE KANEL	53
3.1. Inventaire des ouvrages.....	53
3.1.1. Réseaux de collecte	53
3.1.2. Station de traitement d'eaux usées de Kanel	53
3.2. Fonctionnement des ouvrages.....	53
3.2.1. Réseaux	53
3.2.2. Station de traitement d'eaux usées de Kanel.....	53
3.3. Limites des ouvrages et projets de renforcements.....	53
3.3.1. Réseaux eaux usées.....	53
3.3.2. Station de traitement d'eaux usées.....	53

COMMUNE DES ANSES D'ARLET

RESEAU DU BOURG

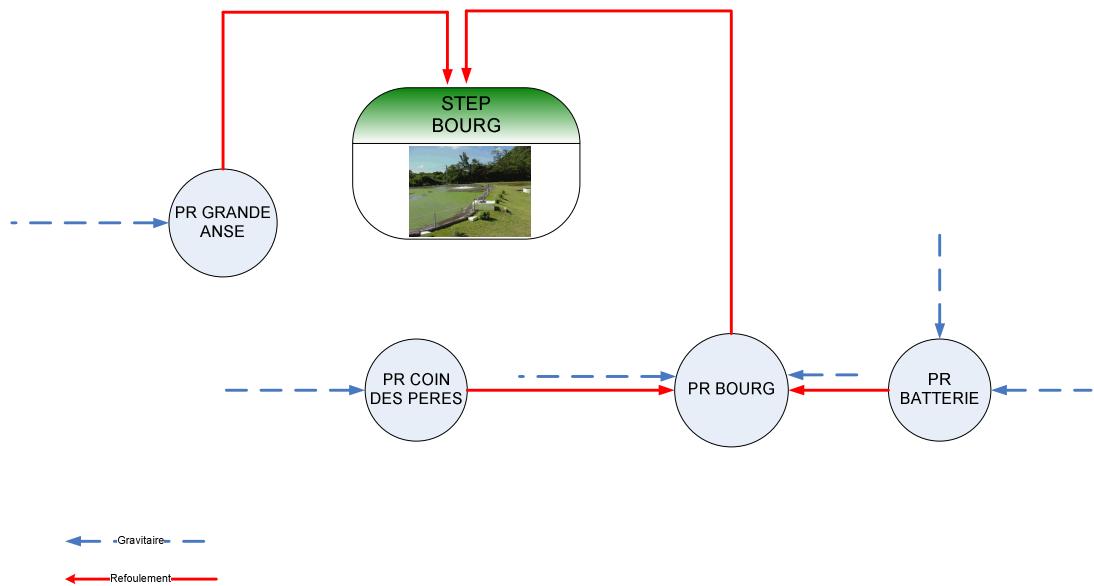


Station d'eaux usées du bourg

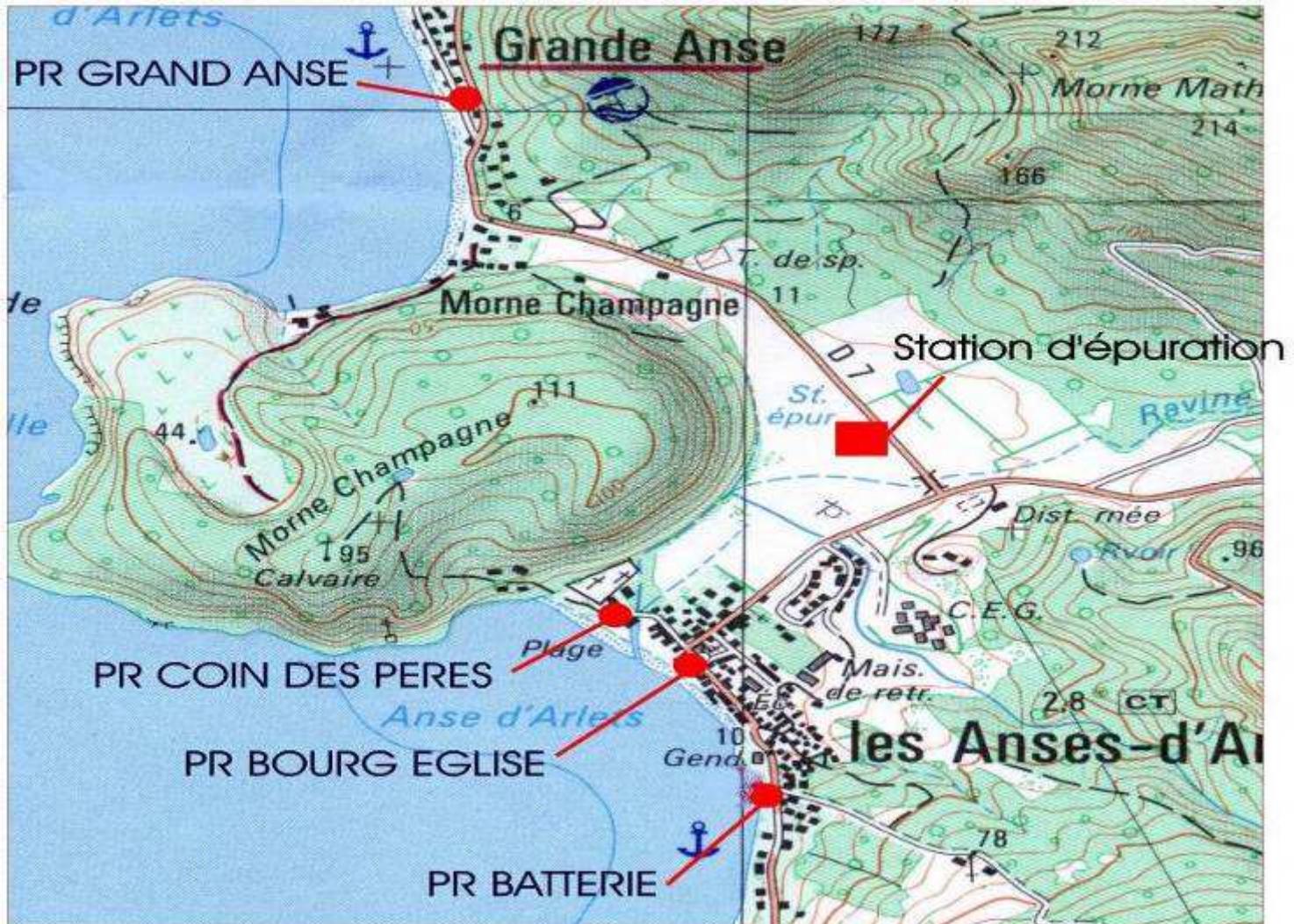
1. RESEAU DU BOURG

1.1. Schéma d'ensemble

1.1.1. Principe de fonctionnement



1.1.2. Localisation



1.2. Inventaire des ouvrages

1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire

Diamètre	Matériaux					Total
	Amiante ciment	Autres	PRV/Fibre de verre	PVC	(vide)	
120				62,8		62,8
140				107,0		107,0
160			15,8	644,3		660,2
200	481,5	119,5		5 985,5	99,1	6 685,6
(vide)		58,7		84,6	271,4	414,7
	481,5	178,3	15,8	6 884,2	370,4	7 930,2

1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement

Diamètre	Matériaux			Total
	Autres	Fonte	PVC	
125		812,66	1 163,68	1 976,34
(vide)	63,09			63,09
	63,09	812,66	1 163,68	2 039,43

1.2.3. Postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.2.4. Stations de traitement d'eaux usées du Bourg

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.3. Fonctionnement des ouvrages

1.3.1. Réseaux du Bourg

RAS

1.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier
Poste de Grand Anse	768	8.5	14.775	164	1 875	21
Poste de Batterie	1 144	13	28 600	318	1 055	12

Poste du Bourg	462	5,1	6 468	72	1 293	14,4
Poste Coin des Pères	90	1	1 800	20	160	1,8
Poste Touristique (*)	161	1,8	3 220	36	-	-

*intégré à la station

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
P.R. "BATTERIE"		Remplacement des poires de niveau
P.R. "BOURG"		Renouvellement de la pompe P2
P.R. "GRANDE ANSE"		Renouvellement de la pompe P2

1.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier
Débit entrée station (débitmètre électro.)	-	-	21 243	236	-	-
Aération*	3 085	34,3	-	-	-	-
Recirculation	437	4,8	46 322	515	-	-
Extraction boues déshydratées	-	-	-	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	59 553	662

*Données cumulées pour 3 aérateurs.

Opérations particulières d'entretien

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
STEP "ANSE DUFOUR"	Moteur agitateur vérifié, moteur hors service	Installation contacteur pour mise à l'arrêt du DIP
STEP "BOURG"	défaut mécanique sur racleur de surface	Montage et raccordement du moteur du dégraisseur Remplacement de la roue du pont racleur

1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

1.4.1. Réseaux eaux usées

Le réseau de collecte de Morne Venté est actuellement une de nos principales préoccupations car il emprunte des zones privées notamment à la rue des Gestrams derrière le collège d'enseignement secondaire. Un repositionnement des réseaux serait judicieux pour assurer correctement nos missions d'exploitation. Informations signalées depuis 2011.

Des travaux prévus par le SICSM afin de créer un réseau gravitaire permettant de supprimer le PR de Batterie sont terminés, mais la déconnexion de l'ancien réseau n'est pas encore réalisée.

1.4.2. Postes de refoulement

PR Batterie :

Compte tenu des modifications de topographie, le poste Batterie n'est plus nécessaire. Son remplacement par 25 ml de réseau gravitaire permettrait de s'affranchir d'une installation devenue inutile (voir commentaire paragraphe précédent).

PR Grande Anse :

La construction de La Capitainerie de Grande Anse va entraîner une modification de l'emplacement du poste et une intégration au projet de communauté de l'Espace Sud est prévue.

PR Coin des pères :

Des désordres sont constatés depuis le raccordement de quelques restaurants au réseau, à priori dus à l'inexistence de dégraisseurs / débourbeurs.

1.4.2.1 Sécurité

L'ensemble des postes de relevage n'est pas clôturé.

Le poste du Bourg ne peut être clôturé car il est situé sur le trottoir.

1.4.3. Station de traitement d'eaux usées

Le défaut de conception du lagunage aéré et la dégradation du géotextile contribue à augmenter la concentration des boues dans la lagune. Le manque de brassage et d'oxygénéation en plus du défaut de conception conduisent à des zones de sédimentation anaérobioses.

Cette situation entraîne une mauvaise décantabilité des boues reçues par le clarificateur provoquant des risques de départ de flocs et des dépassements sur les paramètres MES DCO et NTK.

Les travaux de construction programmés de la nouvelle station du bourg sont en cours. Malgré le défaut d'aération pendant l'exploitation, l'élimination du carbone est conforme, le cycle de dénitrification ne se faisant pas l'azote n'a pas été éliminé.

Des travaux sur le pré-traitement ne permettent plus de poser le nouveau dégrilleur.

Le déstockage des boues de la lagune par déplacement des aérateurs a démarré et le déstockage se fait progressivement jusqu'au basculement sur les nouvelles installations.

COMMUNE DU DIAMANT

RESEAU DE LA CHERRY

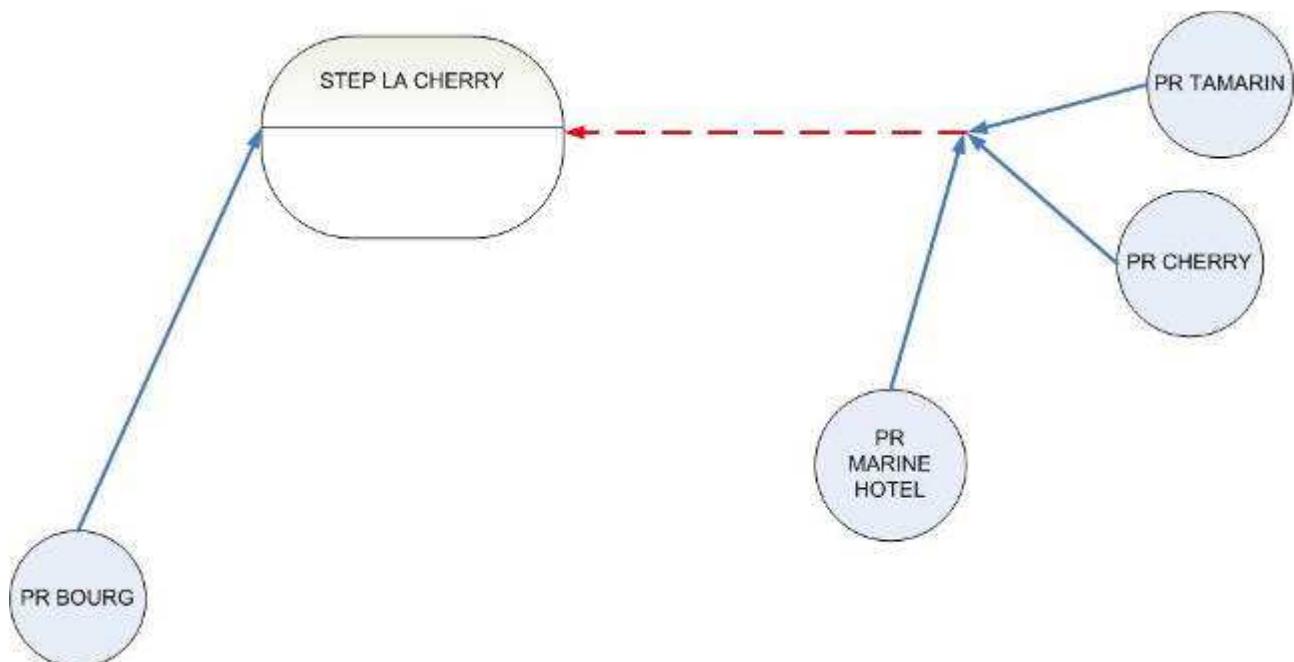


Station de traitement des eaux usées de La Cherry

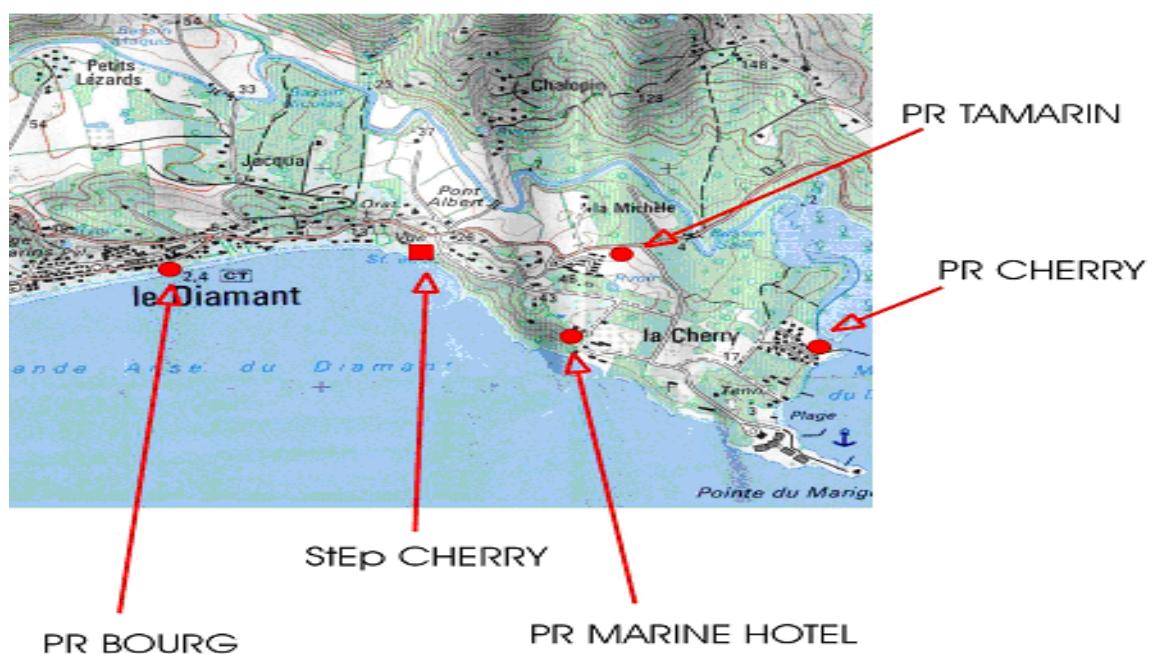
1. RESEAU DU BOURG

1.1. Schéma d'ensemble

1.1.1. Principe de fonctionnement



1.1.2. Localisation



1.2. Inventaire des ouvrages

1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériaux						Total
	Amiante ciment	Autres	Béton	PRV/Fibre de verre	PVC	(vide)	
100					96,0		96,0
150		47,5					47,5
160	97,5				92,4		189,9
175	10,0						10,0
200	1 639,1		50,3	8,7	10 384,1	70,9	12 153,0
250	102,4				549,0		651,4
(vide)		704,9			32,0	921,2	1 658,0
	1 849,0	752,4	50,3	8,7	11 153,5	992,1	14 805,8

1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériaux			Total
	Autres	Polyéthylène	PVC	
63		228,11		228,11
75			695,19	695,19
110		309,12		309,12
125			1 746,07	1 746,07
160			296,18	296,18
(vide)	111,48			111,48
	111,48	537,23	2 737,44	3 386,15

1.2.2. Postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.2.4. Station de traitement d'eaux usées de la Cherry

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.3. Fonctionnement des ouvrages

1.3.1. Réseaux La Cherry

Le réseau en amiante ciment est fortement dégradé dans le bourg. Les travaux de remplacement sont prévus pour 2014.

1.3.2. Postes de refoulement

Désignation	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier
Poste CHERRY	46	0,5	1 012	11,2	302	3,4
Poste MARINE HOTEL	1 075	12	16 116	179	4 993	55
Poste TAMARIN	159	1,8	5 724	64	1 360	15
Poste BOURG						

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

1.3.3. Station de traitement d'eaux usées du LA CHERRY

Désignation	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier
Volume sortie station	-	-	22 852	254	-	-
Aération	741	8,3	-	-	-	-
Recirculation	678	7,5	-	-	-	-
Extraction boues clarificateur	-	-	330	11,2 kg MS/j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	13 557	150

Opérations particulières d'entretien

Néant

1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

1.4.1. Réseaux eaux usées

Le réseau gravitaire (200 ml) en amont du PR Marine Hôtel qui emprunte une copropriété dont celle du docteur BICHERON (prochainement Propriété CHARBONNIER) nécessite une reprise urgente. Cette reprise conditionne l'autorisation d'accès au PR Marine Hôtel. L'exploitation de cet ouvrage ne pourra se faire sans accès aux engins d'entretien, de levage et de curage.

Ce point a été signalé depuis 2012.

La majorité des réseaux de la Cherry se situe en propriété privée et subit de fortes dégradations dues à la construction de murs d'enceinte par les riverains.

1.4.2. Postes de refoulement

Sécurité

Les postes suivants ne disposent pas de clôture :

- Poste Anse Cafard

Depuis 2011, la SME a équipé ces postes de dispositifs anti-chutes

L'accès au PR TAMARIN devrait être revu : aménagement voirie côté HLM, ainsi qu'une reprise des bâches et de la dalle de répartition.

1.4.3. Station de traitement d'eaux usées

Les perturbations surcharges hydrauliques lors des évènements pluvieux occasionnent des départs de MES.

Le raccordement, vers la nouvelle station d'épuration de Dizac, des eaux usées du bassin versant de la station La Cherry est programmé pour la fin d'année 2015.

Après raccordement la vidange et la suppression de la station sera réalisée.

COMMUNE DU DIAMANT

RESEAU DE DIZAC

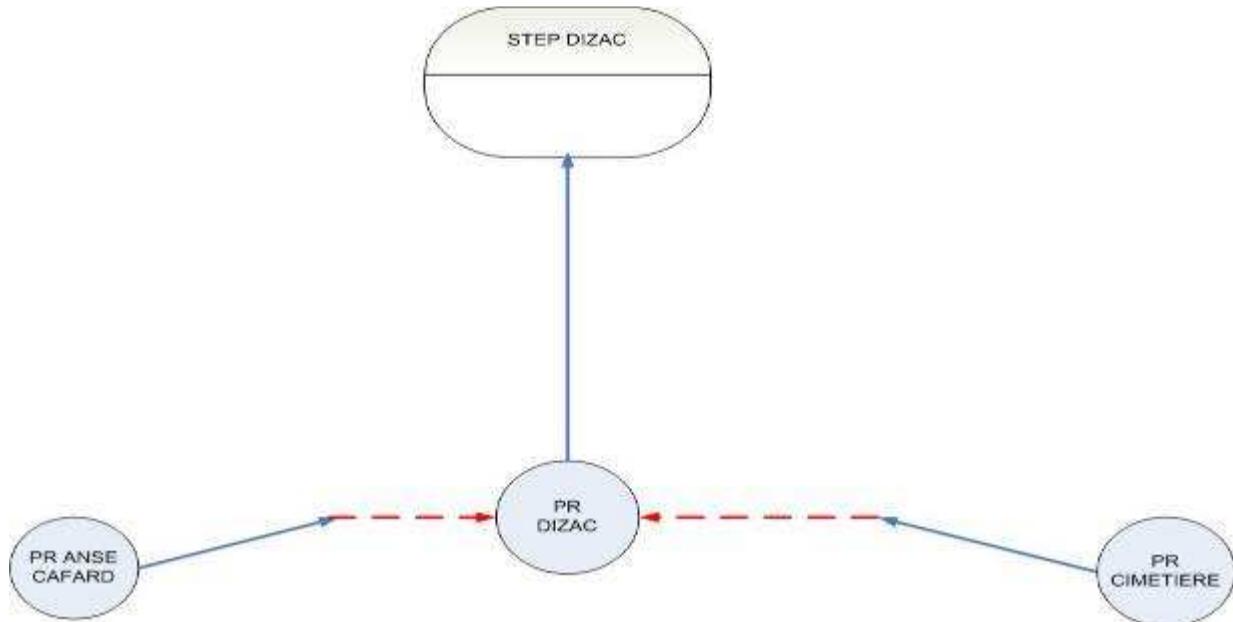


Station de traitement d'eaux usées de DIZAC

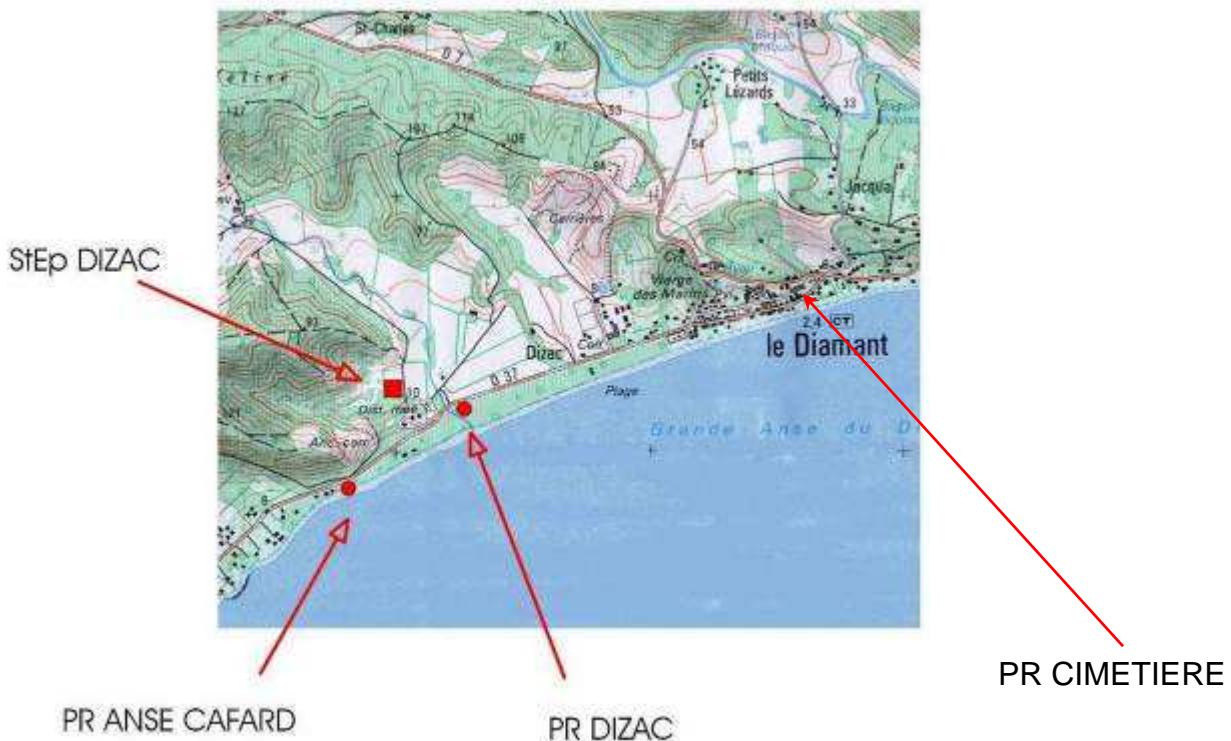
2. RESEAU DE DIZAC

2.1. Schéma d'ensemble

2.1.1. *Principe de fonctionnement*



2.1.2. *Localisation*



2.2. Inventaire des ouvrages

2.2.1. Réseaux de collecte

Les données sont intégrés dans la partie « La Cherry »

2.2.2. Postes de relèvement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.2.3. Station de traitement d'eaux usées de Dizac

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.3. Fonctionnement des ouvrages

2.3.1. Réseaux de Dizac

Les réseaux gravitaires en amiante ciment situés à proximité de l'hôtel Anse Bleu et de l'habitation Dizac sont dans un état critique (présence de racines, affaissements et contrepentes). Ces éléments sont indiqués régulièrement dans les précédents rapports. Des travaux ont été réalisés en 2014 par la collectivité.

Le réseau de la rue de la gendarmerie et le lotissement de la plage présentent une forte contrepente provoquant des bouchons à répétitions. Seule une reprise partielle de ce réseau permettra de supprimer ces anomalies.

2.3.2. Postes de refoulement

Désignation	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Annuel	1 ^{er} trimestre	Journalière
Poste CIMETIERE	243	2,7	15 066	167	790	8 ,8
Poste ANSE CAFARD	303	3,4	9 090	101	536	6
Poste DIZAC *	1824	20	45 600	507	-	-
Poste LUCITO	349	3,9	5 106	57	641	7,1

*: Alimentation électrique depuis le comptage de la station d'épuration

Opérations particulières d'entretien

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
P.R. "CIMETIERE"	Compteur EDF vandalisé	Mise en place compteur principal
P.R. "DIZAC"	P2 en défaut thermique	Renouvellement de P1 Changement de phase sur batterie

2.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Dizac

Désignation	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalière
Volume entrée station	-	-	45 600	507	-	-
Aération*	2 495	27,7	-	-	-	-
Recirculation	765	8,5	43 605	485	-	-
Extraction boues clarificateur	-	-	3 905	44 kg MS/j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	1 622	18

*Données cumulées pour 2 aérateurs.

Opérations particulières d'entretien

Néant

2.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

2.4.1. Réseaux eaux usées

La réhabilitation des réseaux de collecte de l'Anse Bleue et Anse Cafard qui sont en amiante ciment est programmée par la collectivité.

2.4.2. Postes de refoulement

Poste de refoulement Dizac

Le compteur électrique se situe actuellement sur le poteau électrique situé de l'autre côté de la route. Pour avoir accès à ce compteur dans des conditions de sécurité normales, il y a lieu de déplacer le compteur électrique et de le poser sur un des poteaux d'enceinte du poste.

Sécurité

Poste Dizac :

Le réseau de refoulement à l'aval du PR a été réalisé dans le cadre des travaux de transfert des effluents de la Cherry vers Dizac. Toutefois les pompes en place dans le PR montrent qu'une réflexion sur leur renforcement est nécessaire. (cf. rapport transmis en janvier 2015).

2.4.3. Station de traitement d'eaux usées

La filière boue est sous dimensionnée au vu de la surcharge organique.

Des départs de boues sont régulièrement constatés lors des épisodes pluvieux.

Les travaux de construction de la nouvelle station de Dizac sont en cours et la mise en service est prévue pour la fin d'année 2015.

Ces travaux tiennent compte de l'augmentation de la capacité de traitement et du redimensionnement de la filière de déshydratation par l'ajout d'une centrifugeuse.

COMMUNE DU DIAMANT

RESEAU DE TAUPINIERE

3. RESEAU DE TAUPINIERE

3.1. Inventaire des ouvrages

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

3.2. Fonctionnement des ouvrages

3.2.1. Réseaux de Taupinière

La SME ne peut entretenir la partie du réseau située sur les parcelles privées et inaccessibles. Un nouveau réseau est en cours de réception avec abandon de l'ancienne station et construction d'un poste de refoulement vers la nouvelle station d'épuration.

3.2.2. Station de traitement d'eaux usées de Taupinière

Opérations particulières d'entretien

Néant

3.3. Limites des ouvrages et projets de renforcement

3.3.1. Stations de traitement d'eaux usées de Taupinière

La nouvelle station d'épuration de Taupinière a été mise en service. L'exploitation est assurée pendant 2 ans par le constructeur.

COMMUNE DU MARIN

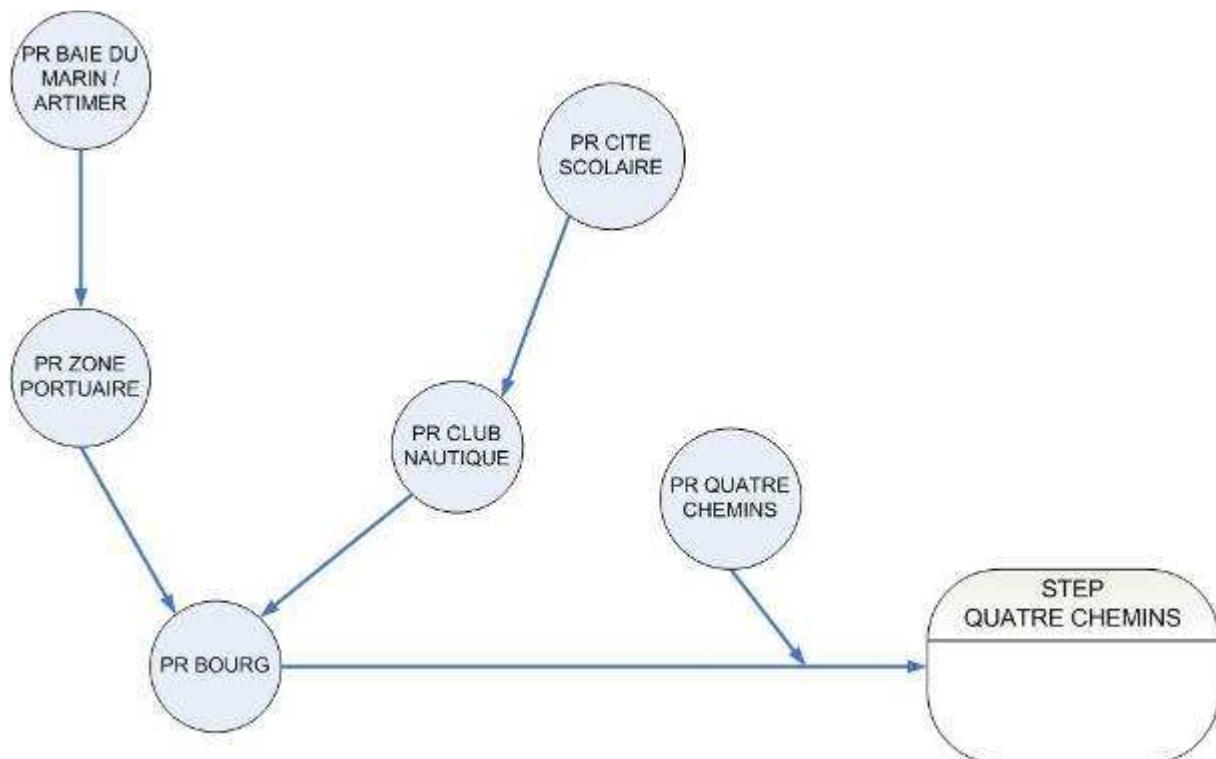


Station d'épuration des 4 Chemins

1. RESEAU DU BOURG

1.1 Schéma d'ensemble

1.1.1 Principe de fonctionnement



Attention : le PR Quatre chemins est inopérant.

1.1.2 Localisation



1.2 Inventaire des ouvrages

1.2.1 Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériaux					Total
	Amiante ciment	Autres	Fonte	PVC	(vide)	
125			6,6			6,6
140				11,4		11,4
160				855,9		855,9
200	832,7			10 912,0	60,1	11 804,9
250				19,4		19,4
300	239,0		9,5	201,4		449,8
(vide)		23,0	6,5	64,1	83,3	176,9
	1 071,7	23,0	22,5	12 064,3	143,4	13 324,9

1.2.2 Réseaux de collecte en refoulement (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériaux	Total
	PVC	
110	170,32	170,32
125		189,16
140	133,71	133,71
200		690,71
	304,03	1 183,90

1.2.3 Poste de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.2.4 Station de traitement d'eaux usées de 4 Chemins

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.3 Fonctionnement des ouvrages

1.3.1 Réseaux

Certaines parties du réseau en amiante-ciment sont en mauvais état avec un risque d'intrusion d'eaux salines, notamment pour le réseau à proximité du Club Nautique. Déjà signalé depuis 2011.

La zone industrielle portuaire est également concernée.

1.3.2 Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1^{er} trimestre	Journalier	1^{er} trimestre	Journalier	1^{er} trimestre	Journalier
Poste CIMETIERE Principal	1 094	12,2	71 110	790	21 931	244
Poste CLUB NAUTIQUE	535	5,9	34 775	386	852	9,5
Poste CITE SCOLAIRE	395	4,4	14 220	158	616	126,8
Poste ZONE ARTIMER	776	8,6	10 088	112	1 455	16,2
Poste ZONE PORTUAIRE	424	4,7	27 560	306	31	10,3

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
P.R. "ZONE PORTUAIRE"	Défaut poires	Remplacement des pompes
P.R. "STEP BOURG"	Courroie surpresseur BRM2 détendue Alimentation eau filtre bio hors service Tuyau aspiration BRM2 hors service	Changement courroie surpresseur BRM2 Changement vanne BRM1 Remplacement sonde de niveau Remplacement distributeur air comprimé Remplacement joint supérieur et inférieur de chambre de piston Remplacement tuyau BRM2

1.3.3. Station d'épuration

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des paramètres de fonctionnement de la station de traitement d'eaux usées du Bourg. Le détail mois par mois se situe dans les pages suivantes.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1^{er} trimestre	Journalier	1^{er} trimestre	Journalier	1^{er} trimestre	Journalier
Débit d'entrée	-	-	51 584	573	-	-
Dégrillage	885	9,8		-	-	-
Pompe à sable	118	1,3	-	-	-	-
Aérofлот dégraissageur	1 748	19,4	-	-	-	-

Evacuation boues	-	-	2 836	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	224 751	2 497

Opérations particulières d'entretien

Néant

1.4 Limites des ouvrages et projets de renforcement

1.4.1 RESEAUX EAUX USEES

Nous alertons le SICSM sur l'état déplorable des bassins de l'ancienne station du Bourg qui se remplissent avec les aléas climatiques et génèrent la prolifération de moustiques. Aujourd'hui, cette zone de non droit est non clôturée mais reste de la responsabilité du SICSM. Ces équipements doivent par conséquent être fermés, clôturés et désafectés. Information signalée depuis 2011.

Comme indiqué depuis 2010, nous alertons de nouveau la collectivité sur la situation du deuxième regard du collecteur gravitaire du PR Zone Portuaire qui est situé en terrain privé et dans la mangrove : le curage de cette portion de réseau est impossible sans une reprise urgente et complète dudit réseau.

Comme depuis 2010, nous attirons aussi l'attention de la collectivité sur la situation du réseau de la cité Montgérald passant derrière les habitations. Les riverains ont effectué des extensions de leurs habitations au-dessus des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées. Un déplacement de ces réseaux est à prévoir de manière urgente. Nous insistons également sur le caractère urgent de programmer la reprise du regard principal permettant de récupérer l'ensemble des eaux usées de la cité.

Le réseau en amiante ciment situé face au club nautique et récupérant le refoulement du poste du même nom, est fortement dégradé et risque inéluctablement à s'effondrer comme le 02 mai 2011, où nous avons eu de grandes difficultés à réaliser la réparation d'urgence.

Des investigations ont été menées par la SME sur le refoulement entre l'ancienne station et le poste du bourg, car lors des travaux de la rocade à l'entrée du bourg, les repères de la canalisation ainsi que la ventouse ont été enfouis sous les remblais sans relevé et récolelement en fin de travaux. La ventouse a pu être changée.

Il est à noter que des regards de diamètre 800 du nouveau réseau de refoulement entre le PR Bourg et la station d'épuration de Quatre Chemins servent de chambre à vannes aux ventouses et sont complètement inadaptés (espace insuffisant) pour réaliser nos interventions.

1.4.2 Postes de refoulement

Poste du Club Nautique

Les travaux de réhabilitation du poste de Club Nautique furent réalisés. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de palier au sous dimensionnement du poste

existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation future de cet ouvrage nous permettra d'apprécier son rendement.

L'accès à ce poste reste problématique ; des bateaux sont régulièrement parqués au droit du poste.

Poste ZI Portuaire

Les snacks et restaurants situés à la station-service et au centre commercial n'ont pas de boîte à graisses, d'où les nombreux bouchons sur le réseau à proximité du magasin LEADER PRICE. Il serait souhaitable de déplacer ce réseau à l'accès difficile passant en zone privée et sur un parking fermé le soir et le dimanche. L'accès au poste s'effectue toujours par le parking du magasin LEADER PRICE, ce qui rend difficile les interventions des engins de nettoyage.

1.4.3 Station de traitement d'eaux usées

La mise hors d'eau des membranes a révélé la présence en grande quantité de filasses source de l'augmentation de la pression transmembranaire par colmatage.

Le lien étant fait entre l'augmentation de la pression transmembranaire, le colmatage des membranes et le dysfonctionnement des tamis qui ne retiennent pas les filasses, nous avons procédé au remplacement des deux tamis.

Cette opération a été sans succès, les tamis ne remontant toujours pas les déchets et les filasses n'étant toujours pas arrêtés par l'équipement malgré son renouvellement.

Malgré le suivi des protocoles de lavages chimiques programmés, nous constatons une augmentation de la pression transmembranaire si nous n'augmentons pas la fréquence des lavages chimiques ce qui augmentent considérablement les coûts d'exploitation.

La présence des filasses dans les membranes montre que le tamis n'assume pas sa fonction première qui est d'arrêter les matières et les filasses malgré un renouvellement à neuf et à l'identique.

L'équipement n'est donc pas adapté, des solutions de tamisage restent à mettre en œuvre.

Ils restent toutefois à régler par le constructeur :

- des problèmes de corrosion des équipements du prétraitement et du local des BRM à l'étage et au RDC ;
- des fuites sur la toiture de la serre.

Le contrôle, la réception de l'unité de traitement des matières de vidange n'est toujours pas réceptionnée et donc pas en service.

En matière de sécurité, la SME a adressé dans un courrier en date du 9 novembre 2009, la liste des anomalies constatées sur le site par différents organismes.

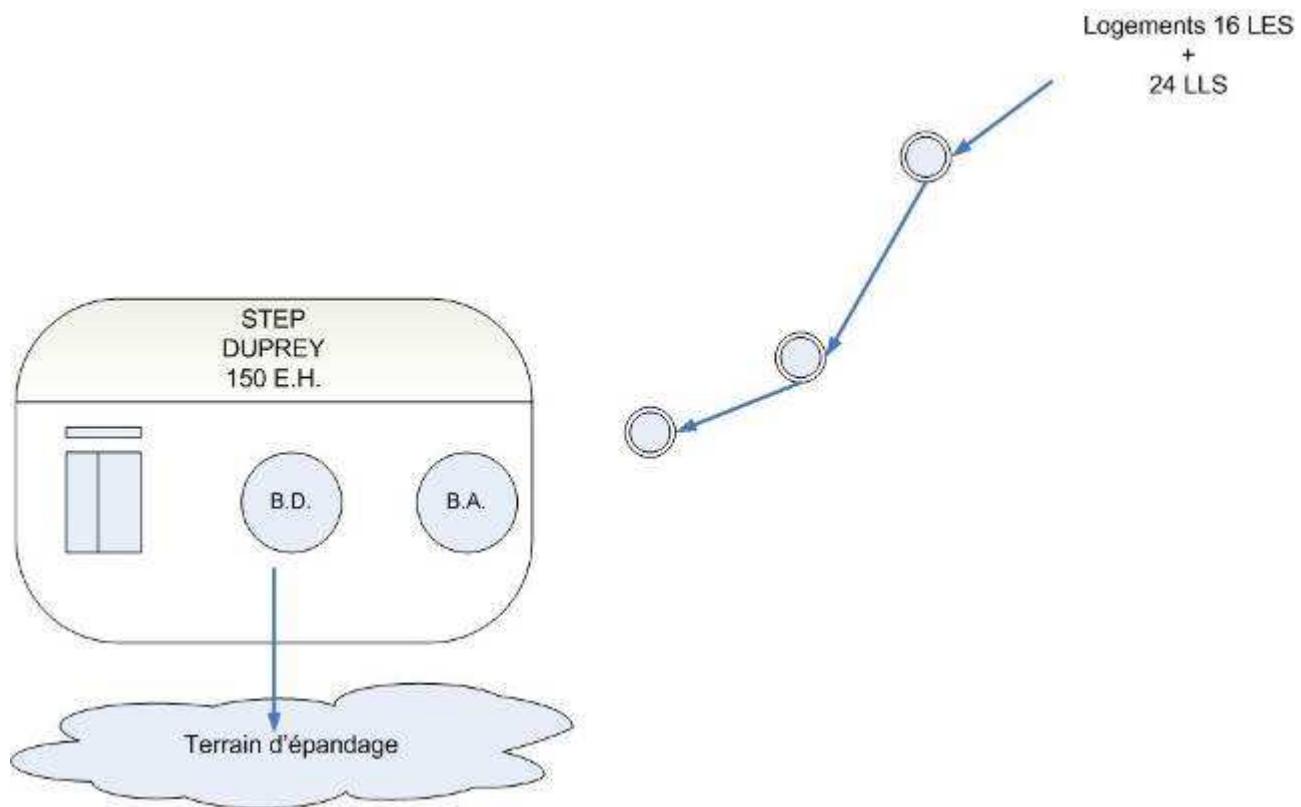
L'injection de chlorure ferrique pour un traitement physico-chimique du phosphore n'est toujours pas en service.

De ce fait les rendements épuratoires sur ce paramètre ne sont pas atteints.

Le déléguataire devra prendre les dispositions pour permettre le respect des seuils réglementaires dans le cadre du nouveau contrat.

2. RESEAU DUPREY

2.1 Schéma d'ensemble



2.2. Inventaire des ouvrages

2.2.1 RESEAUX DE COLLECTE

L'inventaire est intégré dans la partie « Bourg ».

2.2.2 Postes de refoulement

Sans objet.

2.2.3 Station de traitement d'eaux usées de Duprey

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.3 Fonctionnement des ouvrages

2.3.1 RESEAUX DE COLLECTE

RAS

2.3.2 Station de traitement d'eaux usées

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des paramètres de fonctionnement de la station de traitement d'eaux usées de DUPREY.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier
Aération	1 058	11,8	-	-	-	-
Recirculation	1 021	11,3	27 567	306	-	-
Evacuation boues	-	-	31	1 kg MS/j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	3 068	34

Opérations particulières d'entretien

CHANGEMENT DE L'HYDRO

2.4 Limites des ouvrages et projets de renforcement

2.4.1 Réseaux

Les boites de branchement et le passage en terrain privé de certaines canalisations inaccessibles demeurent la principale préoccupation en cas d'intervention sur ce réseau.

2.4.2 Station de traitement d'eaux usées

L'accès à la station se fait à partir de la route nationale, ce qui présente des risques professionnels pour les interventions à réaliser. La présence des glissières de sécurité oblige les agents à enjamber ces dernières pour toutes les opérations d'entretien et de maintenance.

Il est à noter que cette installation ne dispose pas :

- de prétraitement ;
- de filière de traitement des boues.

COMMUNE DE RIVIERE

PILOTE

1. RESEAU EN CAMEE

1.1 Réseau de collecte gravitaire

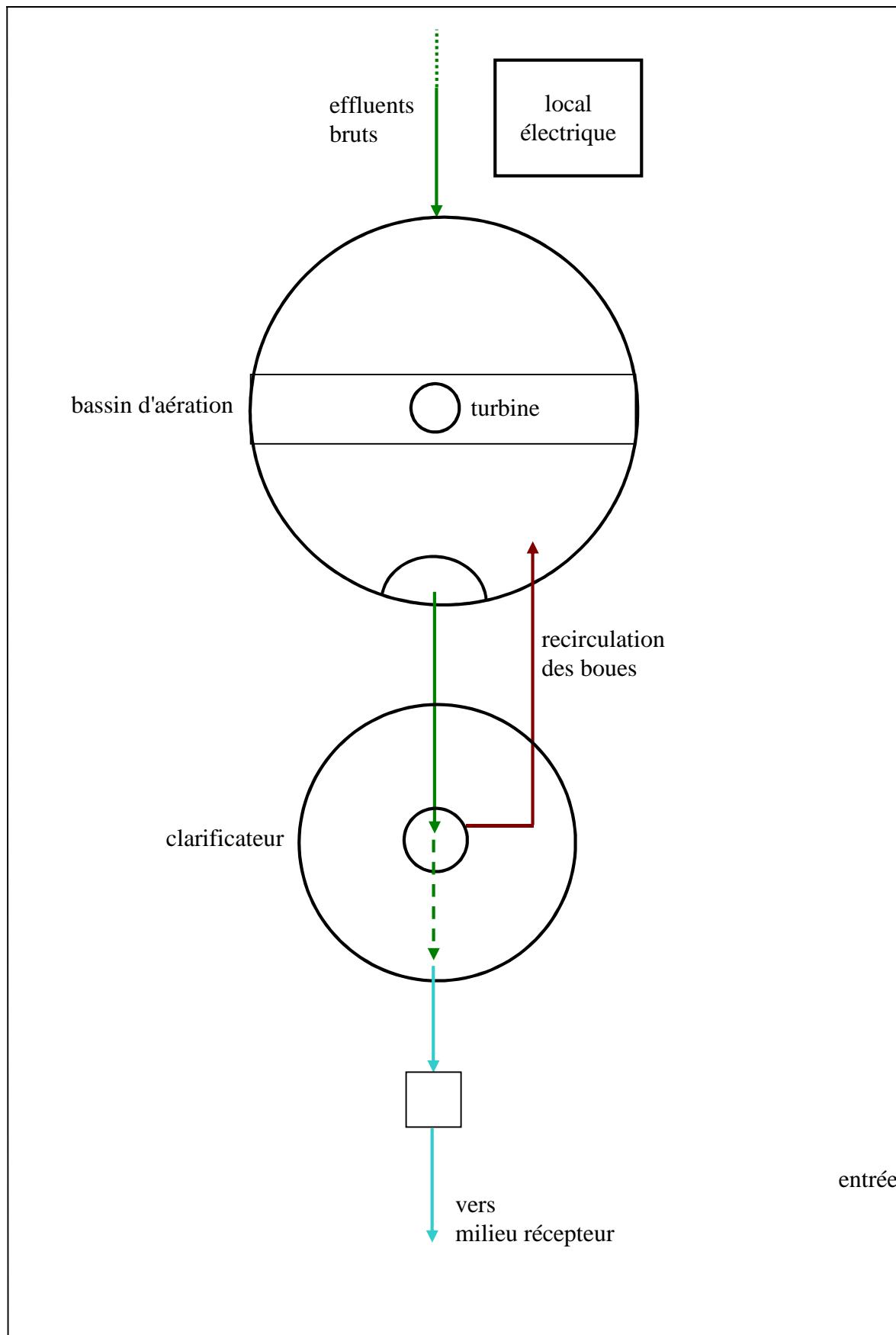
Ce réseau est essentiellement constitué du collecteur gravitaire provenant de la résidence en Camée.

Diamètre	Matériau			Total
	Amiante ciment	PVC	(vide)	
150	103,6			103,6
160	332,3	49,5		381,8
200		4 925,1		4 925,1
(vide)			23,5	23,5
	435,9	4 974,6	23,5	5 433,9

1.2 Station d'épuration

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées d'En Camée
Commune de RIVIERE-PILOTE



1.3 Fonctionnement des ouvrages

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier
Volumes traités			3 150	35		
Aération	975	10,8	-	-	-	-
Recirculation	1 030	11,4	19 570	217	-	-
Consommation énergie	-	-	-	-	5 109	56
Extraction boues	-	-	56	2 kg MS/j	-	-

Mesure de débit non disponible car absence de comptage

- OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

Néant

1.4 Limites des ouvrages et projets de renforcement

1.4.1 Réseaux

La totalité des regards du réseau gravitaire est constitué de tampons en béton non-conformes aux prescriptions en vigueur. Une opération de renouvellement serait à engager par le SICSM dans les meilleurs délais, ainsi que le déplacement des réseaux à la résidence « En Camée » situés dans des galeries inadaptées. La vétusté de ce type d'installation nous a obligé durant cette année à intervenir dans des conditions très compliquées à proximité de la maison Désormeaux.

1.4.2 Station d'épuration

Nous rappelons l'absence d'un chemin d'accès avec une plateforme d'intervention ou manutention. Lors des actuelles interventions de levage des équipements de la station nous utilisons un tracto-pelle car les camions de levage ne peuvent se mettre à proximité de l'équipement. La longueur de chemin d'accès à prévoir serait de 90 ml. L'aspiration de boues décantées en serait également facilitée.

2. RESEAU DE MANIKOU

2.1. Inventaire des ouvrages

2.1.1 Réseaux de collecte

Les données sont intégrés dans la partie « Manikou »

2.1.2 Caractéristiques du poste de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.1.3. Station de traitement d'eaux usées de Manikou

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.2 Fonctionnement des ouvrages

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier
Poste Ecole Maternelle	54	0,6	653	7,3	-	-

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier
Relevage			2 492	27	-	-
Rotation bio-disque	2 024	22,5	-	-	-	-
Extraction boues	-	-	30	-	-	-
Consommation énergie	-	-	-	-	9 742	108

2.3 Limites des ouvrages et projets de renforcement

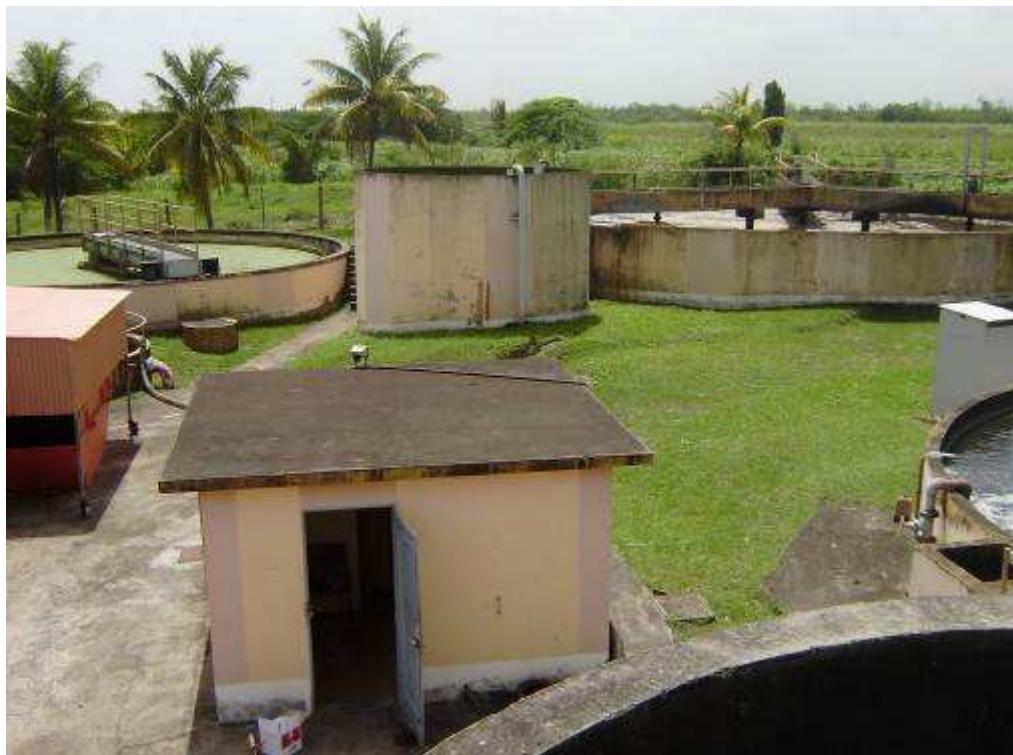
Les conditions d'exploitation de la station de Manikou ont été largement sous estimées par le constructeur de la station. Le peu d'espace disponible autour des équipements et la concentration en H₂S concourent à la dégradation importante de l'installation.

Actuellement, nous fonctionnons sur un hydro-éjecteur de secours car le changement des paliers des bio-disques et des lubrificateurs nécessite au préalable la dépose du toit avant intervention.

Ces travaux sont en cours de réalisation.

COMMUNE DE RIVIERE SALEE

RESEAU DU BOURG

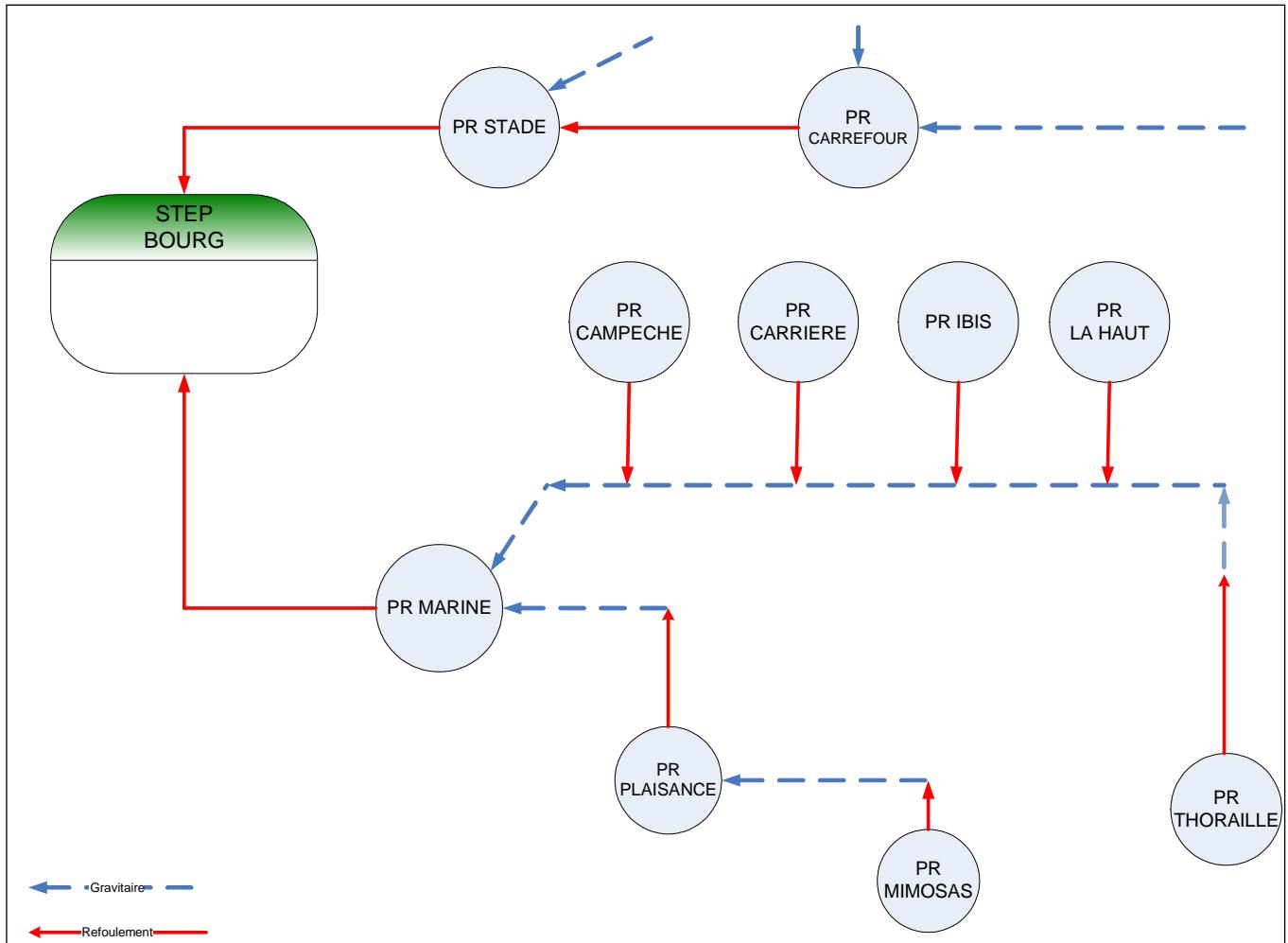


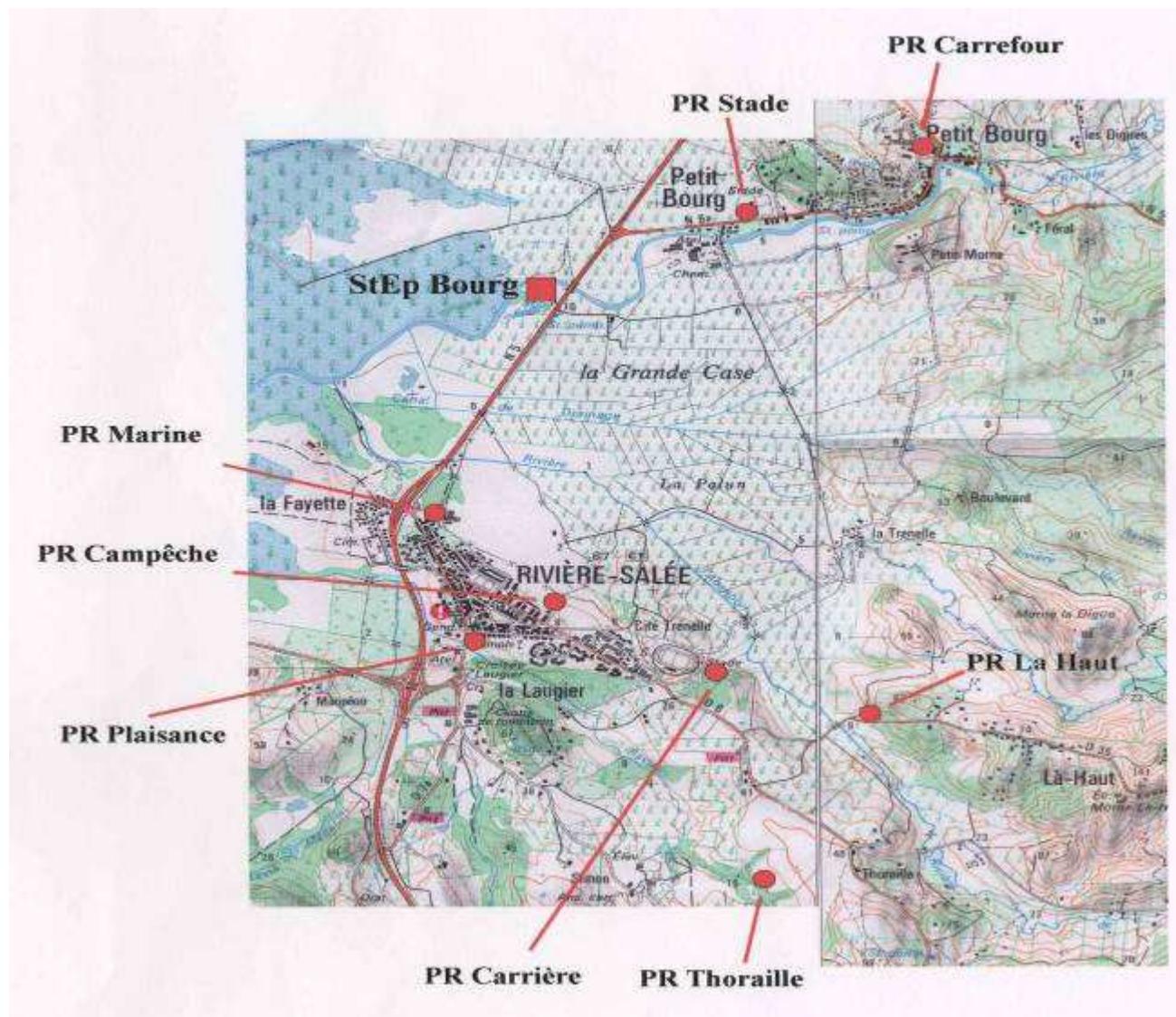
Station de traitement d'eaux usées du bourg. -Bassin d'aération -

1. RESEAU DU BOURG

1.1. Schéma d'ensemble

1.1.1. Principe de fonctionnement Localisation





1.2. Inventaire des ouvrages

1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériaux					Total
	Amiante ciment	Autres	Fonte	PVC	(vide)	
125				14,4		14,4
150	14,8		427,4			442,2
160	60,8			1 265,7		1 326,4
200	970,8			21 178,1	45,8	22 194,7
225				84,3		84,3
250				30,8		30,8
300	94,1			24,0		118,1
(vide)	20,5	87,5		164,4	845,3	1 117,7
	1 160,9	87,5	427,4	22 761,8	891,1	25 328,7

1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériaux			Total
	Autres	Fonte	PVC	
90			550,41	550,41
125		139,09		139,09
140			949,25	949,25
160			95,78	95,78
200			1 282,30	1 282,30
(vide)	1 438,46			1 438,46
	1 438,46	139,09	2 877,74	4 455,29

1.2.3. Postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

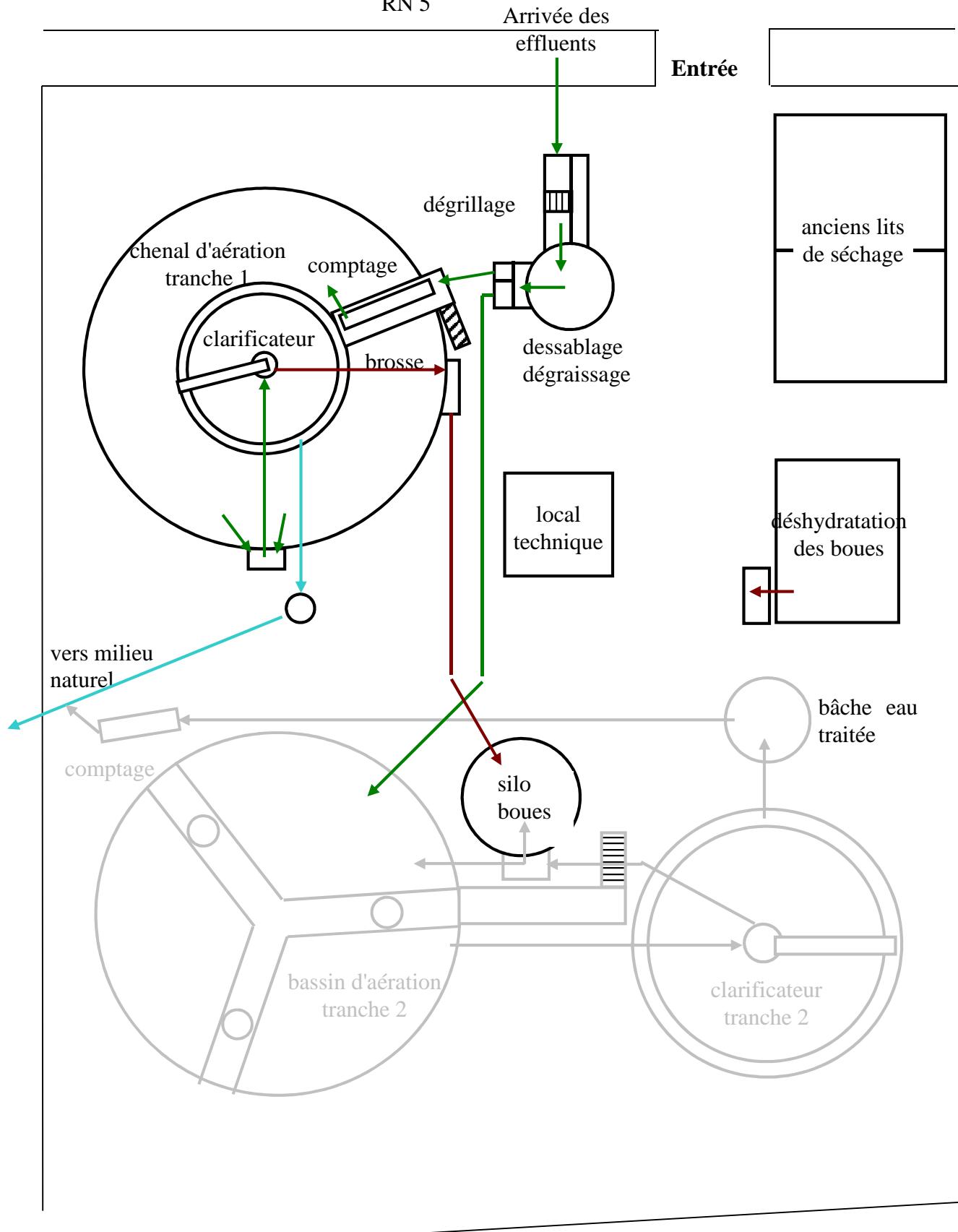
1.2.4. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

**Principe de fonctionnement station de traitement des eaux usées du Bourg
Commune de RIVIERE SALEE**

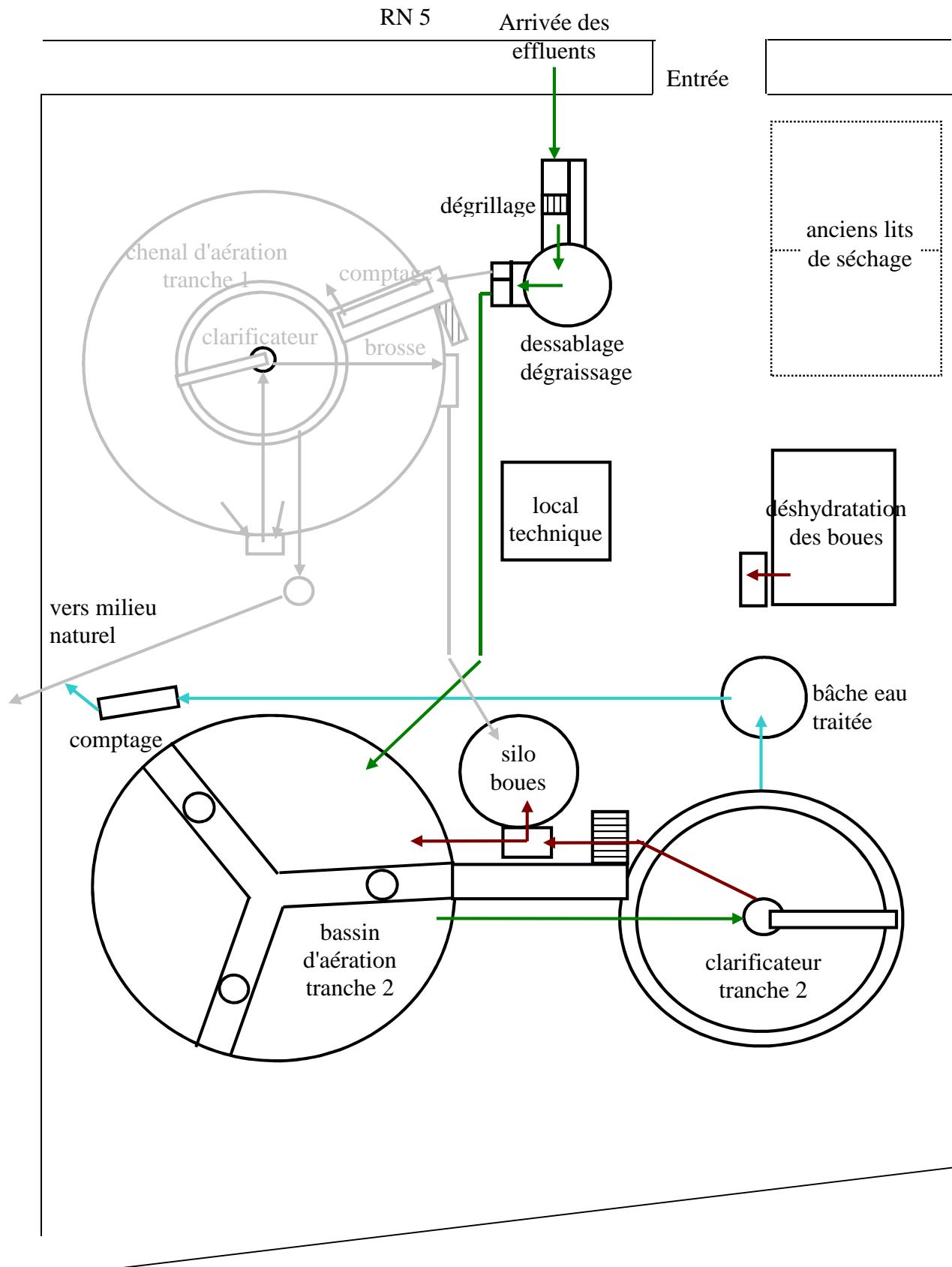
TRANCHE N°1

RN 5



**Principe de fonctionnement station de traitement des eaux usées du Bourg
Commune de RIVIERE SALEE**

TRANCHE n°2



1.3.Fonctionnement des ouvrages

1.3.1. Réseaux

Une enquête réalisée par la SME a permis de constater que l'ensemble des bâtiments de la cité Plaisance rejette les eaux de cuisine dans la ravine adjacente à la zone industrielle.

1.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1^{er} trimestre	Journalier	1^{er} trimestre	Journalier	1^{er} trimestre	Journalier
Poste THORAILLE	347	3,9	34 700	386	2 361	26
Poste LA HAUT	957	10,6	10 527	117	1 618	18
Poste Les Ibis	273	3	4 641	52	741	8,2
Poste CARRIERE	147	1,6	14 700	163	136	1,5
Poste CAMPECHE	1 279	14,2	17 011	189	3 355	37
Poste PLAISANCE	498	5,5	29 880	332	1 263	14
Poste MARINE	800	8,9	92 000	1 022	5 852	65
Poste CARREFOUR (Petit Bourg)	912	10	20 064	223	3 954	44
Poste STADE (Petit Bourg)	421	4,7	12 630	140	929	10,3
Poste Mimosas	327	3,6	4 427	49	944	10,5

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
P.R. "THORAILLE"		Pose de barrière

1.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Grand Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1^{er} trimestre	Journalier	1^{er} trimestre	Journalier	1^{er} trimestre	Journalier
Volume entrée station	-	-	61 622	685	-	-
Aération*	3 854	43	-	-	-	-
Recirculation	1 846	20,5	78 264	869	-	-
Evacuation de boues	-	-	5 400	179 kg MS/j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	22 509	250

*Données cumulées pour l'ensemble des aérateurs.

Opérations particulières d'entretien

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
STEP "RIVIERE SALEE I ET II"	Hydro hors service Aération hydro défectueux	

1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

1.4.1. Réseaux eaux usées

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé depuis 2004 est toujours d'actualité et fait apparaître des reprises urgentes à prévoir (informations signalées en 2013) :

- Interconnexions majeures en deux ou trois points entre le réseau communal d'eaux pluviales de Rivière Salée et le réseau intercommunal de collecte des eaux usées.
- Reprise de 221 ml sur les collecteurs gravitaires du lotissement « Les Palmiers » de Petit Bourg ;
- Reprise de 575 ml Grand Bourg ;
- Reprise de 25 ml au lotissement La Carrière ;
- Reprise de 12 ml au lotissement Les Ibis ;
- Reprise du réseau de collecte de la cité Thoraille (gestion Ozanam).
- Reprise de 20 ml de réseau à voie Tiburce Mongis en propriété privé
- Reprise de l'ensemble du réseau de collecte privatif des eaux des cuisines de la cité Plaisance se déversant actuellement dans le réseau d'eaux pluviales à proximité des Etablissement SMITH.
- Reprise du réseau principal de la rue des écoles suite aux travaux effectués en amont entre Thoraille et Carrière

1.4.2. Postes de refoulement

PR Campêche

L'accès à cet ouvrage est parfois difficile, dû à l'entreposage de véhicules usagés de particuliers.

1.4.3. Station de traitement d'eaux usées

La station est en surcharge hydraulique ponctuelle lors des évènements pluvieux.

Le filtre à bandes (EMO 1000) ne permettant pas d'extraire la totalité des boues produites, La capacité de déshydratation doit être augmentée Le remplacement de la presse par une centrifugeuse est urgent. L'installation d'un agitateur et d'un drain dans le silo permettrait d'accroître les rendements de déshydratation.

2. RESEAU FOND MASSON

2.1. Inventaire des ouvrages

2.1.1. Réseaux de collecte

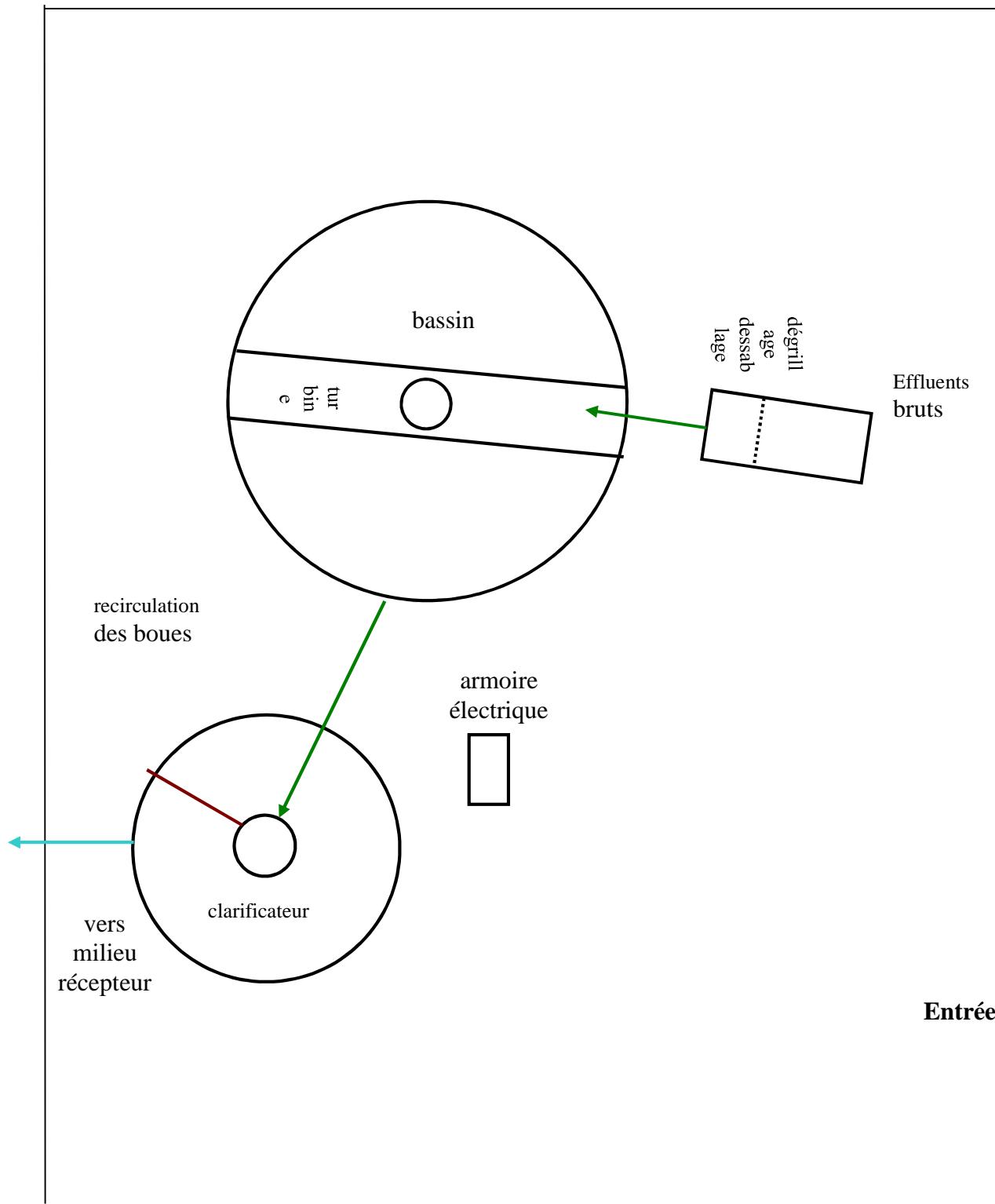
Les données sont intégrées dans la partie « Bourg »

2.1.2. Station de traitement d'eaux usées de Fond Masson

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

**PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT STATION DE TRAITEMENT D'EAUX USEES DE
FOND MASSON**

Commune de RIVIERE SALEE



2.2. Fonctionnement des ouvrages

2.2.1. Réseaux

Aucun élément à signaler.

2.2.2. Station de traitement d'eaux usées de Fond Masson

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier
Volumes traités			5 130	57		
Aération	1 418	15,7	-	-	-	-
Recirculation	935	10,4	18 700	207	-	-
Extraction boues clarificateur	-	-	23	0,8 kg MS/j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	6 525	72

Opérations particulières d'entretien

Néant

2.3. Limites des ouvrages et projets de renforcements

2.3.1. Réseaux eaux usées

Néant

2.3.2. Station de traitement d'eaux usées

Cette installation est en surcharge hydraulique et organique, elle ne permet pas le raccordement d'opérations immobilières supplémentaires.

3. RESEAU DE KANEL

3.1. Inventaire des ouvrages

3.1.1. Réseaux de collecte

Les données sont intégrées dans la partie « Bourg »

3.1.2. Station de traitement d'eaux usées de Kanel

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

3.2. Fonctionnement des ouvrages

3.2.1. Réseaux

RAS

3.2.2. Station de traitement d'eaux usées de Kanel

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier	1 ^{er} trimestre	Journalier
Volumes traités			5 130	57		
Aération	695	7,7	-	-	-	-
Recirculation	4955,5	10	9 920	110	-	-
Extraction boues clarificateur	-	-	-	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	771	8,6

Opérations particulières d'entretien

Néant

3.3. Limites des ouvrages et projets de renforcements

3.3.1. Réseaux eaux usées

RAS

3.3.2. Station de traitement d'eaux usées

La station se trouve dans une zone inondable dans le lit d'une rivière sèche.

Lors des événements pluvieux les ouvrages sont inondés et des éboulements viennent gêner l'accès aux ouvrages.



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Communes :

- Sainte Anne
- Sainte Luce
- Saint Esprit
- Les Trois Ilets
- Le Vauclin

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 1^{er} trimestre 2015 Partie 4 sur 4



SOMMAIRE

COMMUNE DE SAINTE ANNE	5
1. RESEAU DE SAINTE-ANNE.....	6
1.1. PLANS DU RESEAU	6
1.2. INVENTAIRES DES OUVRAGES.....	7
1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire	7
1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement.....	7
1.2.3. Caractéristiques des postes de refoulement.....	7
1.2.4. Station de traitement d'eaux usées de BELFOND.....	7
1.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	8
1.3.1. Réseaux.....	8
1.3.2. Postes de refoulement.....	8
1.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Belfond.....	9
1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement.....	10
1.4.1. Réseaux eaux usées (commentaires faits depuis 2013).....	10
1.4.2. Postes de refoulement.....	11
1.4.3. Station d'Epuration de Belfond.....	12
COMMUNE DE SAINTE LUCE	13
1. RESEAU DU BOURG	14
1.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	14
1.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	15
1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune).....	15
1.2.2. Réseau en refoulement.....	15
1.2.3. Postes de refoulement.....	15
1.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	16
1.3.1. Postes de refoulement.....	16
1.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	16
1.4.1. Réseaux eaux usées.....	16
1.4.2. Postes de refoulement.....	17
2. RESEAU DE GROS RAISINS	18
2.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	18
2.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	19
2.2.1. Réseaux de collecte.....	19
2.2.2. Postes de refoulement.....	19
2.2.3. Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins.....	19
2.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	19
2.3.1. Réseaux.....	19
2.3.2. Postes de refoulement.....	19
2.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins.....	20
2.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	21
2.4.1. Réseau de collecte secteur hydraulique Moubins.....	21
2.4.2. Réseau de collecte secteur hydraulique Pavillon 2.....	22
2.4.3. Réseau de collecte secteur hydraulique Amandiers - Corps de Garde.....	23
2.4.4. Réseau de collecte secteur hydraulique Trois Rivières.....	23
2.4.5. Postes de refoulement.....	23
2.4.6. Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins.....	24

3. RESEAU DES COTEAUX.....	25
3.1. SCHÉMA D'ENSEMBLE	25
3.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	26
3.2.1. Réseau de collecte.....	26
3.2.2. Poste de refoulement.....	26
3.2.3. Station de traitement d'eaux usées des Coteaux.....	26
3.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	28
3.3.1. Réseaux.....	28
3.3.2. Postes de refoulement.....	28
3.3.3. Station de traitement d'eaux usées des Coteaux.....	28
3.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	28
3.4.1. Réseaux eaux usées.....	28
3.4.2. Poste de refoulement.....	29
3.4.3. Station de traitement d'eaux usées des Coteaux.....	29
4. RESEAU DE BELLEVUE LADOUR.....	30
4.1.1. Réseaux de collecte.....	30
4.1.2. Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour.....	30
4.2. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	30
4.2.1. Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour.....	30
4.3. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	30
4.3.1. Réseaux eaux usées.....	30
4.3.2. Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour.....	30
COMMUNE DE SAINT ESPRIT	31
1. RESEAU DU BOURG	33
1.1. SCHEMA D'ENSEMBLE	33
1.1.1. Principe de fonctionnement	33
1.1.2. Localisation	34
1.1.3. Principe de fonctionnement de la station de Petit Fond.....	35
1.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES	35
1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire	36
1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement	36
1.2.3. Caractéristiques des postes de refoulement	36
1.2.4. Station de traitement d'eaux usées du Bourg	36
1.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	36
1.3.1. Réseaux du Bourg	36
1.3.2. Postes de refoulement	37
1.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Petit Fond	37
1.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	38
1.4.1. Réseaux eaux usées	38
1.4.2. Postes de refoulement	38
1.4.3. Stations de traitement d'eaux usées	38
2. RESEAU DE REGALE	39
2.1. STATION DE TRAITEMENT D'EAUX USEES DE REGALE.....	39
.....	41
2.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	41
2.3.1. Réseau de Régale	41

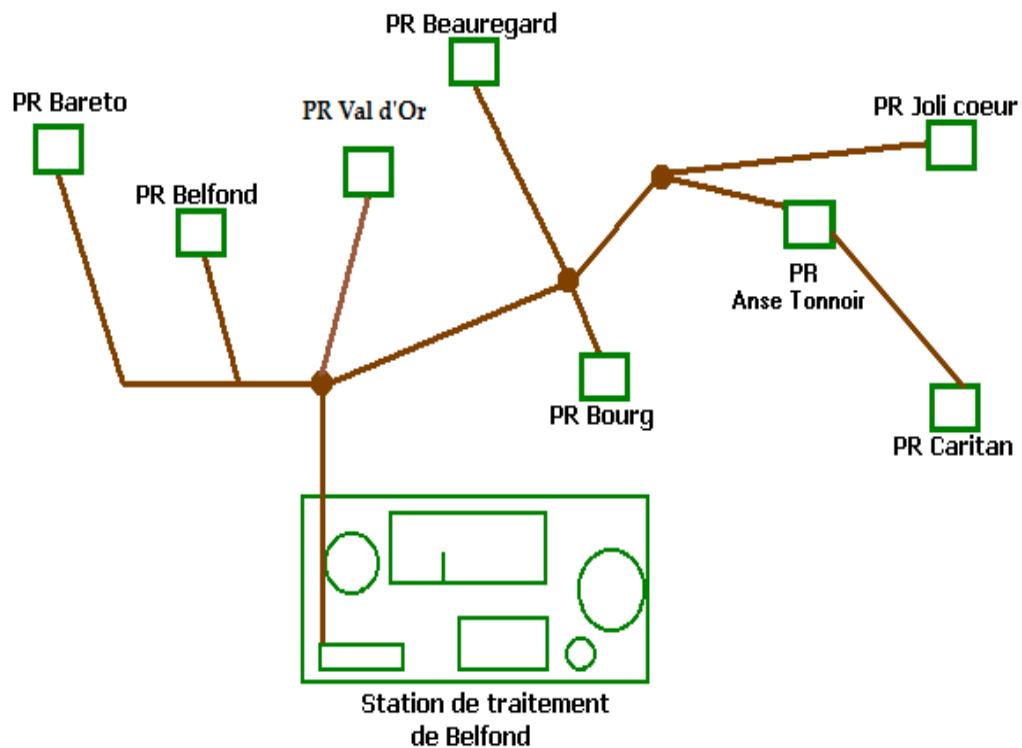
2.3.2. <i>Station de traitement d'eaux usées de Régale</i>	41
2.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	41
3. RESEAU DE PETER MAILLET	42
3.1. INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS	42
3.2. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	42
3.2.1. <i>Réseau de Peter Maillet</i>	42
3.2.2. <i>Station de traitement d'eaux usées de Peter Maillet</i>	42
3.3. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	42
COMMUNE DES TROIS-ILETS	43
1. RESEAU DE L'ANSE MARETTE.....	45
1.1 SCHEMA D'ENSEMBLE	45
1.1.1 <i>Principe de fonctionnement</i>	45
1.1.2 <i>Localisation</i>	45
1.2 INVENTAIRE DES OUVRAGES	47
1.2.1 <i>Réseaux de collecte gravitaire</i>	47
1.2.2 <i>Réseaux de collecte en refoulement</i>	47
1.2.3 <i>Caractéristiques des postes de refoulement</i>	47
1.2.4 <i>Station de traitement d'eaux usées d'Anse Marette</i>	47
1.3 FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	47
1.3.1 <i>Réseaux d'Anse Marette</i>	47
1.3.2 <i>Postes de refoulement</i>	49
1.3.3 <i>Station de traitement d'eaux usées d'Anse Marette</i>	51
1.4 LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS.....	51
1.4.1 <i>Réseaux eaux usées</i>	51
1.4.2 <i>Postes de refoulement</i>	51
1.4.3 <i>Stations de traitement d'eaux usées</i>	52
2 RESEAU DE LA FERME	53
2.1 INVENTAIRE DES OUVRAGES	53
2.1.1 <i>Réseaux de collecte</i>	53
<i>Station de traitement d'eaux usées de La Ferme</i>	53
2.1.2.....	53
2.2 FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	53
2.2.1 <i>Réseaux de La Ferme</i>	53
2.2.2 <i>Station de traitement d'eaux usées de La Ferme</i>	53
2.3 LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS.....	53
2.3.1 <i>Réseaux eaux usées</i>	53
2.3.2 <i>Station de traitement d'eaux usées</i>	53
COMMUNE DU VAUCLIN	54
1 RESEAU DU BOURG	55
1.1 INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	56
1.1.1 <i>Réseaux de collecte gravitaire (pour toute la commune)</i>	56
1.1.2 <i>Réseaux de collecte en refoulement (pour toute la commune)</i>	56
1.1.3 <i>Postes de refoulement</i>	56
1.1.4 <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	56
1.2 FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	56
1.2.1 <i>Réseaux du Bourg</i>	56

1.2.2	<i>Postes de refoulement</i>	57
1.2.3	<i>Station de traitement des eaux usées de Petite Ravine</i>	57
1.3	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	58
1.3.1	<i>Réseaux eaux usées</i>	58
1.3.2	<i>Postes de relevage</i>	58
1.3.3	<i>Station de traitement d'eaux usées</i>	59
2	RESEAU DE GRAND CASE	59
2.1	INVENTAIRE DES OUVRAGES	59
2.1.1	<i>Réseau de collecte</i>	59
2.1.2	<i>Station de traitement d'eaux usées de GRAND CASE</i>	59
2.2	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	59
2.2.1	<i>Réseaux de Grand Case</i>	59
2.2.2	<i>Station de traitement d'eaux usées de Grand Case</i>	59
2.3	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS.....	60
2.3.1	<i>Réseaux eaux usées</i>	60
2.3.2	<i>Station de traitement d'eaux usées</i>	60

COMMUNE DE
SAINTE ANNE

1. RESEAU DE SAINTE-ANNE

1.1. Plans du réseau



1.2. Inventaires des ouvrages

1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire

Diamètre (mm)	Amiante ciment	Fonte	PVC	(vide)	Total général
110		42,98	33,81		77
140			193,01	47,28	240
150		15,65	239,78		255
160	427,11		532,43		960
200	149,31	9,84	8820,19	8,2	8988
315	93,7		904,94		999
(vide)		165,86	2,82	330,43	499
	670,12	234,33	10726,98	385,91	12017,34

1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement

Diamètre (mm)	Polyéthylène	PVC	(vide)	Total général
110	986,62	337,4		1324
125		419,28		419
140		1489,51		1490
90	652,16	200,06		852
(vide)			16,96	17
	1638,78	2446,25	16,96	4101,99
	1 638,78	2 446,25	16,96	4 101,99

1.2.3. Caractéristiques des postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.2.4. Station de traitement d'eaux usées de BELFOND

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.3.Fonctionnement des ouvrages

1.3.1. Réseaux

Réseau CARITAN

Des plaintes ont été signalées pour des odeurs provenant de l'exutoire du nouveau réseau de refoulement.

Réseau du BOURG

Le réseau unitaire de la résidence « les flamboyants » non loin du poste du bourg, pose toujours autant problème lors des fortes pluies.

Les nombreux restaurants installés dans le centre-bourg ne disposent pas de système de récupération des graisses, ce qui engendre de nombreux bouchons et dysfonctionnement sur les postes de refoulement.

1.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Poste CARITAN	457	5,1	12 796	142	2 972	33
Poste ANSE TONNOIR	123	1,4	2 706	30	466	5,2
Poste BEAUREGARD	85	0,9	2 720	30	431	4,8
Poste BOURG	693	7,7	42 966	477	5 862	65
Poste BARETO	988	11	34 580	384	5 280	59
Poste BELFOND	124	1,4	1 500	16,7	246	2.7
Poste JOLI CŒUR	436	4,8	15 042	167	1 277	14
Poste Val d'Or	103	1,1	2 369	26,3	267	3

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
P.R. "CARITAN"	Parafoudre hors service	Remplacement SOFREL
P.R. "ANSE TONNOIR"	Disjoncteur EDF désarmé	Mise en place carte SOFREL
P.R. "BEAUREGARD"		Installation du SOFREL
P.R. "BOURG"		Renouvellement pompe Remplacement poire de niveau
P.R. "BARETO"		Installation carte GSM
P.R. "VAL D'OR"		Remplacement boîtier SOFREL Paramétrage SOFREL + pose support antenne

1.3.3.

1.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Belfond

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Volume entrée station	-	-	58 450	649	-	-
Aération	1 496	16,6	-	-	-	-
Recirculation	871	9,7	58 537	650	-	-
Evacuation de boues	-	-	1 800	68 kg MS/j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	23 904	266

Opérations Particulières d'entretien

	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
STEP "BELFOND"	Dégrilleur bloqué Câble alimentation station sectionné	

1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

1.4.1. Réseaux eaux usées (commentaires faits depuis 2013)

Réseau de BEAUREGARD

Lotissement Les Oiseaux (réseau et poste PRIVE)

Pour rappel, depuis 2010, les services de la SME sont intervenus à la demande de la commune sur :

- le poste de refoulement pour le vidanger ;
- le réseau afin de le curer, d'en vérifier la conformité et de proposer des axes d'amélioration.

En conséquence, la SME a conseillé :

- de ne pas intégrer au réseau syndical l'installation dans son état actuel ;
- de ne pas raccorder les extensions éventuelles du lotissement sur ce réseau.

A la demande de la collectivité, une proposition chiffrée de mise en conformité des réseaux et du poste a été transmise au syndic des copropriétaires et à la mairie. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée par les différentes parties pour résoudre définitivement ce problème.

Réseau dans le camping de la Pointe du Marin

Ce réseau structurellement défectueux nous oblige à prévoir des curages fréquents pour éviter des incidents dans cette zone d'intérêt touristique majeure.

Le réseau présente de faibles pentes avec des regards de visite fissurés.

Un restaurant fraîchement installé a décidé de se raccorder sur le réseau public à l'entrée du parking. Les travaux sont non conformes et n'ont pas été effectués dans les règles de l'art.

Réseau de Baréto

Une partie du réseau de la résidence BARETO collectant les effluents des logements sociaux se situe en propriété privée inaccessible aux engins d'entretien et doté de tampons en béton non-conformes. Une extension faite par le SICSM pour desservir la zone nord avec BMC n'a toujours pas aboutie.

Réseau de Belfond

Ce réseau vieillit très mal et subit entre autre le dégagement d' H_2S provenant du refoulement du poste de refoulement de Baréto. Les tampons fonte furent posés sans support de couronne béton et s'effondrent suite à la dégradation des voiries car ancrées dans la masse. Nous avons continué le remplacement des tampons défectueux sur ce réseau.

Des travaux réalisés par la collectivité pour la construction d'une école provisoire à Belfond (n° parcelle E910) ont mis en évidence l'emprise sur des parcelles privées du réseau principal alimentant la station d'épuration de Belfond. Un dévoiement urgent de ce réseau est indispensable afin d'éviter tout risque sanitaire et permettre l'entretien de ce dernier.

Réseau du Bourg

Le Conseil Général, lors de la construction des abris des pêcheurs, a mis en place un poste de relèvement récupérant les effluents des dits abris et du marché.

Lors de sa construction les prescriptions du SICSM n'ont pas été respectées :

- absence de documents techniques du poste ;
- absence de la conformité électrique ;
- pas d'alimentation d'eau potable ;
- pas de système de télésurveillance ;
- certaines visseries à l'intérieur du poste en acier galvanisé

De ce fait ce poste n'a toujours pas été intégré dans le patrimoine du syndicat.

De nombreux réseaux comme celui du lotissement les flamboyants furent construits en réseau unitaire. Créer des réseaux séparatifs semble lourd mais demeure la solution pour palier à l'usure prématuée des ouvrages et débordement lors de forts épisodes pluvieux.

1.4.2. Postes de refoulement

Poste CARITAN

Nous constatons que des actes de vandalisme sont perpétrés par des campeurs qui n'hésitent pas à se raccorder sur le compteur EDF du poste.

De fortes arrivées de graisses sur ce poste laissent présager un manque d'entretien des bacs à graisse des restants raccordés sur le réseau amont.

Sécurité

Depuis 2010, nous rappelons que les postes de refoulement d'eaux usées sont des installations sensibles, ne devant permettre l'accès qu'aux personnes qualifiées ayant connaissance des dangers. Ces installations doivent donc être clôturées.

Trop-plein

Les postes de refoulement d'eaux usées devraient disposer d'un trop plein autorisant le rejet d'effluent brut vers le milieu naturel lors d'événements exceptionnels (sur-débit, défaillance électromécanique, coupure EDF) conformément à la réglementation (Arrêté du 22/12/1994 et Arrêté du 21/06/1996). L'ensemble des postes doivent être équipés d'une estimation des temps de by-pass.

1.4.3. Station d'Epuration de Belfond

Deux points de sécurité représentent des dangers pour les personnes étrangères à l'installation :

- Accès au périmètre de la nouvelle station par personne non autorisée.
- Risque de chute dans le bassin de l'ancienne station.

Cependant, la station d'épuration serait en mesure de mieux traiter les flux polluant moyennant quelques aménagements :

optimisation prétraitement par l'amélioration de l'extraction des sables

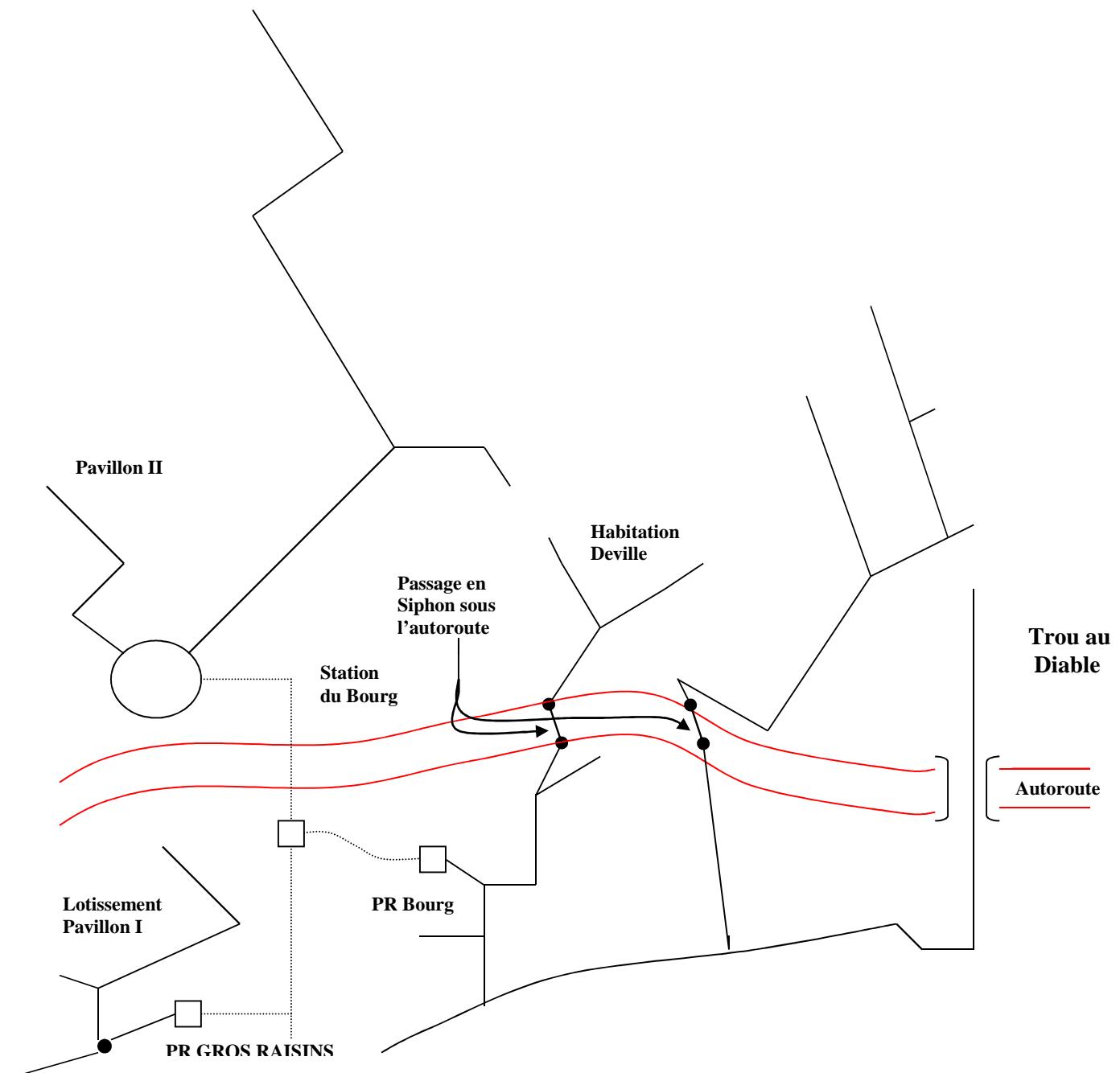
optimisation de la déshydratation par l'installation d'un drain en complément de la herse au niveau de l'épaisseur ;

aménagement d'un nouvel accès pour faciliter l'évacuation des bennes à boues et mise en place d'une 2^{ème} benne de 15 m³.

COMMUNE DE
SAINTE LUCE

1. RESEAU DU BOURG

1.1. SCHEMA D'ENSEMBLE



1.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES

1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire (pour l'ensemble de la commune)

Diamètre	Matériaux						Total
	Amiante ciment	Autres	Béton	Fonte	PVC	(vide)	
140					12,8		12,8
150				233,6	16,5		250,1
160	315,3	52,1			1 452,1	35,1	1 854,6
200	2 882,6	53,8	15,0		19 873,1	71,4	22 895,9
250	257,5				144,0		401,5
300	94,4				80,9		175,3
(vide)	180,4	568,4			355,1	480,1	1 584,0
	3 730,2	674,4	15,0	233,6	21 934,5	586,6	27 174,2

1.2.2. Réseau en refoulement

Diamètre	Matériaux					Total
	Amiante ciment	Fonte	Polyéthylène	PVC	(vide)	
63				121,75		121,75
75				227,03		227,03
90			884,03	285,45		1 169,48
110		365,49	1 179,43	363,80		1 908,72
125				368,30		368,30
140			504,71	643,66		1 148,37
150				412,65		412,65
180			2 791,43			2 791,43
250	136,67			162,34		299,01
(vide)					201,09	201,09
	136,67	365,49	5 359,60	2 584,98	201,09	8 647,83

1.2.3. Postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES

1.3.1. Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Poste Bourg	406	4,5	19 082	212	1 706	19
Poste Gros Raisins	193	2,1	17 949	212	732	8,1

Opérations particulières d'entretien

Nettoyage systématique de tous les postes

1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

1.4.1. Réseaux eaux usées

Etat des lieux

Le réseau du Bourg est composé de 3 branches principales (Morne des Pères, Bourg et Gros Raisins) raccordées toutes sur le nouveau gravitaire posé à l'entrée du pont de Fond Henry et de 2 branches (Habitation Deville et Pavillon), raccordées directement sur le regard d'entrée du nouveau poste qui a remplacé la station de traitement d'eaux usées du Bourg.

La nature des canalisations est la suivante :

- Amiante ciment sur la majeure partie du réseau dont la partie basse et centrale du bourg ;
- PVC sur l'autre partie.

Cette première partie pose des problèmes de tenue et d'obstruction à répétitions (l'amiante se désagrège en plaques). La réhabilitation de cette partie est urgente. Plus principalement à la rue Jean Jaurès (effondrement de 2/3 du réseau).

Des inspections télévisées ont été réalisées par la SME et ont montré la présence de défauts importants au niveau de la structure du réseau et de la qualité de réalisation des branchements. Le rapport d'inspection télévisée (I.T.V) du 21 juin 1999 sur les rues Capitaine Pierre Rose et Jean Jaurès met en évidence la nécessaire reprise des réseaux de ces rues tout comme la rue Schœlcher et Victor Hugo (ITV réalisée en 2010).

Accessibilité

Le plan du réseau complété par la S.M.E. lors de l'inventaire affiche 1180 ml de collecteurs situés en domaine privé. Ces linéaires se répartissent ainsi :

- 450 ml sur la branche «Morne des Pères» ;
- 700 ml sur la branche «Habitation Deville» ;
- 70 ml venant du réseau des logements sociaux Pavillon 1 ;
- 260 ml dans le centre bourg partie comprise entre la rue Joseph Lagrosillière et la rue du Capitaine Pierre Rose ;
- 1 054 ml situé en domaine privé (Gros Raisins). Ce linéaire n'intègre pas les 340 ml du réseau interne du V.V.F.

Branchements

La SME rappelle la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur sur les points suivants :

- non étanchéité (tampon béton) des boîtes ;
- disposition inadaptée au contrôle prévu par la réglementation (en domaine privé) ;
- enfouissement des boîtes de branchements sous la terre et végétaux.

Regards de visite

Les équipements du réseau ne répondent pas aux exigences du fascicule 70 et des normes applicables avec notamment :

- défauts d'étanchéité majeurs ;
- absence d'échelons sur des regards dépassant 1,30 m de profondeur ;
- diamètre insuffisant pour les regards de plus de 1,30m de profondeur.

1.4.2. Postes de refoulement

Poste du Bourg

Le poste du Bourg est situé en propriété privée, l'accès est difficile et même impossible pour le camion de nettoyage. Le riverain a remplacé la clôture par une palissade en bois.

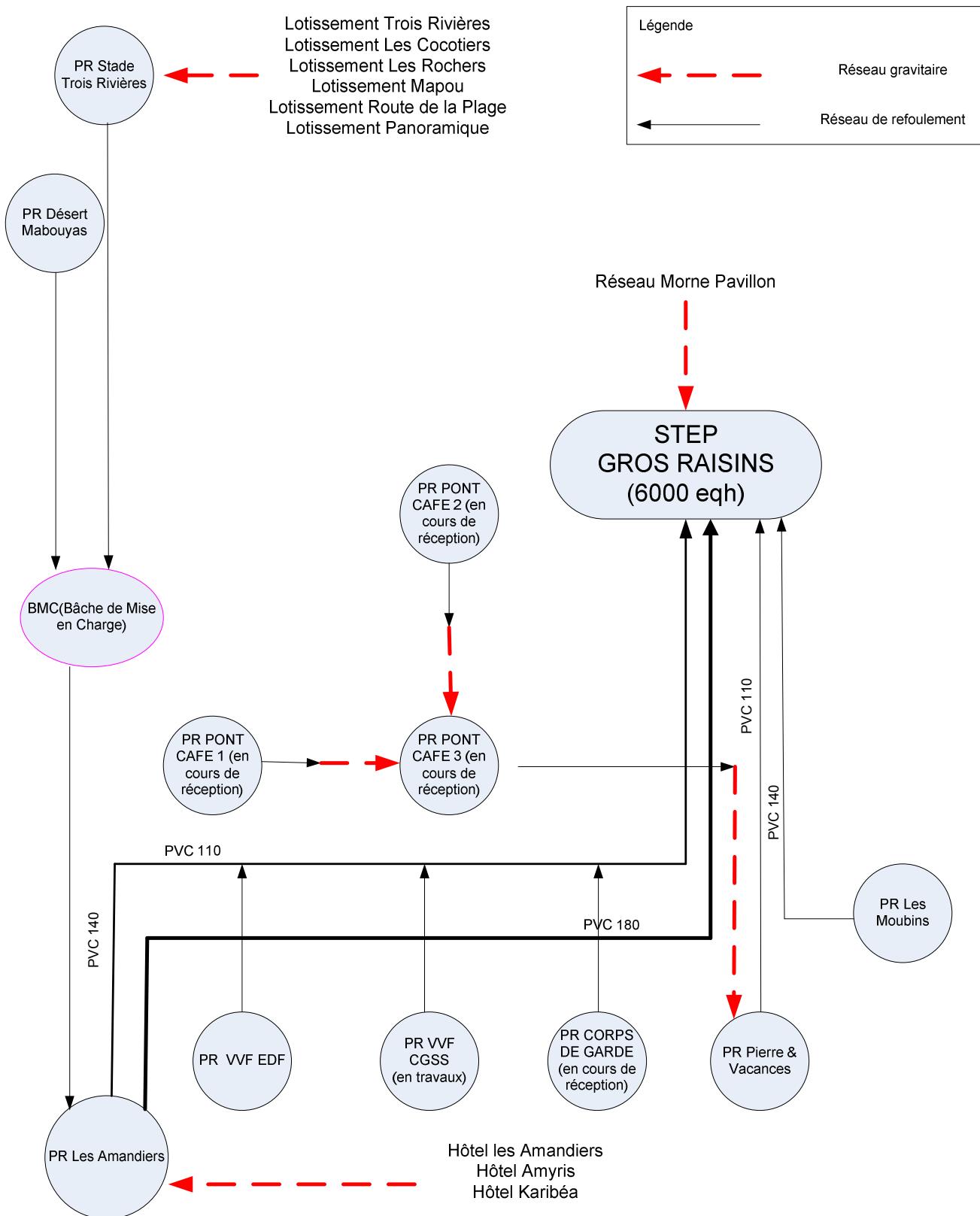
On note la présence de deux chiens attachés aux trappes et la SME ne peut intervenir qu'aux heures de présence des propriétaires. Un projet dans le cadre de la reprise du réseau de la rue Jean Jaurès a été présenté par la collectivité SICSM, mais les travaux n'ont toujours pas démarré.

Poste de Gros Raisins

Le trop plein est à mettre en conformité avec à l'arrêté du 22 juin 2007. Les travaux de réfection du poste sont terminés et livrés. Des défauts de réalisation ont été notifiés notamment dans le cadre du chemisage de la bâche.

2. RESEAU DE GROS RAISINS

2.1. SCHEMA D'ENSEMBLE



2.2. Inventaire des ouvrages

2.2.1. Réseaux de collecte

Les données sont intégrées dans la partie « Bourg »

2.2.2. Postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.2.3. Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.3. Fonctionnement des ouvrages

2.3.1. Réseaux

Le réseau situé en amont de la résidence « Douce Vague » fonctionne en charge à cause d'un affaissement de la canalisation amiante ciment passant sous la résidence hôtelière. Des travaux urgents de dévoiement sont à prévoir.

2.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Poste Moubins	76	0,8	5 472	61	-	-
Poste Pierre et Vces	315	43,58	7 245	80	-	-
Poste VVF - EDF	77	0,9	1 694	19	-	-
Poste Amandiers	739	8,2	67 766	753	3 795	42
Poste Trois Rivières	1 235	13,7	44 460	494	34 297	381
Poste Désert	2 473	27,5	41 292	459	857	9,5
Poste Zac Pont Café 1	294	3,3	2 440	27	337	3,7
Poste Zac Pont Café 2	870	9,7	8 700	97	1 087	12
Poste Zac Pont Café 3	38	0,4	380	4,2	99	1,1

Opérations particulières d'entretien

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
P.R. "DESERT"		Remplacement boitier + batterie SOFREL
P.R. "TROIS RIVIERES"		Remplacement des clapets Changement de roue sur P2

2.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Entrée station	-	-	91 850	1 020	-	-
Aération	2 875	32	-	-	-	-
Recirculation	1 159	12,8	86 925	966	-	-
Energie	-	-	-	-	24 781	275
Extraction boues	-	-	5 505	53 Kg MS/j	-	-

* : volume correspondant au PR Bourg et Gros Raisin

Opérations particulières d'entretien

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
STEP "GROS RAISIN"	Rouleau de la presse à boue cassé Roue guide pont racleur bloqué Tapis presse à boue hors service Roulement défectueux sur presse à boue Roue pont racleur tombée dans le dégazeur – usure roue pont racleur – guide roue tordu et roulement écrasé sur moteur Roue guide pont racleur dessoudé Débitmètre eau traitée hors service Roulement sur presse à boue éclaté	Remplacement poire de niveau remplacement du rouleau et des roulements Remplacement roulement et roue Remplacement de deux tapis : inférieur et supérieur Remplacement des 3 roulements sur palier pesse à boues Remplacement du roulement sur palier Soudure roue guide pont racleur et redressement de l'ouvrage métallique Remplacement du roulement et graissage de l'ensemble des roulements de la presse à boue Remplacement des tubes défectueux Remplacement des poires de niveau bas Démontage et remontage de la pompe sur DIP

2.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

2.4.1. Réseau de collecte secteur hydraulique Moubins

Etat des lieux

Les malfaçons constatées depuis l'inspection télévisée de 2002 ont évolué défavorablement. Des travaux menés par la collectivité ont débutés fin 2012 et été achevés en 2014. Toutefois, des riverains ont signalé quelques dysfonctionnements d'ordre olfactif au niveau du nouveau regard d'arrivée du refoulement.

Accessibilité

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

- 1 248 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et inaccessibles à l'entretien tel que prévu par camion hydrocureur.
- Les regards notamment au niveau du lotissement Les Moubins sont situés derrière les clôtures des abonnés avec pour conséquence :
 - de travailler en domaine privé ;
 - un risque de détérioration des espaces verts des abonnés et des clôtures ;

- des débordements ou émanations d'odeurs nauséabondes chez les abonnés.

Branchements

Les branchements des particuliers devront faire l'objet d'une campagne de contrôle longue et difficile, due aux contraintes d'accès formulées au paragraphe précédent.

Toutefois, la SME a constaté que la majorité des boîtes de branchements sont non conforme par rapport aux réglementations et normes en vigueur. De plus, il existe de nombreuses inversions de raccordement avec les eaux usées qui se déversent dans le réseau d'eaux pluviales.

Regards de visite

Les éléments importants à retenir sont les suivants:

- 215 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 69 regards de visite situés en domaine privé ou INACCESSIBLES à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux. Il est à noter que des regards situés en domaine privé n'ont pu être trouvés.

2.4.2.Réseau de collecte secteur hydraulique Pavillon 2

Etat des lieux

Ce réseau présente la caractéristique générale des réseaux des logements sociaux :

- conformité des diamètres sur les collecteurs principaux : 160 mm au lieu de 200 mm ;
- utilisation des boîtes de branchements (50 x 50) en guise de regards visitables ;
- situation des réseaux aux points bas sans conditions d'accès pour entretien aux véhicules de curage.

Accessibilité

85 ml sont inaccessibles et une grande majorité du réseau est très difficilement accessible.

Branchements

La SME rappelle la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur.

Regards de visite

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

- 29 regards de visite ;
- 19 regards de visite situés en domaine privé ou inaccessible à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

2.4.3.Réseau de collecte secteur hydraulique Amandiers - Corps de Garde

Une forte proportion du réseau de collecte gravitaire est privée :

- Pierre et Vacances ;
- VVF d'Electricité de France ;
- Hôtel Amandiers ;
- Hôtel Karibia ;
- Hôtel Amyris.

Le contrôle de ces installations est de la responsabilité des propriétaires.

2.4.4.Réseau de collecte secteur hydraulique Trois Rivières

Réseaux

Des nombreux bouchons sur le réseau gravitaire dans l'enceinte du stade sont liés à la forte contrepente du poste stade.

Par ailleurs le réseau hydraulique de collecte du bord de mer récupère des quantités importantes d'eaux parasites de l'ancien poste Bord de mer qui n'a pas été désaffecté.

Branchements

La SME indique la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur

Regards de visite

Le constat sur le réseau de collecte est le suivant :

- 105 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par le camion hydrocureur comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;
- 40 regards à refaire partiellement.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

2.4.5.Postes de refoulement

Poste des Amandiers

Les travaux réalisés en vue de mettre en service une bâche de secours n'ont pas fait l'objet d'un essai en présence du délégataire. L'efficacité de cette opération reste à démontrer. Le volume utile de la bâche qui n'a pas été revu lors des travaux devient de plus en plus limite par rapport aux nouveaux volumes entrants. La BMC a dû être réglée pour éviter son remplissage complet, car à chaque chasse à l'ouverture de la vanne pneumatique, il y a risque de débordement du poste.

Poste Corps de Garde

Ce poste construit par la commune sous maîtrise d'ouvrage du SICSM n'a toujours pas été officiellement rétrocédé.

SME assure une prestation d'entretien provisoire pour éviter une dégradation de cette installation située dans un secteur sensible.

2.4.6. Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins

La non-conformité du paramètre azote est due au manque d'oxydation de la pollution azotée et le manque de brassage par le seul OKI en fonctionnement.

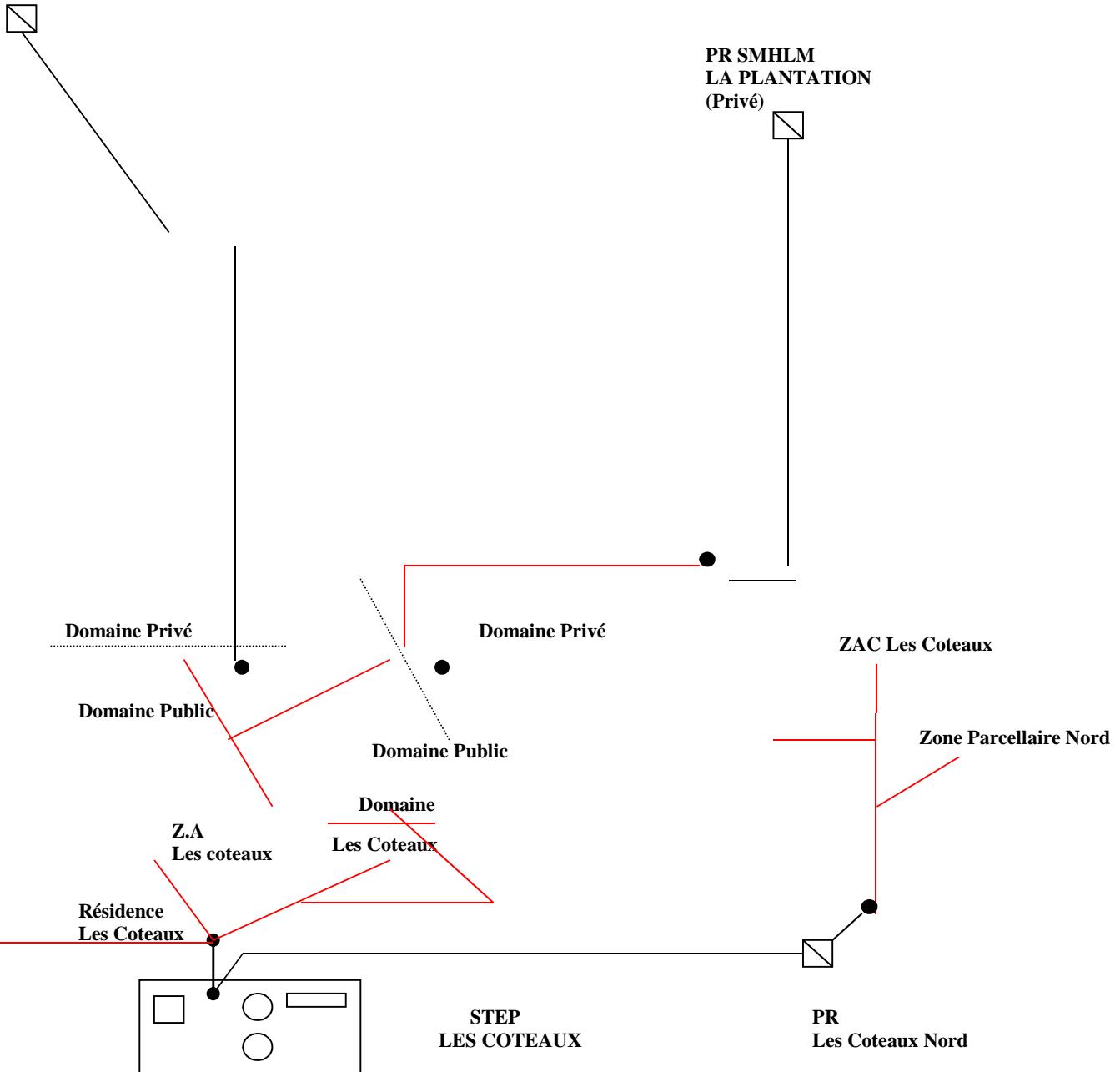
La surcharge amenée par le raccordement de la station de Fond Henry sans renforcement de la capacité d'extraction des boues contribue également au dépassement du seuil.

Avec la mise en service de la nouvelle station, le nouveau système d'aération et une centrifugeuse permettront de retrouver la conformité du paramètre azote.

3. RESEAU DES COTEAUX

3.1. SCHÉMA D'ENSEMBLE

PR Les Gardenias (privé)



Refoulement

Gravitaire

3.2. Inventaire des ouvrages

3.2.1. Réseau de collecte

Les données sont intégrées dans la partie « Bourg »

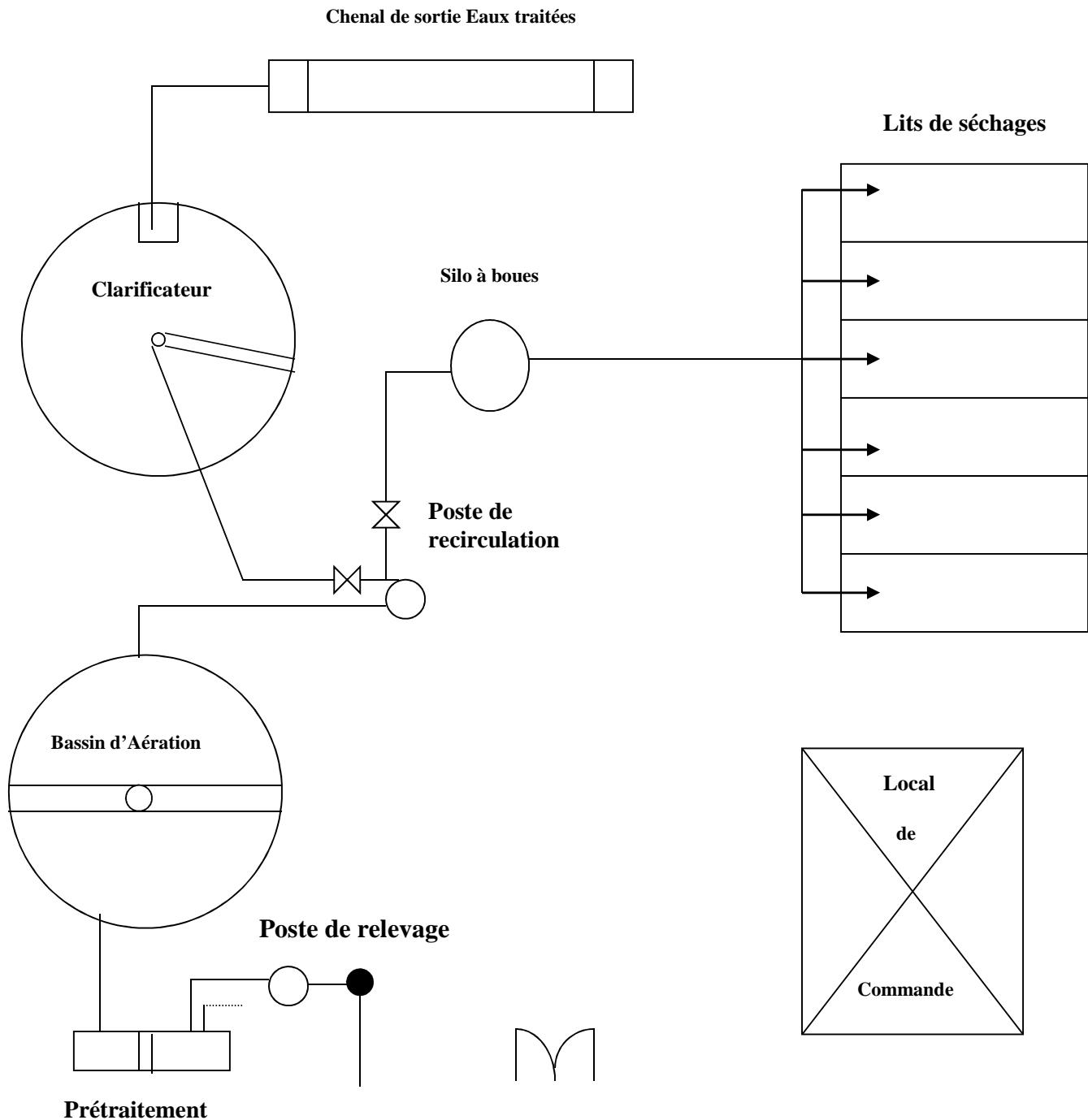
3.2.2. Poste de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

3.2.3. Station de traitement d'eaux usées des Coteaux

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées LES COTEAUX



3.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES

3.3.1. Réseaux

Pas de commentaires

3.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION EDF	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
PR Les Coteaux	62	0,7	1 550	17	606	6,7

Opérations particulières d'entretien

Pas de commentaires

3.3.3. Station de traitement d'eaux usées des Coteaux

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		ENERGIE	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Pompage entrée station	-	-	20 790	231	-	-
Aération	1 330	14,8	-	-	-	-
Recirculation	1 028	11,4	22 616	251	-	-
Energie	-	-	-	-	45 206	502
Extraction de boues	-	-	573	20 kg MS/j	-	-

3.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT

3.4.1. Réseaux eaux usées

Après contrôle, les réseaux des logements sociaux de la SMHLM « Pies Kann » ne pourront faire l'objet d'une intégration au patrimoine communal. Par contre, le maître d'ouvrage a entrepris des travaux de mise en conformité du poste et a soumis en décembre 2014 un dossier de rétrocession à la collectivité (qui a accepté) suite au raccordement du réseau de la plantation. Les caractéristiques présentées dans le document technique ne correspondent pas à certains éléments présents et notamment les groupes de pompage.

Accessibilité

A noter les éléments suivants :

- 1 020 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et inaccessible à l'entretien tel que prévu par camion hydrocureur. Des solutions devront être trouvées avec la Commune afin de pallier cette contrainte ;
- 150 ml de réseau sur le domaine des Côteaux sont inaccessibles car situés en partie basse des parcelles 1 à 7.

Branchements

Les tests à la fumée effectués sur le domaine des Côteaux ont montré 2 non conformités au niveau des lots 30 et 15 : branchement du pluvial sur le réseau d'eaux usées.

Regards de visite

Le constat sur le réseau est le suivant :

- 157 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;
- 5 regards à rehausser (sous chaussée dans le domaine les Côteaux donc inaccessible à l'entretien et potentiellement risque d'intrusion d'eau de pluie) ;
- 30 regards à refaire partiellement.

3.4.2.Poste de refoulement

La SME rappelle que la bâche de pompage du poste Les Coteaux est dégradée et peut à tout moment se rompre au niveau des jointures.

Le confortement de la clôture est à programmer en partenariat avec le SICSM car il conviendra d'y ajouter un muret de soutènement.

3.4.3.Station de traitement d'eaux usées des Coteaux

En période de pluie, les lits de séchage sont inondés et lessivés.

Les boues sont de ce fait pompées liquides et transportées vers la station de Gros raisins pour y être déshydratées.

En attendant qu'une filière réglementaire pour l'évacuation des produits de prétraitements soit mise en œuvre, SME utilise les lits de séchage de cette station pour ressuyer les sous-produits d'autres stations avant de les transporter à la décharge du Céron.

4. RESEAU DE BELLEVUE LADOUR

4.1. Inventaire des ouvrages

4.1.1. Réseaux de collecte

Pas de commentaires

4.1.2. Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

4.2. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES

4.2.1. Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		ENERGIE	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Arrivée pompage			2 064	23		
Aération	439	4,9	-	-	-	-
Recirculation	429	4.7	8 540	95	-	-
Extraction Boues	-	-	210	7,3 kg MS/j	-	-
Energie	-	-	-	-	1 717	19

Opérations particulières d'entretien

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
STEP "BELLEVUE LADOUR"	Fuite sur conduite	Réparation du tuyau

4.3. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT

4.3.1. Réseaux eaux usées

Ce réseau de 840 ml de long comprend 300 ml situé en domaine privé ;

A noter que 12 regards sont à réparer

Ces informations ont été transmises avec l'inventaire détaillé.

4.3.2. Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour

La voie d'accès mérite des aménagements pour améliorer les conditions d'exploitation.

COMMUNE DE
SAINT ESPRIT

RESEAU DU BOURG

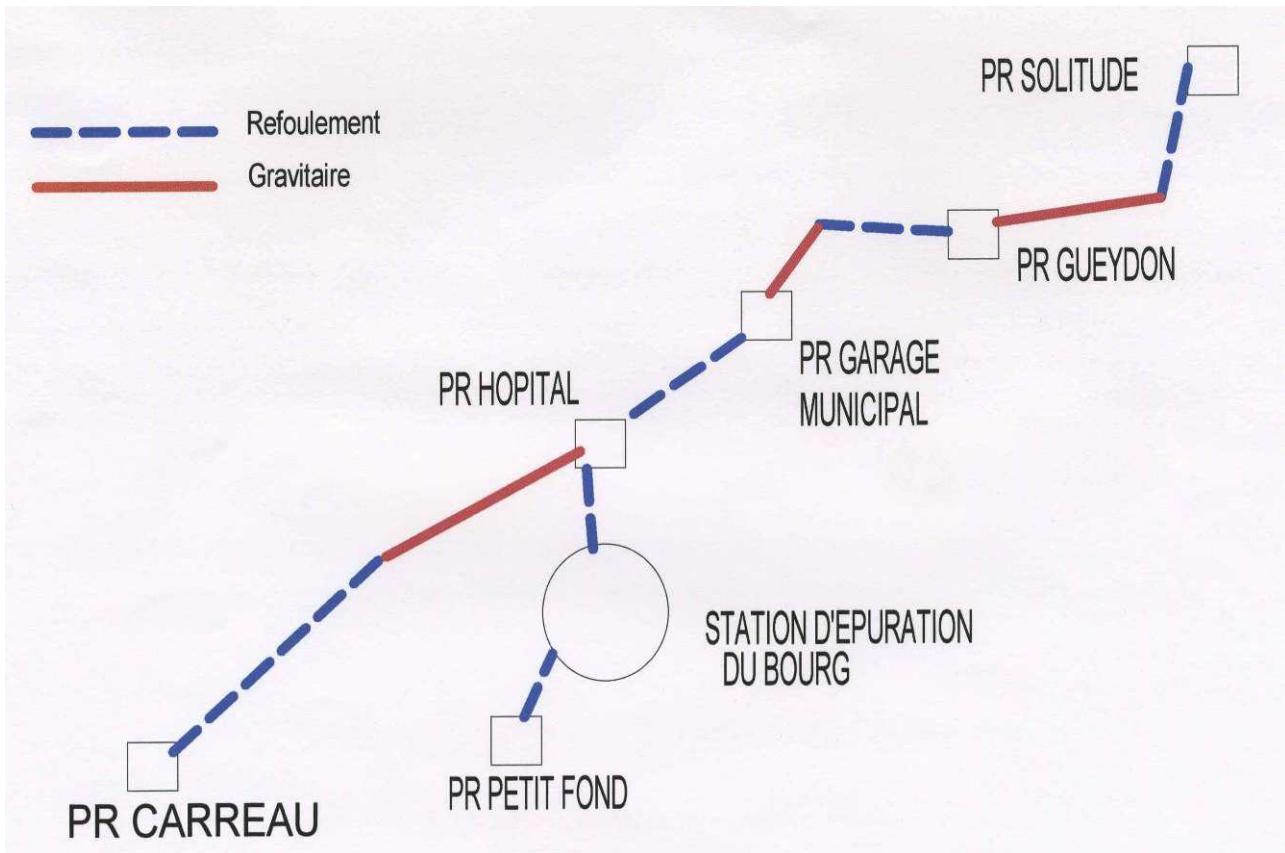


STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DU BOURG

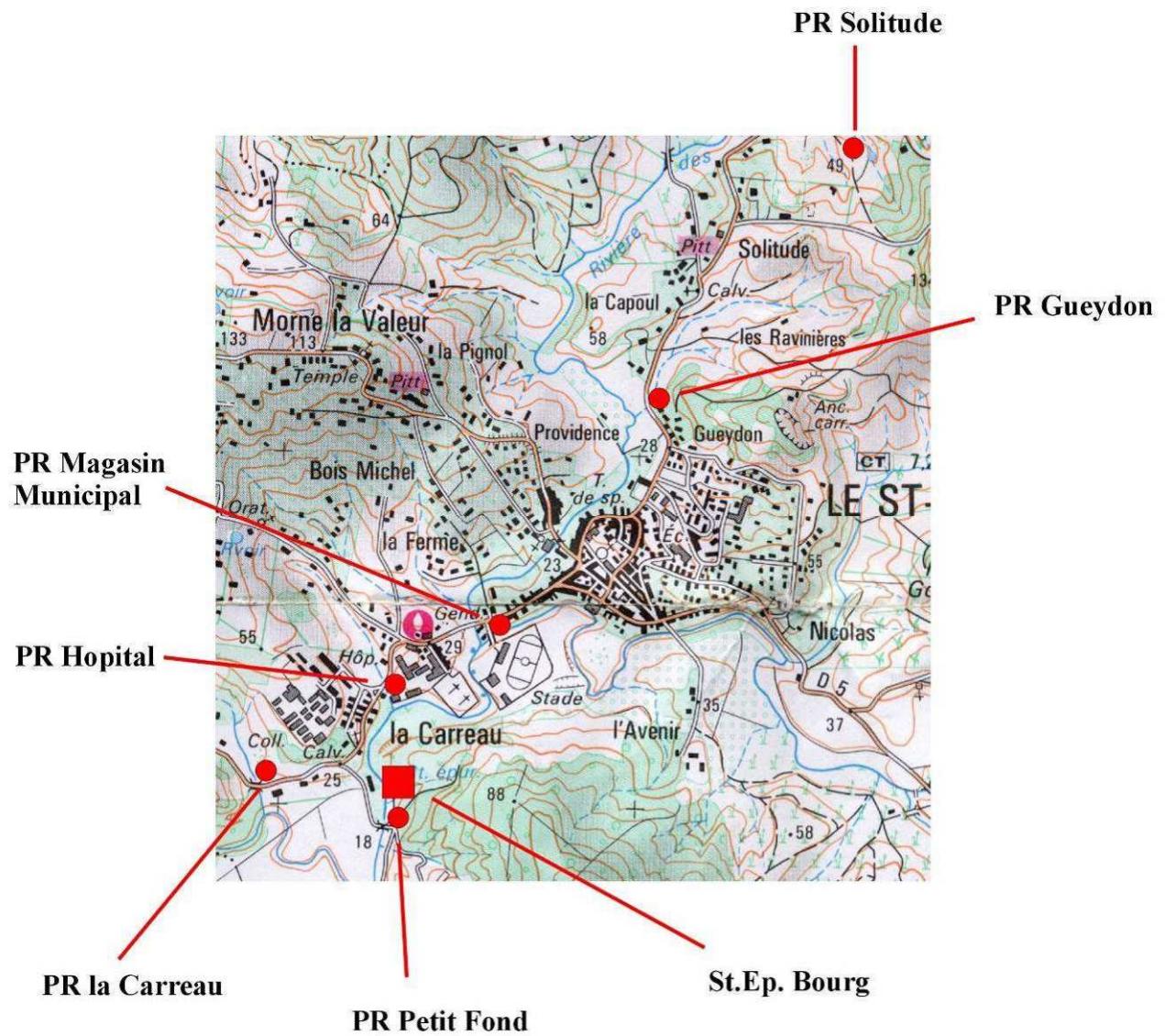
1. RESEAU DU BOURG

1.1. Schéma d'ensemble

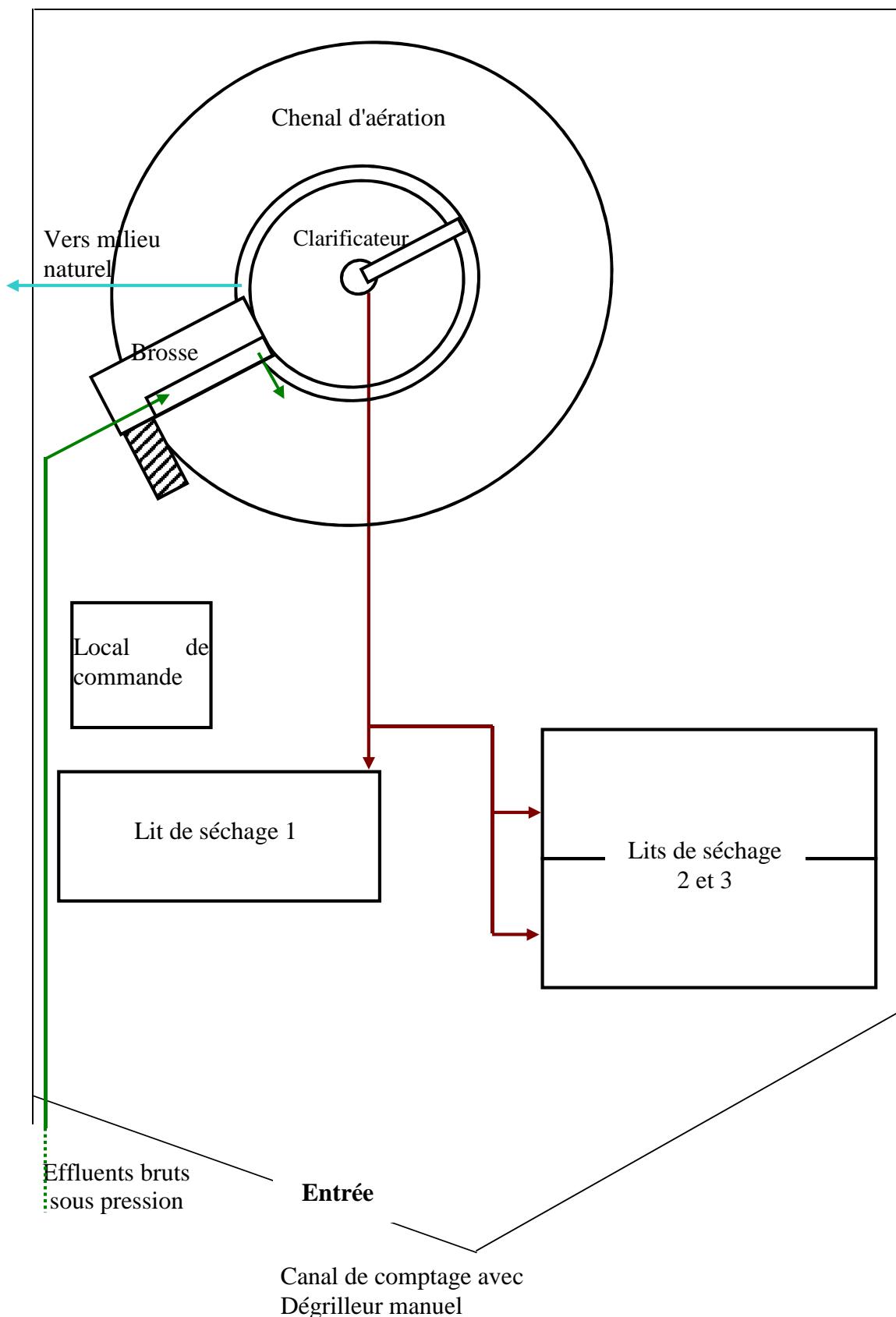
1.1.1. Principe de fonctionnement



1.1.2. Localisation



1.1.3. Principe de fonctionnement de la station de Petit Fond



1.2. Inventaire des ouvrages

1.2.1. Réseaux de collecte gravitaire

Diamètre	Matériaux					Total
	Amiante ciment	Autres	Inconnu	PVC	(vide)	
160				90,0		90,0
200	2 987,3	33,5	80,5	2 863,8	9,5	5 974,6
(vide)	16,4	235,4	1 176,2	55,8	142,0	1 625,8
	3 003,7	268,9	1 256,6	3 009,7	151,5	7 690,4

1.2.2. Réseaux de collecte en refoulement

Diamètre	Matériaux			Total
	Autres	PVC	(vide)	
63		50,34		50,34
110		364,92		364,92
(vide)	354,48	114,21	324,10	792,79
	354,48	529,47	324,10	1 208,05

1.2.3. Caractéristiques des postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.2.4. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.3. Fonctionnement des ouvrages

1.3.1. Réseaux du Bourg

Les réseaux du Bourg sont pour la plus part situés sur des parcelles privées clôturées, les rendant inaccessibles et ne permettant pas de réaliser l'entretien minimum. De plus, implantés dans des zones inondables, ces réseaux collectent les eaux pluviales qui surchargent hydrauliquement la station d'épuration.

Un dévoiement de ce réseau permettrait à la fois son accessibilité, mais aussi une forte réduction de la charge hydraulique de la station, lessivée à chaque pluie. Il en résulterait une meilleure qualité de rejet des eaux traitées.

1.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1er trimestre	Journalie r	1er trimestre	Journalie r	1er trimestre	Journalier
SOLITUDE	436	4,8	6 592	73	1 365	15
GUEYDON	430	4,8	25 800	287	889	9,9
MAGASIN MUNICIPAL	501	5,6	35 070	390	1 709	19
HOPITAL	620	6,9	40 300	448	2 083	23
CARREAU	205	2,3	1 564	17,4	224	2,5
PETIT FOND *	854	9,5	25 620	285	-	-

* alimentation électrique par la station d'épuration

Opérations d'entretien

Néant

1.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Petit Fond.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Volume entrée station	-	-	27 469	305	-	-
Aération	1 248	13,8	-	-	-	-
Recirculation	1 013	11,2	31 403	349	-	-
Extraction boues clarificateur	-	-	860	3110 kg MS/j	-	-
Energie consommée*	-	-	-	-	28 201	313

* : postes de refoulement en amont alimentés par la station

Opérations particulières d'entretien

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
STEP "BOURG"	Pont racleur en dysfonctionnement	Moteur hydro remplacé + contacteur

1.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

1.4.1. Réseaux eaux usées

De façon générale, le réseau du SAINT-ESPRIT souffre de vétusté et d'inaccessibilité.

La nature des canalisations du réseau du bourg est sur la majeure partie de l'amiante ciment et sur l'autre partie du PVC.

Ces canalisations posent des problèmes de tenue et se désagrègent par morceaux. La réhabilitation est urgente particulièrement dans la zone située le long de la rivière des Cacaos et derrière la mairie jusqu'au poste Magasin Municipal.

Le délégataire a, sous l'égide du SICSM, créé une voie d'accès sur une partie du réseau de la rivière des cacaos, afin de réparer une casse sur ce réseau. Des travaux de reprise et d'extension sont en cours d'élaboration par la collectivité.

1.4.2. Postes de refoulement

Sécurité

Le poste HOPITAL ne dispose pas de clôture. L'ancien abri en béton risque de s'effondrer. Le compteur électrique doit être déplacé et l'abri démoli.

1.4.3. Stations de traitement d'eaux usées

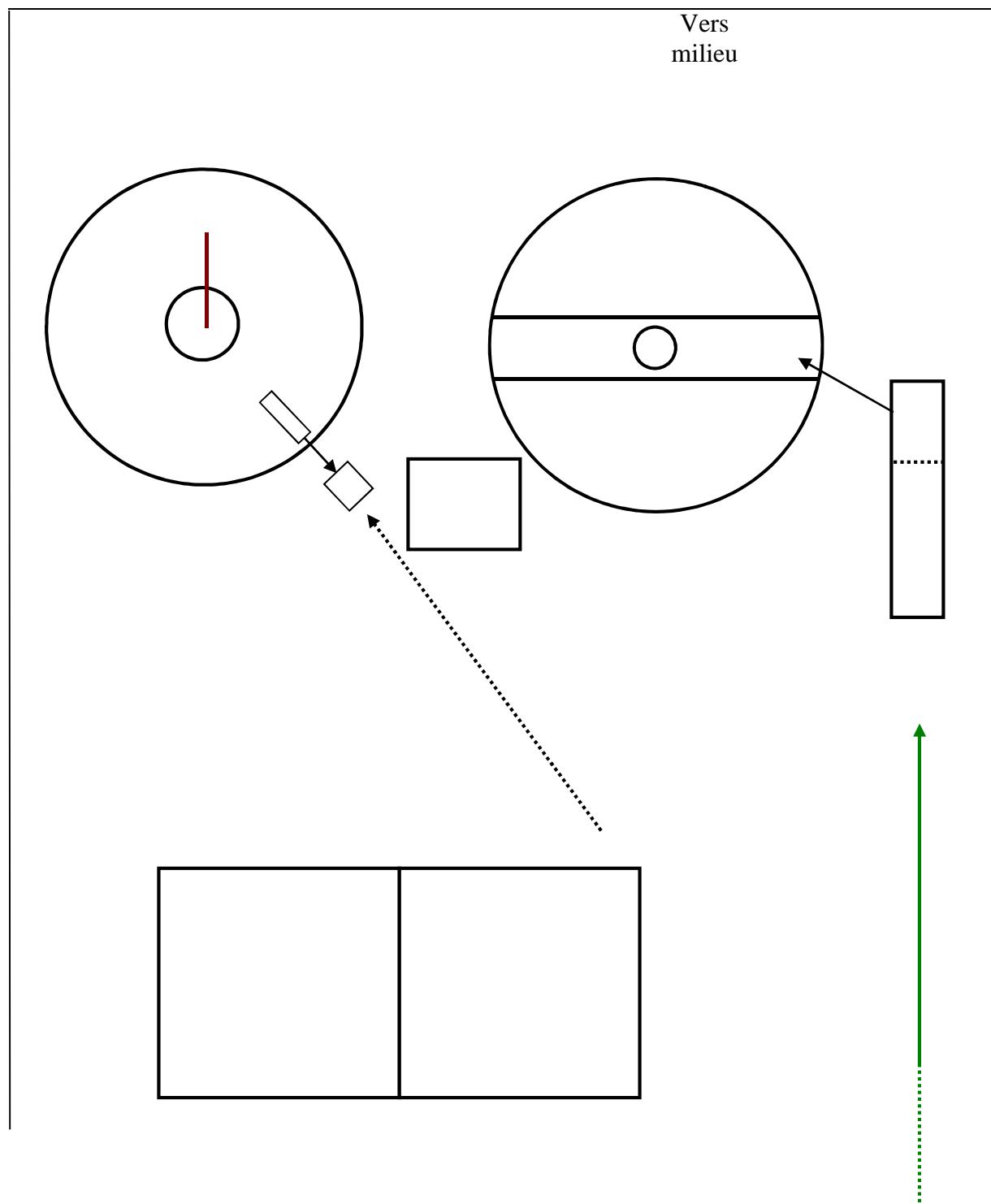
Les travaux de reconstruction de la nouvelle station de Petit Fond sont en cours avec une mise en service prévue premier semestre 2016.

2. RESEAU DE REGALE

2.1. Station de traitement d'eaux usées de Régale



2.2. Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées de Régale



2.3. Fonctionnement des ouvrages

2.3.1. Réseau de Régale

Pas de commentaires

2.3.2. Station de traitement d'eaux usées de Régale

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Volumes*	-	-	1 700	18,9	-	-
Aération	749	8,3	-	-	-	-
Recirculation	931	10,3	19 551	217	-	-
Extraction boues clarificateur	-	-	6		-	-
Energie consommée	-	-	-	-	3 689	41

* : volume estimé, non disponible par absence de comptage

Opérations particulières d'entretien

Néant

2.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

L'accès aux ouvrages hydrauliques (bassin d'aération et clarificateur) présente un caractère dangereux lié à l'étroitesse de l'escalier et à sa forte pente.

Il serait urgent de créer une voie d'accès au niveau des bassins et non au niveau des lits de séchage. Cela aurait un double intérêt :

- l'accès en toute sécurité à la station du personnel d'exploitation ;
- rendre plus facile les opérations d'extraction des boues en excès du camion hydrocureur.

3. RESEAU DE PETER MAILLET

3.1. Inventaire des équipements

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

3.2. Fonctionnement des ouvrages

3.2.1. Réseau de Peter Maillet

RAS

3.2.2. Station de traitement d'eaux usées de Peter Maillet

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Volumes*	-	-	3 648	40,5	-	-
Aération	862	9,6	-	-	-	-
Recirculation	916	10,2	18 320	203	-	-
Extraction de boues	-	-	313	3,5 kg MS/j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	4 173	46,4

* : volume estimé, non disponible par absence de comptage

3.3. Limites des ouvrages et projets de renforcement

Station d'épuration

Des travaux de renforcement de la voie d'accès à la station sont nécessaires.

Les résultats d'autosurveillance sont conformes, malgré un taux de charge organique très supérieur au nominal. Les rendements épuratoires sont quand même de l'ordre des 90%. Tout de même un seul bilan annuel réglementaire ne suffit cependant pas à bien caractériser les taux de charge réels de cette installation.

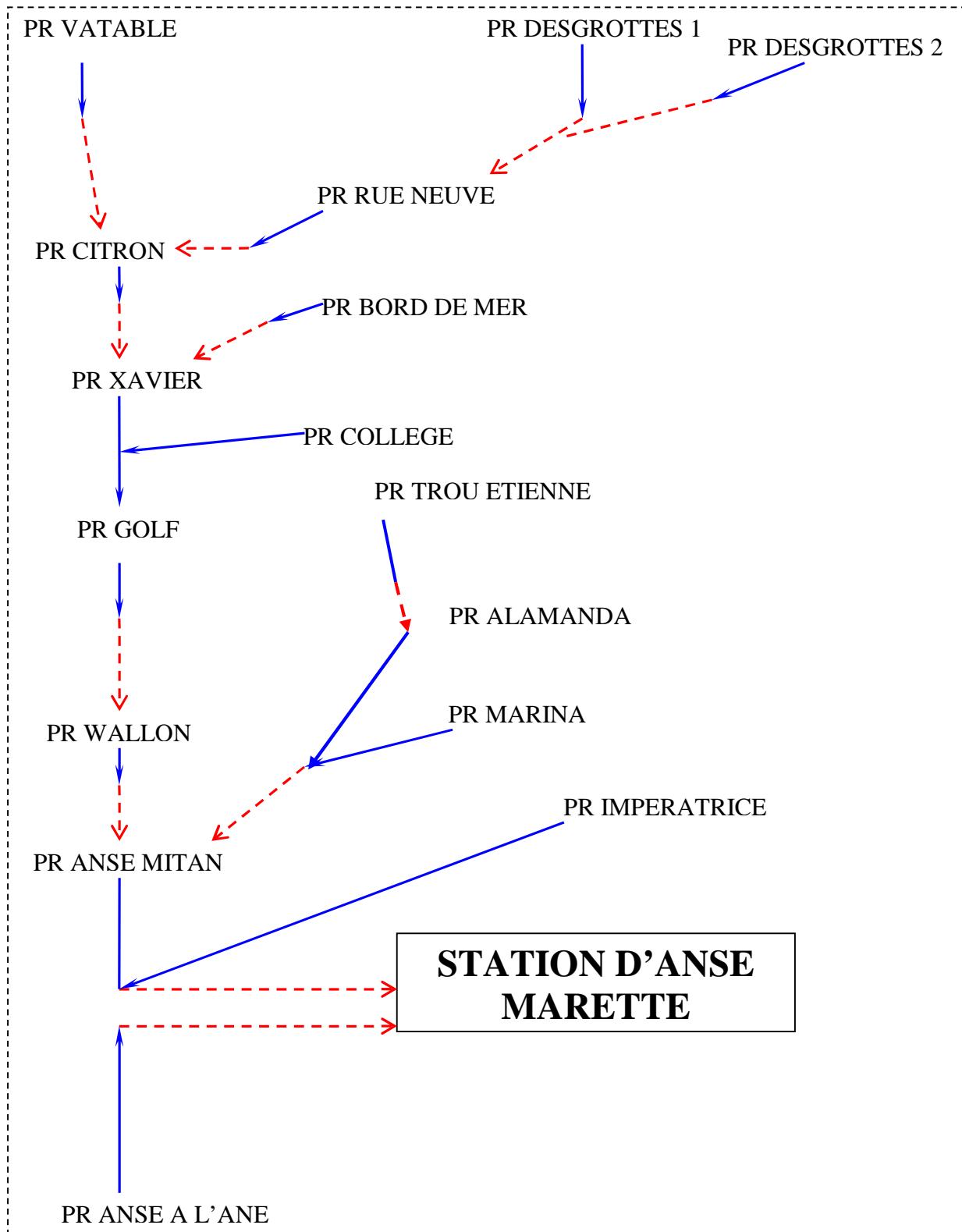
COMMUNE
DES TROIS-ILETS

RESEAU D'ANSE MARETTE

1. RESEAU DE L'ANSE MARETTE

1.1 Schéma d'ensemble

1.1.1 *Principe de fonctionnement*



1.1.2 *Localisation*



1.2 Inventaire des ouvrages

1.2.1 Réseaux de collecte gravitaire

Diamètre	Matériaux						Total
	Amiante ciment	Autres	Béton	Fonte	PVC	(vide)	
100					82,6		82,6
110					10,2		10,2
120					292,2		292,2
140					9,7		9,7
150	201,0	5,8			148,5		355,2
160	84,7				1 159,6		1 244,3
175	192,8						192,8
200	236,0		77,7	146,9	27 670,1	250,6	28 381,3
250	1 507,1				658,2	112,8	2 278,0
300	189,8				364,4		554,2
(vide)					48,3	537,0	585,2
	2 411,3	5,8	77,7	146,9	30 443,5	900,4	33 985,7

1.2.2 Réseaux de collecte en refoulement

Diamètre	Matériaux			Total
	Fonte	Polyéthylène	PVC	
63			45,11	45,11
75		428,16		428,16
90			894,91	894,91
110			203,08	203,08
150	3 246,36			3 246,36
160			24,73	24,73
200			397,63	397,63
	3 246,36	428,16	1 565,46	5 239,98

1.2.3 Caractéristiques des postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.2.4 Station de traitement d'eaux usées d'Anse Marette

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.3 Fonctionnement des ouvrages

1.3.1 Réseaux d'Anse Marette

Les réseaux d'Anse Marette se décomposent en 3 zones distinctes : Bourg, Anse Mitan et Anse à l'Ane.

Zone du Bourg

De nombreux réseaux non conformes créent en période de pluies des arrivées massives d'eaux parasites.

La SME a réalisé le recensement des réseaux.

Zone de l'Anse Mitan

Dans le cadre de la politique de réhabilitation de réseaux vétustes, deux zones :

- le réseau de collecte de la rue des bougainvilliers, situé en face du Casino (un appel d'offre par la collectivité est en cours)
- le réseau de collecte longeant le Bambou Hôtel (et passant en domaine privé) qui n'a cessé de se dégrader augmentant le nombre d'interventions curatives.

Zone de l'Anse à l'Ane

Un réseau gravitaire provisoire arrivant à la station d'épuration Anse Marette et qui récupère le refoulement du PR Anse à l'âne a été mise en place par la SME

La collectivité devra se rapprocher du propriétaire pour la mise en place d'un droit de passage sur la servitude, afin de rendre possible tout entretien de curage tant préventif que curatif.

En outre, l'érosion du terrain naturel, le met à nu par endroit. Des risques de rupture de cette canalisation existent, ce qui pourrait avoir un impact environnemental fort dommageable pour cette zone.

Suite à des effondrements de canalisations, des travaux permettant la continuité de service ont été réalisés par la SME sur le réseau de refoulement. Il apparaît cependant très urgent de réhabiliter cette canalisation, ainsi que les regards très fortement dégradés.

1.3.2 Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Vatable	146	1,6	3 066	34	558	6,2
Desgrottes 1	27	0,3	405	4,5	39	0,4
Desgrottes 2	44	0,5	539	6	142	1,6
Rue Neuve	355426	34,7	6 816	76	121	1,3
Citron	747	8,3	46 314	515	4 229	47
Bord de Mer	61	0,7	854	9,5	468	5,2
Xavier	702	7,8	64 093	712	33	0,4
Collège	60	0,7	2 280	25	189	2,1
Golf**	Poste en travaux					
Wallon	539	6	34 927	388	3 780	42
Marina	1 074	12	129 954	1 444	2 843	32
Anse Mitan	1 074	12	192 246	2 136	-	-
Impératrice	181	2	2 534	28	399	4,4
Anse à l'Ane	709	7,9	76 572	851	1 226	13,6
Alamanda	319	3,5	4 785	53	-	-
Trou Etienne	15	0,2	135	1,5	52	0,6
Hameau d'Alet	131	1,5	1 179	13	1 7741	19,3

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
P.R. "ANSE A L'ANE"	Fuite sur manchette refoulement Fuite sur colonne de la pompe P2	
P.R. "XAVIER"		Pose démarreur de la pompe P2 Pose de palan électrique mobile Renouvellement de la pompe P1
P.R "MARINA"	Poire bloquée	Renouvellement de la pompe P2
P.R. "HAMEAU D'ALET"		Remplacement contacteur de la pompe P1

1.3.3 Station de traitement d'eaux usées d'Anse Marette

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Volume sortie¹	-	-	271 352	3 015	-	-
Aération	1 066	11,8	-	-	-	-
Recirculation	1 054	11,7	10 120	112	-	-
Boues évacuées	-	-		470 kg MS/j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	72 215	802

Opérations particulières d'entretien

Néant

1.4 Limites des ouvrages et projets de renforcements

1.4.1 Réseaux eaux usées

De façon générale, les réseaux présentent des anomalies importantes du fait :

- des réseaux en amiante-ciment vétuste en bordure de mer ce qui peut faciliter l'intrusion d'eaux salines
- des réseaux privés anciens des zones d'aménagement qui n'ont pas été contrôlés par les services communaux et qui drainent beaucoup d'eaux pluviales

Suite à des enquêtes auprès des restaurateurs, les services réseaux de la SME ont constaté l'absence de contrats d'entretiens sur les équipements existants.

Les nombreuses canalisations vieillissent très mal d'autant qu'elles se situent pour la plupart dans un milieu salin agressif (mangrove, mer) d'où les nombreuses casses observées.

1.4.2 Postes de refoulement

Chaîne de pompage Xavier-Golf-Wallon

Des travaux de réhabilitation des PR Golf et Wallon ont été effectués en 2014, sans que les volumes des bâches n'aient été redimensionnés.

Cependant, un renforcement de l'injection de nitrate de calcium au niveau du PR Golf est nécessaire.

Sécurité

Les postes des Trois-Ilets (exception faite des PR Desgrottes 1 et PR Collège) ne disposent pas de clôture.

1.4.3 *Stations de traitement d'eaux usées*

Depuis les travaux de réhabilitation, les résultats d'autosurveillance sont conformes à la réglementation.

2 RESEAU DE LA FERME

2.1 Inventaire des ouvrages

2.1.1 *Réseaux de collecte*

Pas de commentaires

2.1.2 *Station de traitement d'eaux usées de La Ferme*

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.2 Fonctionnement des ouvrages

2.2.1 *Réseaux de La Ferme*

Pas de commentaires

2.2.2 *Station de traitement d'eaux usées de La Ferme*

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Volume traité	-	-	4 845	54		
Aération	689	7,6	-	-	-	-
Recirculation	1 062	6,3	11 420	127	-	-
Extraction boues	-	-		-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	2 046	23

Opérations particulières d'entretien

Néant

2.3 Limites des ouvrages et projets de renforcements

2.3.1 *Réseaux eaux usées*

Néant

2.3.2 *Station de traitement d'eaux usées*

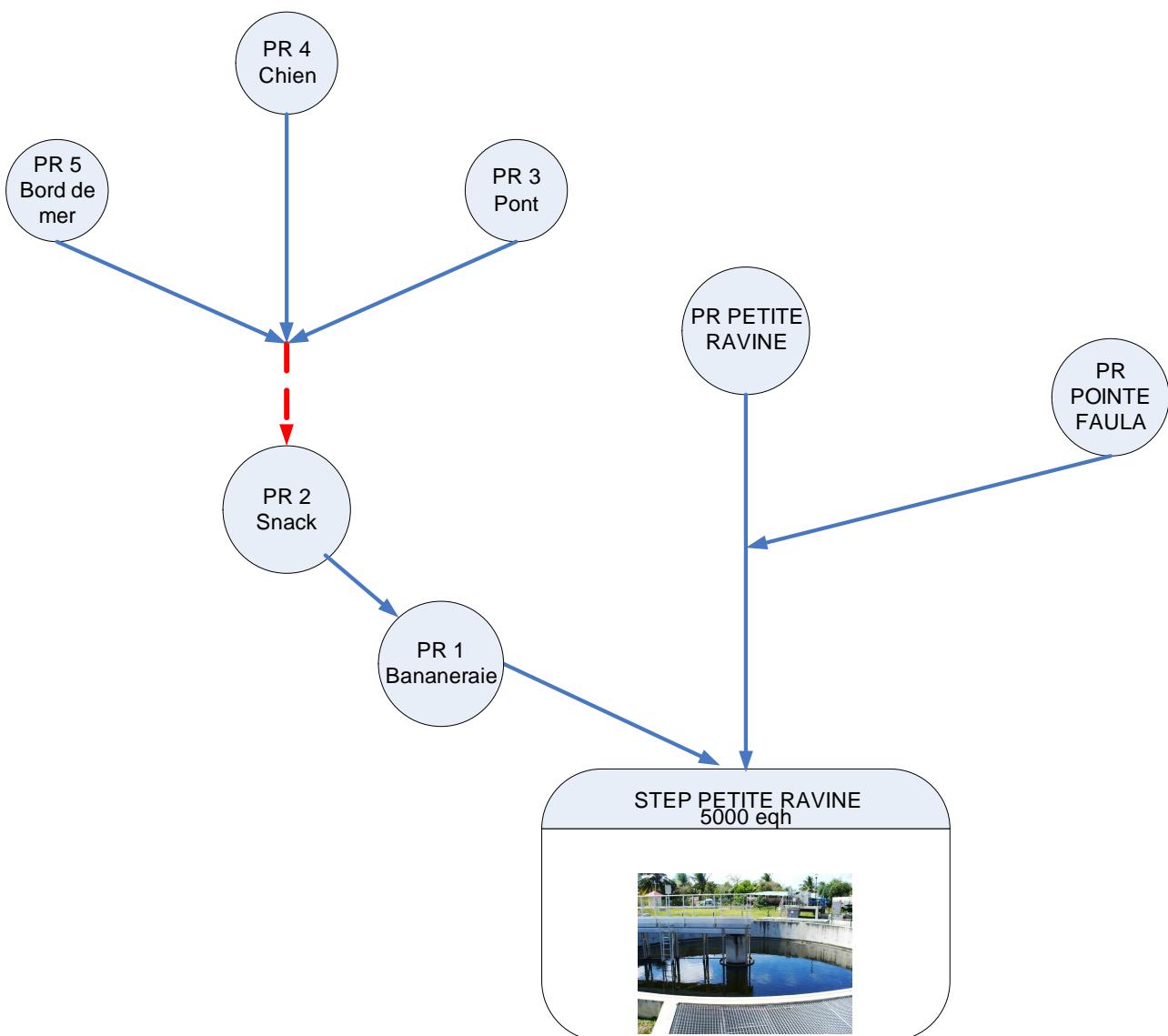
Dans le cadre de l'arrêté du 22 juin 2007, la station de traitement d'eaux usées de La Ferme est en attente d'un dispositif de mesure de débit (canal de rejet) et de deux points de prélèvements.

COMMUNE DU VAUCLIN



Station de Petite Ravine

1 RESEAU DU BOURG



1.1 INVENTAIRE DES OUVRAGES

1.1.1 Réseaux de collecte gravitaire (pour toute la commune)

Diamètre	Matériaux						Total
	Amiante ciment	Autres	Béton	Fonte	PVC	(vide)	
110					19,0		19,0
120					10,7		10,7
125					109,0	136,9	245,9
150	199,5			107,4			306,9
160	129,3				362,4	11,7	503,3
200	2 803,9		14,7		11 065,9	76,0	13 960,4
250	211,1						211,1
300					310,6		310,6
(vide)		39,1			49,8	558,6	647,4
	3 343,8	39,1	14,7	107,4	11 927,2	783,1	16 215,3

1.1.2 Réseaux de collecte en refoulement (pour toute la commune)

Diamètre	Matériaux		Total
	Fonte	PVC	
75		444,26	444,26
90		416,34	416,34
110		474,02	474,02
125	318,10		318,10
200		36,89	36,89
	318,10	1 371,51	1 689,61

1.1.3 Postes de refoulement

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.1.4 Station de traitement d'eaux usées du Bourg

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

1.2 Fonctionnement des ouvrages

1.2.1 Réseaux du Bourg

L'ensemble du réseau du boulevard Landa au boulevard de l'Atlantique fonctionne en charge du fait de contrepenetes. Cela provoque de nombreuses retenues de sable et de vase, obligeant des curages très fréquents.

1.2.2 Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
PR n°1 La Bananeraie	558	6,2	26 114	290	1 053	11,7
PR n° 2 Snack	218	2,4	7 521	84	1 864	21
PR n°3 Pont	80	0,9	1 472	16,4	423	4,7
PR n°4 Chien	16	0,2	397	4,4	3	0,1
PR n°5 Bord de mer	189	2,1	3 478	39	301	3,3
PR Pointe Faula	62	0,7	2 381	26,5	841	9,3
PR Petite Ravine	199	2,2	5 851	65	550	6,1

Opérations particulières d'entretien

Tous les postes de relevage ont fait l'objet d'un nettoyage et du contrôle technique réglementaire.

POSTES	INCIDENTS	FAITS MARQUANTS
P.R. "CHATEAU PAILLE 5"		Mise en place pompe de renouvellement
P.R. "POINTE FAULA"	Poire bloquée	Paramétrage SOFREL

1.2.3 Station de traitement des eaux usées de Petite Ravine

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Pompage entrée station	-	-	38 850	432		
Aération	1 131	12,5	-	-	-	-
Recirculation	1 062	11,8	31 860	354	-	-
Extraction boues	-	-		213 kg MS/j	-	-
Pompage rejet en mer	1 402	15,6	42 060	467		
Energie consommée	-	-	-	-	1 939	215

Opérations particulières d'entretien

Néant

1.3 Limites des ouvrages et projets de renforcement

1.3.1 Réseaux eaux usées

Réseau Bourg

Le réseau du bourg est souvent obstrué par la présence de sable et de nombreux détritus de taille importante qui empêchent rapidement l'écoulement des eaux usées (bouteilles, débris de planche, déchets de béton...)

Des nombreuses malfaçons, raccordement avec branchement pénétrant à Pointe Athanase, ont créé une détérioration du réseau dont l'accès reste compliqué à cause d'extensions et de constructions non maîtrisées sur la voie de passage.

Les réseaux du Bourg et de Château Paille comprenant de nombreuses non conformités de raccordement (intrusions d'eaux parasites) se mettent en débordement lors de chaque épisode pluvieux. Les enquêtes menées par les équipes Réseau de la SME permettent de résorber par zone ces problèmes récurrents.

Réseau UCPA

Le tronçon raccordé au poste de refoulement de Bord de Mer doit faire l'objet de l'aménagement d'une voie d'accès aux engins de curage. Malgré les conseils de la SME lors de diverses réunions de chantier, la conception et la réalisation ne permettent pas d'entretenir efficacement le réseau.

L'UCPA de la Pointe Faula quant à lui n'est toujours pas raccordé au réseau (La municipalité a intégré cette donnée dans le cadre des travaux de voirie et d'aménagement de la plage).

1.3.2 Postes de relevage

Poste snack

Un snack ambulant est toujours raccordé sur le compteur EDF du poste engendrant des disjonctions récurrentes. Une requête fut envoyée à la mairie et à E.D.F et reste toujours sans réponse.

Poste bord de mer

Le poste du Bord de Mer est à rehausser afin d'éviter l'intrusion d'eau pluviale (poste en contre bas).

Poste Pointe Faula

Ce poste fait l'objet de nombreux vandalismes dégradant son aspect visuel et obligeant la reprise d'huisseries.

1.3.3 Station de traitement d'eaux usées

Les débits en sortie de station sont excessifs. Ceci est dû à la capacité de pompage du poste de rejet laissant monter le niveau dans le canal de comptage.

Des travaux de remplacement de la clôture sont à prévoir par le SICSM.

2 RESEAU DE GRAND CASE

2.1 Inventaire des ouvrages

2.1.1 Réseau de collecte

Tout comme indiqué depuis 2009, le réseau devra faire l'objet d'une expertise complète (recherche et rehausse des regards, inspection de la canalisation, tests d'étanchéité). Certains tronçons et regards sont inaccessibles car situés en propriété privée.

A ce jour, l'inventaire a été réalisé par la SME.

2.1.2 Station de traitement d'eaux usées de GRAND CASE

Les éléments sont listés dans la synthèse de l'inventaire située en annexe.

2.2 Fonctionnement des ouvrages

2.2.1 Réseaux de Grand Case

Pas de commentaires

2.2.2 Station de traitement d'eaux usées de Grand Case

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F.	
	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier	1er trimestre	Journalier
Aération	635	7	-	-	-	-
Recirculation	-	-	924	10,3	-	-
Extraction boues	-	-	90	1 kg MS/j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	1 939	21,5

Opérations d'entretien

Néant

2.3 Limites des ouvrages et projets de renforcements

2.3.1 Réseaux eaux usées

Comme indique lors des précédents rapports annuels, certains tronçons et regards sont toujours inaccessibles car situés en propriété privée.

2.3.2 Station de traitement d'eaux usées

Aucun élément à signaler.